

# P R É F A C E

## S U R

# A M O S.

**A**MOS, que quelques-uns (a) ont confondu mal-à-propos avec le pere d'Isaïe, (b) étoit, selon la plus commune opinion, (c) natif du bourg de Thécué, dans la tribu de Juda, (d) & à quatre lieues de Jérusalem, vers le midi. Mais nous croyons que Thécué étoit non pas le lieu de la naissance d'Amos; mais celui de sa retraite. Ce Prophète étoit né dans les terres d'Israël, & sa mission regardoit principalement ce Royaume. Amasias Prêtre de Béthel, l'accusa auprès du Roi Jéroboam second, Roi d'Israël, d'être un sujet révolté, & de soulever le peuple contre lui : (e) *Rebellerat contra te Amos in medio domus Israël.* Il lui ordonna comme de la part du Roi, de sortir de son pays, & de s'en aller dans les terres de Juda : (f) *Qui vides, gradere, fuge in terram juda, & comede ibi panem, & prophetabis ibi.* Amos se plaint en plusieurs endroits (g) de la violence qu'on lui avoit faite, en voulant l'obliger à se taire. Il invektive par tout contre les désordres d'Israël, comme un homme qui avoit été élevé dans ce pays, & qui en connoissoit parfaitement l'état. Il eut ses premières visions à Béthel; (h) & il ne paroît par aucun endroit, qu'il y soit venu d'ailleurs. Il y a donc toute sorte d'apparence qu'il étoit né dans ce pays, & qu'il ne se retira à Thécué que forcé par la persécution d'Amasias. Saint Jérôme avance qu'il étoit de la

(a) Cl. m. Alex. lib. 1. Strom. Epiphani. de vit. Prophet. C. d. r. n. Comend. hist.

(b) Le pere d'Isaïe s'appelloit Amos, אָמוֹס; & le Prophète Amos, אָמוֹס, Amos.

(c) 1. r. v. Theodoret. alii p. f. m.

(d) 1. Par. xi. 6. Jeronim. Mercer. Græc. alii.

Kimchi met Thécué dans la tribu d'Aser, & Saint Epiphane dans la tribu de Zabulon.

(e) Amos vii. 10.

(f) Ibid. vii. 11.

(g) Amos ii. 12. & iii. 7. 8.

(h) Amos vii. 10.

tribu de Juda ; (a) mais il n'en donne aucune preuve , & il ne parle que dans la supposition qu'Amos étoit natif de Thécué.

Son emploi étoit de conduire des troupeaux , & de piquer des figures sauvages , pour les faire meurir , (b) suivant l'usage du pays. Il n'étoit ni Prophète de profession , ni fils , ni disciple de Prophète : (c) mais Dieu le destina à cet emploi , lorsqu'il étoit occupé à conduire ses bêtes , & qu'il ne pensoit à rien moins. Il ne se détermina à parler que par un ordre exprès du Ciel , & ne pouvant résister à l'impression de l'Esprit qui l'y engageoit. (d) Il prophétisa sous Jéroboam second, Roi d'Israël , & sous Ozias Roi de Juda , deux ans avant ce tremblement de terre , (e) qui causa tant d'effroi dans Jérusalem , (f) & que Joseph , (g) suivi de la plupart des anciens , & des nouveaux Commentateurs , a rapporté aux tems de l'entreprise du Roi Ozias sur le ministère des Prêtres , lorsqu'il voulut offrir l'encens dans le Temple du Seigneur. (h) Ussérius (i) soutient qu'Ozias ne fit cette entreprise qu'après la mort de Jéroboam second : mais ses raisons ne nous persuadent pas tout-à-fait. Si l'on fixe l'action d'Ozias , & le tremblement de terre dont parle Amos , à la vingt-troisième année de ce Roi de Juda , nous pourrions mettre le commencement des prophéties d'Amos en l'an du monde 3215. environ six ans avant la mort de Jéroboam second. Mais nous avouons que nous ne donnons pas cette époque comme parfaitement certaine. (k).

Les premières prophéties d'Amos sont celles qu'on lit au Chap. VII. Le Seigneur lui fit voir d'abord (l) une multitude de sauterelles qui rongeoient tout ce qui étoit sur la terre. Il vit après cela un feu (m) qui se répandoit sur le pays , & qui desséchoit les eaux de l'abîme. Enfin le Seigneur lui apparut debout sur une muraille , avec une truelle de masson à la main , (n) & qui menaçoit de détruire les lieux consacrés par la superstition des Israélites , & d'exterminer par l'épée la maison de Jéroboam. Comme il exposoit ces visions dans Béthel , Amasias Prêtre du Temple de cette ville , en donna avis au Roi , & lui dit : (o) Amos s'est révolté contre vous au milieu de vos Etats. Les discours qu'il sème par tout , ne se peuvent plus souffrir , car il dit : Jéroboam mourra par l'épée , & Israël sera emmené captif hors de son pays. Amasias imputoit à Amos , en l'accusant d'avoir dit que Jéroboam seroit mis à mort par l'épée. Il menaçoit la maison , mais non pas la personne de ce Prince.

(a) *Jeronym in Amos v. p. 1437.*

(b) *Amos i. 3. & v. 12. 13.*

(c) *Ibid. v. 14.*

(d) *Amos 111. 3. & v. 12. 13.*

(e) *Jér. i. 3.*

(f) *Zach. xi. 17.*

(g) *Jos. Ab. Antiq. lib. xi. c. 33.*

(h) *4. Reg. xv. 5. & 2. 22 v. 19.*

(i) *Ussér. ad Am. 1223.*

(k) Voyez notre Commentaire sur 4. Reg. xv. 5.

(l) *Amos 711 & 2.*

(m) *Ibid. 4. 5.*

(n) *Ibid. v. 3. 9.*

(o) *Ibid. v. 10.*

On ignore ce que le Roi répondit ; mais Amasias vint dire au Prophète : « Sortez d'ici, homme de visions, fuyez au pays de Juda, mangez-y vôtre pain, & prophétisez-y tant qu'il vous plaira ; mais qu'il ne vous arrive plus de prophétiser dans Béthel, parce que c'est le lieu de la demeure du Roi, & celui où il exerce sa Religion. Amos lui répondit : Je ne suis ni Prophète, ni fils de Prophète ; mais je suis pasteur, & je pique les figues sauvages. Le Seigneur m'a pris, lorsque j'étois après mon troupeau, & il m'a envoyé prophétiser à son peuple d'Israël. Puis s'adressant à Amasias, il lui dit : Vôtre femme se prostituera dans la ville, vos fils, & vos filles périront par l'épée, vos terres seront partagées au cordeau, & vous mourrez dans une terre impure, & Israël sera emmené captif hors de son pays.

Quelques Anciens (a) nous apprennent qu'Amasias irrité des discours du Prophète, lui fit rompre les dents, pour l'obliger à se taire. D'autres (b) veulent que ce même Prêtre lui ait fait souffrir divers supplices, & que son fils Ozias lui ayant déchargé sur les temples un coup de pieu, le Prophète à demi mort fut reporté à Thécué, où il mourut, & fut enterré avec ses peres. Mais ces traditions, qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture, nous sont assez suspectes. Nous croyons qu'Amos se sauva à Thécué, après avoir prophétisé à Béthel, & que ce fut dans Thécué qu'il prononça les prophéties rapportées dans ses six premiers Chapitres, pendant le tems de sa retraite dans cette ville. Les huitième, & neuvième Chapitres peuvent être du même tems. On ne fait ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort, ni la durée de sa mission. Quelques-uns (c) la bornent aux deux années qui précédèrent le tremblement de terre, dont il parle au commencement de sa prophétie. D'autres veulent qu'il n'ait prophétisé qu'une seule année. On n'a sur cela que de pures conjectures.

Les deux premiers Chapitres d'Amos sont contre Damas, contre les Philistins, Tyr, l'Idumée, les Ammonites, les Moabites, Juda, & les Israélites des dix Tribus. Les maux dont il les menace, regardent les derniers tems de la plupart de ces Etats, qui furent ruinés par les Rois d'Assyrie, & de Caldée. Après ces prédictions contre ces divers peuples, le Prophète continua à prophétiser contre Israël, & c'est là son principal objet dans tout le reste de l'Ouvrage. Il annonce non-seulement la dernière, & totale captivité des Israélites, (d) mais aussi les malheurs qu'ils souffrirent après le regne de Jéroboam second. (e) Il prédit la mort de Zacharie, (f) la venue de Phul, & de Théglathphalassar dans les terres

(a) Cyrill. in *Præf. exposit. in Amos.*

(b) *Vide pseudo-Epiphani. de vit. Prophet. c. 33. Isidor. de vit. cy morte SS. c. 41. Dorothei Synops. c. 2. Martyrolog. Rom. Præf. Cal. April. Chronic Paschal. p. 147.*

(c) *Vide Ariam Mont. Sanct. prolegom. 4.*

(d) *Amos 17. 1. v. 1. 2. & sequ. 27. 28. 9. 10. 21. 17. 21. 18. 19. 8. 9.*

(e) *Amos 13. 14. 15. 22. 11. 12. & sequ.*

(f) *Amos 21. 9.*

d'Israël. Enfin il promet le retour de la captivité des dix tribus. (a) Il invective presque toujours contre les riches, & les avarés d'Israël. Il leur reproche leur somptuosité dans leurs bâtimens, leur délicatesse dans leurs repas, leur magnificence dans leurs meubles. (b) Il reprend leur vanité. Il accuse les Juges d'opprimer l'innocent, de vendre les pauvres, & de les réduire en servitude. (c) Il accuse le peuple de commettre des incestes, (d) de résister aux Prophètes. (e) En un mot il paroît par ce Prophète, que de son tems le Royaume d'Israël étoit dans un état très-florissant, & tout à la fois très-corrompu; qu'on y voyoit tous les désordres, qui ont accoutumé d'accompagner une bonne fortune, & une longue prospérité, lorsque la crainte du Seigneur, & la justice ne regnent point dans les cœurs.

L'idolâtrie n'étoit pas fort commune dans Israël du tems de ce Prophète. Depuis le regne de Jéhu, qui avoit abattu le Temple de Baal, & mis à mort les Prêtres de cette fausse Divinité, (f) on ne voit pas qu'elle y ait été adorée au moins si publiquement. Jéroboam second n'est accusé dans l'Écriture (g) que d'avoir persévéré dans l'erreur de Jéroboam premier, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël. Il maintint le culte des veaux d'or; & Amos reproche souvent aux Israélites leur attachement à ce culte. Ils alloient à Dan, à Béthel, à Galgal, à Bersabée; ils juroient par les Dieux de ces endroits. Bersabée étoit un nouveau pèlerinage, qui ne paroît pas avoir été fréquenté avant le regne de Jéroboam second: mais de son tems il devint très-célèbre. (h) Les Israélites conservoient un grand nombre de pratiques de Religion, par lesquelles ils croyoient honorer le Seigneur: mais Amos leur fait bien comprendre la vanité d'une telle Religion, & l'inutilité de leur culte, qui étoit dénué de justice, & de charité. (i)

Quoique le principal objet des prophéties d'Amos soit le Royaume d'Israël, on a vu qu'il avoit aussi parlé contre Juda, & contre les Royaumes voisins de la Palestine. Il prédit le rétablissement de la maison de David dans sa première splendeur, son empire sur l'Idumée, & sur les autres nations qui lui avoient été autrefois soumises: (k) mais dans tout cela il l'éve tellement ses expressions, qu'on voit bien qu'il avoit dans l'esprit le regne du Messie, & l'établissement de son Eglise.

Quant au stile d'Amos, saint Jérôme (l) reconnoît que ce Prophète n'étoit point éloquent. Il lui applique ce que saint Paul dit en parlant de

(a) Amos IX. 14.

(b) Amos III. 15. IV. 1. 2.

(c) Amos II. 5.

(d) Ibid. 7.

(e) Amos II. 11.

(f) + Reg. X. 18. &amp; seq.

(g) Ibid. XIV. 14.

(h) Amos V. 5.

(i) Amos II. 11. 12. IV. 4. 5. V. 11. 12. 13. &amp; VII. 3. 5. 30.

(k) Amos IX. 11. 12.

(l) Jeron. Prolog. exposit.

lui-même : *Imperitus sermone , sed non scientiâ.* (a) Il remarque ailleurs (b) que comme chacun aime à parler de son art , Amos employe pour l'ordinaire des comparaisons tirées de la vie champêtre , dans laquelle il avoit été élevé. En effet presque toute sa prophétie n'est preique qu'une chaîne , & un tissu d'allusions aux instrumens , & aux ouvrages de la campagne , & aux occupations des pasteurs. Saint Jérôme étoit sans doute un bon Juge en matière de stile ; & plusieurs Interprètes ont cru voir dans Amos cette bassesse , & , si on l'ose dire , cette rusticité de stile , que ce Pere y avoit remarquée. Cependant saint Augustin , (c) qui n'étoit pas moins éclairé que saint Jérôme en matière d'éloquence , & qui n'ignoroit pas le sentiment qu'on avoit du stile d'Amos , l'a choisi expres , pour montrer qu'il y avoit dans les Prophètes une certaine éloquence naturelle , & conduite par l'esprit de sagesse , & si heureusement proportionnée à la nature des choses , que ceux mêmes qui accusent nos Ecrivains sacrés d'ignorance , en matière de stile , & de politesse de discours , ne pourroient pas choisir des expressions plus propres , ni plus variées , ni un stile plus fleuri , s'ils eussent eu à parler aux mêmes personnes , & dans les mêmes circonstances : *Isti qui Prophetas nostros tamquam ineruditos , & elocutionis ignaros , veluti docti , disertique contemnunt , si aliquid eis tale , vel in tales dicendum fuisset , aliter se voluissent dicere ? ... Quid enim est quod isto eloquio aures sobria plus desiderent ?* Il montre au long que dans le Chapitre vi. d'Amos , on voit la pratique des préceptes de la plus noble éloquence ; non pas que la Sagesse divine ait recherché servilement l'éloquence ; mais l'éloquence a suivi comme naturellement la Sagesse : *Non intentâ in eloquentiam Sapientiâ ; sed Sapiëntia non recedente eloquentiâ.* Enfin il conclut que nos Ecrivains Canoniques ont eu non-seulement la sagesse , & les lumières ; mais aussi l'éloquence , qui convenoit à des personnes de leur caractère : *Quapropter & eloquentes quidem , non tantum sapientes fateamur ; tali eloquentiâ , qualis personis ejusmodi congruebat.*

(a) 1. Cor. xi.

(b) Jeronym. Comment. in Amos 1. 2.

(c) Aug. lib. 4. de Doctr. Christi. c. 7.



# COMMENTAIRE LITTERAL

## S U R

# A M O S.

### CHAPITRE PREMIER.

*Mission d'Amos. Vengeance du Seigneur contre Damas, contre les Philistins, contre Tyr, contre l'Idumée, contre les Ammonites.*

†. 1. *Verba Amos, qui fuit in pastoribus de Thécue: qua vidis super Israël in diebus Ozia Regis Juda, & in diebus Jeroboam filii Joas Regis Israël, ante duos annos terra motus.*

†. 1. **P**rophéties d'Amos, l'un des bergers de Thécué, touchant Israël, sous le regne d'Ozias Roi de Juda, & sous le regne de Jéroboam fils de Joas Roi d'Israël; deux ans avant le tremblement de terre.

### COMMENTAIRE.

†. 1. **V**ERBA AMOS, QUI FUIT IN PASTORIBUS (a) THECUE. *Prophétie d'Amos, l'un des bergers de Thécué.* On a examiné dans la Préface qui étoit Amos, & quelle étoit sa patrie. Le Texte des Septante est assez différent de l'Hébreu dans ce verset: (b) Paroles, ou discours d'Amos, qu'il fit à Accarim de Thécué, & qu'il vit touchant Jérusalem. Théodoret lit: *Discours d'Amos, qu'il eut à Cariat-iarim de Thécué*

(a) Mss. Codd. In pastoralibus. Vide nov. edit. Jeron.

(b) Edit. Rom. & Jeron. λόγου ἑκαστοῦ ἐκ τῆς

οὐκ ἔστιν ἡ ἀναγγελία ἐν Θεκῶν ὅτι ἄλλοι οὐκ ἔγνωσαν. Ita Jeron. ex 70. & Latina vetus.

2. Et dixit : Dominus de Sion rugiet, & de Jerusalem dabit vocem suam : & luxerunt speciosa pastorum, & exsiccatus est vertex Carmeli.

1. Le Prophète a dit : Le Seigneur rugira du haut de Sion, il fera retentir sa voix du milieu de Jérusalem. Les pâturages les plus beaux seront désolés, & le haut du Carmel deviendra tout sec.

## COMMENTAIRE.

pour Jérusalem. L'Édition de Complute : *Discours d'Amos qu'il eut à Acarpi de Thécué*. Tout cela ne vient que d'une mauvaise manière de lire le Texte. (a) Aquila : (b) *Qui étoit dans les pâturages*. Symmaque, (c) & la cinquième Édition : *Qui étoit du nombre des pasteurs de Thécué*. Théodotion a conservé le terme Hébreu, *Nokédim*, qui signifie, *un pasteur* ; à la lettre, *celui qui pique*, ou un homme riche en bétail, qui a de gros troupeaux, ou qui trafique en bétail. Le Caldéen traduit : (d) *Amos, qui étoit maître des troupeaux à Thécué*. C'est en ce sens que Méfa Roi de Moab est appelé, *Noked*, ou pasteur, (e) & que Cicéron en parlant du Roi Déjotarus, dit qu'il étoit, non seulement un grand Prince, mais aussi un riche pasteur, & un gros laboureur : (f) *Ut non solum tetrarches nobilis, sed diligentissimus agricola, & pecuarius habetur*. La fonction de pasteur n'étoit nullement abjecte en ce tems-là, & parmi les peuples de la Palestine, sur-tout de cette partie où étoit Thécué, dont les environs n'étoient propres qu'à nourrir du bétail, suivant saint Jérôme, qui étoit sur les lieux, & qui en connoissoit parfaitement la nature.

IN DIEBUS OZIAE REGIS JUDA, ET IN DIEBUS JEROBOAM FILII JOAS, ANTE DUOS ANNOS TERRÆ MOTUS. Sous le regne d'Ozias Roi de Juda, & sous le regne de Jéroboam fils de Joas Roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre. On peut voir la Préface. Les regnes de ces deux Princes d'Ozias, & de Jéroboam second, ont été très-longes, & très-heureux, & ce fut pendant ce tems qu'on vit les Prophètes Osée, Jonas, & Amos dans le Royaume d'Israël, & Abdias, & quelques autres dans le Royaume de Juda.

§. 2. DOMINUS DE SION RUGIET. Le Seigneur rugira du haut de Sion. Ce rugissement marque une voix de colère, une voix menaçante. Voyez Osée xi. 10. Joël iii. 16. Jérémie xxv. 30. Amos iii. 8.

LUXERUNT SPECIOSA PASTORUM. Les pâturages les plus beaux seront désolés. Amos comme pasteur, aime à tirer ses comparaisons

(a) Ils ont lu נקדים *Nekedim*, au lieu de נקדים *Nokédim*. Ce dernier pourroit bien signifier un homme qui pique les figures sauvages, ou les faire mourir. Voyez Amos vii. 14.

(b) *Διὰ τῶν ποιμένων*.

(c) Sym. Ch. 5. Editio. *Er wussten*.

(d) *עמוס דרחה מרין נתון סתקין*.

(e) 4. Reg. 111. 4. *Porro Mefa nutritus pacora multa*. Heb. *היה נקר*.

(f) *Tull. Pro Rege Dejotaro*.

3. *Hæc dicit Dominus: Super tribus sceleribus Damasci, & super quatuor non convertam eum: eo quod triuraverint in plaustribus ferreis Galaad.*

3. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Damas a commis trois & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui; parce qu'il a étalé sous des traînors de fer les habitans de Galaad.

## COMMENTAIRE.

de la vie pastorale, & champêtre. (a) Il représente le Seigneur qui menace comme un lion rugissant, il menace de ravager les huttes des bergers, & les plus beaux pâturages, il dit que la colère du Seigneur vient avec un grand bruit, comme un chariot qui crie sous la pesanteur d'une grosse charge de foin; (b) & que la terre sera foulée aux pieds, comme le bled l'est dans l'aire; (c) Que ceux qui échapperont à la vengeance du Tout-puissant, seront comme lorsqu'un berger arrache de la gueule du lion les deux cuisses, ou le bour de l'oreille d'une brébis. (d) Il compare les riches de Samarie, à des vaches grasses qui oppriment les foibles, & qui disent à leurs maîtres: Apportez, & nous boirons. (e)

On peut traduire l'Hébreu (f) par : *Les huttes des bergers seront dans le deuil.* Ces huttes sont de pauvres cabannes, à peu-près comme des fours: j'eutens des fours de ce pays-là, qui étoient comme des cuiviers renversés. Dans le désert de Thécué, dit saint Jérôme, (g) il n'y a ni villes, ni bourgades, on n'y voit pas même de ces simples cabannes qui sont semblables à des fours. *Ultra Thecue nullus est viculus, ne agrestes quidem case, & furnorum similes, quas Afri appellant mapalia; tanta est eremi vastitas.*

EXSICCATUS EST VERTEX CARMELI. *Le haut du Carmel deviendra tout sec.* Il y avoit plus d'une montagne de Carmel dans la Palestine. Tout le monde connoît celle qui étoit au midi de Ptolémaïde, sur la Méditerranée. L'Ecriture parle aussi du Carmel, où Nabal avoit ses troupeaux. Enfin Carmel est quelquefois mis pour un lieux fertile, & délicieux; (h) à la lettre, il signifie, *une vigne de Dieu.* (i) On peut donc traduire: *La tête, le meilleur, le plus beau, le plus excellent des montagnes cultivées, sera desséché.*

¶ 3. SUPER TRIBUS SCALERIBUS DAMASCI, ET SUPER QUATUOR NON CONVERTAM EUM. *Après les crimes que Damas a commis trois, & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui.* Les plus habiles Commentateurs (k) conviennent que cette ex-

(a) Vide Ieronym. hic.

(b) Amos 11. 13.

(c) Amos 111. 11.

(d) Ibid. §. 11.

(e) Amos 1v. 1.

(f) אכלו נאות הרעים

(g) Ieronym. Præfat. in Amos.

(h) Isai. xvi. 10. xxix. 17.

(i) יבש ראש הכרמל

(k) Theodoret Vnt. Mtn. Tir. Santh. Druf. Livet Mercer Tarnov. &c.

précision, trois, & quatre fois, marque plusieurs fois répétées, comme dans les Profanes : (a)

*O iérque, quaterque beati.*

Et ailleurs : (b)

*Iérque, quaterque pectus percussa decorum.*

Et cette autre manière de parler : (c) *Non convertam eum*, je ne le convertirai point, ou je ne le changerai point, ou enfin je ne le ferai point revenir, signifie tout naturellement : le ne retirerai point ma parole, je ne révoquerai point ma sentence, je ne changerai point ma résolution, & mes ménages ne seront point vaines. Ce n'est point ici une simple peine comminatoire, c'est une dernière résolution qui aura inmanquablement son effet.

Les crimes de Damas, qui avoient si fort irrité le Seigneur, sont marquez ici par ces termes : (d) *Parce qu'ils ont écrasé sous des trainoirs de fer les habitants de Galaad* ; ou, comme portent les Septante : (e) *Parce qu'ils ont scié avec des scies de fer les femmes enceintes qui étoient à Galaad*. Ce qu'ils appellent des scies, est la même chose que les trainoirs de fer dont parle la Vulgate. C'est une sorte de chariots avec des rouës armées de fer, que l'on fait passer sur l'aire, pour briser la paille, après que le grain en est sorti, afin qu'elle serve aux animaux lorsque le foin manque. (f) C'est la description qu'en donne saint Jérôme. Varron (g) parle d'une autre sorte de chariot dont on se servoit pour faire sortir le grain de l'épi. C'étoit un gros ais que l'on rendoit raboteux, & rude, en y insérant des pierres, ou des morceaux de fer, & qu'on chargeoit encore d'un gros poids, à moins que le laboureur ne s'y mit lui-même ; après quoi on le faisoit tirer par des chevaux sur les gerbes, afin d'en faire sortir le bled. On exposoit quelquefois des hommes sous ces sortes de machines, pour les y écraser. Nous en avons apporté des exemples ailleurs. (h) Mais le Texte Hébreu ne parle point de cette circonstance, qui est marquée dans le Grec, des femmes enceintes écrasées sous ces chariots. On dit seulement que le Roi de Damas y avoit fait mourir ceux de Galaad. Les Grecs ont pris cette particularité de ce qu'Elisée prédit à Hazaël. Voyez 4. Reg. VIII.

Depuis qu'Adad, ou Razon se fut révolté contre Salomon, & qu'il eut

(a) *Enclid. 2.*

(b) *Enclid. 4. Vide & Homer. Odys. I. Teie*  
*ἡδαιπτε Ἀδωνί* & *ἡδαιπτε*.

(c) *Lib. 1. c. 52. de Re Rustica. Tribulum fit à*

(d) *על דושם בחרצות חכרד את גלדד*

(e) *על דושם בחרצות חכרד את גלדד*

(f) *על דושם בחרצות חכרד את גלדד*

(g) *על דושם בחרצות חכרד את גלדד*

(h) *על דושם בחרצות חכרד את גלדד*

*excussis frumentis stipulas in avois conterat, & in cibis jumentorum propter fani sterilitatem paleas comminuat.*

(g) *Lib. 1. c. 52. de Re Rustica. Tribulum fit à tabula lapideis, aut ferro excussata, qua impistis auricis, aut pondere grandi, trahitur jumentis junctis, ut excutiat à seica grana*

(h) Voyez notre Dissertation sur les supplices des Hébreux.

pris le titre de Roi de Damas, il ne cessa point, lui, & ses successeurs, de faire tout le mal qu'ils purent à Israël. (a) Bénadad, petit fils d'Adad, & fils de Tabremmon, (b) fut presque toujours en guerre avec le Roi de Samarie. Il fit souvent des irruptions dans ses Etats, lui enleva des villes, & commit mille hostilités sur les Israélites. Sous le regne d'Achab, il attaqua Samarie, ayant avec lui trente-deux Rois liguez : (c) mais Dieu ne permit pas qu'il prît cette ville. Son insolence fut punie : la terreur se mit dans son camp, il fut obligé de prendre la fuite, & d'abandonner tout son bagage. L'année suivante il se mit encore en campagne, dans la vaine opinion que le Dieu des Israélites étant un Dieu des montagnes, il ne pourroit rien faire contre son armée dans la plaine : mais il fut battu par Achab, & obligé de se rendre à lui, & de faire la paix. (d) Elle ne dura que trois ans. Achab attaqua à son tour les troupes d'Adad, qui tenoient Ramoth de Galaad : mais il fut tué dans le combat, suivant la prédiction du Prophète Michée. (e) L'Ecriture ne nous apprend pas de quelle manière, ni en quel tems les Syriens s'étoient rendus maîtres de Ramoth de Galaad : mais on voit que sous les regnes d'Achab, & d'Ochozias son fils, & sous Joram son petit-fils, ils possédoient cette place, & y entretenoient une grosse garnison. (f) Bénadad étant tombé malade, fit consulter Elisée, qui venoit à Damas, sur le sujet de sa maladie. Hazaël fut chargé de cette commission. Il alla au-devant d'Elisée avec quarante charreaux chargés de présens, qui lui étoient envoyés de la part du Roi. Elisée dit à Hazaël que la maladie de Bénadad n'étoit pas mortelle ; mais qu'il ne laisseroit pas d'en mourir. En même-tems le Prophète changea de visage, & ne put retenir ses larmes. Hazaël lui en ayant demandé le sujet, il lui dit : Le Seigneur m'a déclaré que vous seriez Roi de Syrie ; vous accablerez de maux Israël, vous brûlerez ses villes fortes, vous ferez passer au fil de l'épée ses jeunes hommes, vous briserez contre la terre ses jeunes enfans, & vous ouvrirez les femmes enceintes, pour écraser leur fruit avec elle. Hazaël de retour à Damas, étouffa le Roi son maître, & regna en sa place.

Quelque tems après, Joram Roi d'Israël, & Ochozias Roi de Juda, marchèrent contre Ramoth de Galaad, (g) & attaquèrent Hazaël Roi de Syrie. Joram y fut blessé : mais il prit la ville de Ramoth. Il se retira à Jezraël, pour s'y faire guérir, & laissa au siège de la forteresse les Officiers de ses troupes ; entre autres Jéhu, qui bien-tôt après le mit à mort, extermina la maison d'Achab, & usurpa le trône d'Israël. (h) Ce fut en ce tems-là, & sous le regne de Jéhu, (i) que le Seigneur lassa, & ennuyé des :

(a) 3. Reg. xi. 25.

(b) 3. Reg. xvi. 20. 21. 2. Par. xvi. 4. 5.

(c) 3. Reg. xx.

(d) 3. Reg. xx. 21. xxii.

(e) 3. Reg. xxii. 2. Par. xviii.

(f) 4. Reg. viii. 7. & 8. Jéhu. 12.

(g) 4. Reg. viii. 28.

(h) 4. Reg. ix.

(i) 4. Reg. x. 12. *In diebus illis tadeo copie Dominus super Israël, ut crederetur eis Hazaël in universis finibus Israël, &c.*

4. *Et mittam ignem in domum Azaël,*  
& devorabit domos Benadad.

4. Je mettrai le feu dans la maison d'Azaël, & les palais de Bénadad en seront consumés.

## COMMENTAIRE.

crimes des Israélites, les livra à Hazaël, qui les battit par tout, depuis le Jourdain, du côté de l'orient, dans tout le pays de Galaad, de Gad, de Ruben, & de Manassé; & depuis Aroër, jusqu'à Galaad, & Bafan : en un mot il prit tout ce qui est au delà du Jourdain. Après la mort de Jéhu, & sous le regne de Joachaz son fils, (a) le Seigneur toujours irrité contre Israël, les abandonna à Hazaël Roi de Syrie, & à Bénadad son fils. Le Royaume de Samarie fut réduit dans une telle humiliation, qu'il ne resta à Joachaz que cinquante chevaux, dix chariots, & dix mille hommes de pied de toutes ses troupes; parce que le Roi de Syrie les avoit défaits, & domptez, & les avoit mis au même état que la poulrière qui est dans l'aire, lorsqu'on a foulé le bled : *Interfecerat enim eos Rex Syria, & redegerat quasi pulverem in tritura area.* Ce qui a un rapport visible à ce que dit ici le Prophète. Après la mort d'Hazaël, Joas fils de Joachaz Roi d'Israël, battu en trois différentes rencontres Bénadad successeur d'Hazaël, & reprit sur lui les villes que son pere avoit démembrées du Royaume d'Israël. (b) Jéroboam second, successeur de Joaz Roi d'Israël, eut encore de plus grands avantages contre les Syriens. Il reprit Damas, & Emath, & remit le Royaume d'Israël sur son ancien pied, & le rétablit dans ses anciennes limites. (c) Voilà ce que l'Histoire sacrée nous apprend des violences, des usurpations, & des injustices des Rois de Syrie contre Israël : Et il y a beaucoup d'apparence qu'une grande partie des maux dont Dieu menace ici les Syriens, ne fut pas différée au-delà du regne de Jéroboam second, sous lequel vivoit Amos. L'Ecriture nous apprend (d) que le Prophète Jonas avoit aussi prédit les avantages que Jéroboam devoit remporter contre la Syrie. Elle ajoute que l'affliction d'Israël étoit extrême : *Vidit enim Dominus afflictionem Israël amaram nimis, & quod consumpti essent usque ad clausas carcere, & extremos, & non esset qui auxiliaretur Israël.* Mais la suite fait voir qu'Amos regardoit principalement ce que Thégathphalassar fit contre la Syrie, contre Damas, & contre Rafin Roi de ce pays. Voyez 4. Reg. XVI. 9. *Isai.* VII. 8. VIII. 4. & *Amos* I. 5.

ÿ. 4. MITTAM IGNEM IN DOMUM HAZAEL. Je mettrai le feu dans la maison d'Hazaël. Le feu marque la guerre, dans le stile des Hébreux. Amos avoit pû être témoin des guerres que Joaz Roi d'Israël avoit

(a) 4. Reg. XIII. 3. & 7. 22.

(b) 4. Reg. XIII. 25.

(c) 4. Reg. XIV. 25. 26. 28.

(d) 4. Reg. XIV. 28.

5. *Es conteram vectem Damasci : & disperdam habitatorem de campo idoli, & tenentem sceptrum de domo voluptatis : & transferens populus Syria Cyrenen, dicit Dominus.*

5. Je briserai la force de Damas ; j'exterminerai les habitans du Champ de l'Idole ; je chasserai celui qui a le sceptre à la main, de sa maison de plaisir, & le peuple de Syrie sera transporté à Cyrène. C'est le Seigneur qui l'a dit.

## COMMENTAIRE.

faites à Hazaël, & des victoires qu'il avoit remportées contre lui. Il put voir aussi celles de Jéroboam, qu'il prédit ici. L'Ecriture ne nous donne pas le détail de ces guerres ; elle dit simplement (a) que Jéroboam rétablit les limites d'Israël, depuis l'entrée d'Emath, jusqu'à la Mer morte ; & qu'il fit la conquête de Damas, & d'Emath, & en augmenta le Royaume d'Israël. De cette sorte le feu envoyé par le Seigneur contre la maison d'Hazaël, consuma les maisons, ou les palais (b) de Bénadad, fils, & successeur d'Hazaël. Jéroboam conquît Damas, & se rendit maître des palais de Bénadad. Il y mit peut être le feu : mais cela n'est pas nécessaire pour vérifier la prophétie. Il ne s'agit pas d'un feu matériel ; mais de la guerre.

¶ 5. CONTERAM VECTEM DAMASCI. *Je briserai la force ;* à la lettre, (c) la barre de Damas ; ses portes, ses fortifications. Jéroboam prit cette ville de force.

DISPERDAM HABITATOREM DE CAMPO IDOLI. *J'exterminerai les habitans du Champ de l'Idole.* L'Hébreu : (d) j'exterminerai l'habitant de Békât-Aven. C'est une ville de Syrie, nommée aujourd'hui Baal Bek. Apparemment elle s'appelloit Békât Baal, du tems d'Amos. Comme les Hébreux ne daignoient pas prononcer le nom de Baal, ils lui substituoient un nom de mépris, comme Aven, iniquité, ou vanité ; ou Bofeth, honte, confusion. De-là vient le nom de Bethaven, au lieu de Béthel ; & celui de Jéro Bofeth, au lieu de Jéro Baal. Les Syriens appellent encore aujourd'hui Baal Bek, (e) la ville que les Grecs appelloient Héliopolis, & qui est située vers l'extrémité de cette longue vallée, qui s'étend du midi au nord, entre le Liban, & l'Antiliban. Cette vallée s'appelle encore aujourd'hui Bucca, ou Békath, suivant la prononciation Hébraïque. Il semble que du tems de Strabon, (f) on appelloit cette vallée Marfya, & Syrie creuse ; & il n'est pas hors de vrai semblance que le nom de Marfya, soit le même que Aram-Soba, ou Ram-Sova. Les Grecs ayant remarqué quelque rapport entre ces noms, & celui de Marfya, qui leur étoit :

[a] 4. Reg. xiv. 25. 28.

[b] סו. ארפכונת בן הדר. *So. Arpachon ben Hadr.*

*Les-fonde-mens du fils d'Ader.*

שכרם בית דמשק.

[d] הכרתי יושב ספקת און.

[e] Voyage de Maandrel.

[f] Strabo. lib. 16. p. 319. 320.

6. *Hac dicit Dominus : Super tribus sceleribus Gaza , & super quatuor non convertam eum : eo-quod transfulerint captivitatem perfectam , ut concluderent eam in Idumæa.*

6. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Gaza a commis trois , & quatre fois , je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre les habitans ; parce qu'ils ont réduit en captivité , & qu'ils ont emmené tout ce qu'ils ont trouvé dans l'Idumée , sans en excepter aucun.

## COMMENTAIRE.

connu, ne manquèrent pas de changer le nom Syrien, en un nom Grec plus aisé à prononcer. Jéroboam fit la guerre dans la Syrie , puisqu'il prit Emath , & il ne pouvoit conserver cette conquête , sans se rendre maître de la vallée de Bucca , ou de Marsya , qui y conduisoit du Royaume d'Israël.

TENENTEM SCEPTRUM DE DOMO VOLUPTATIS. *Je chasserai celui qui tient le sceptre de la maison du plaisir ; ou , suivant l'Hébreu , (a) celui qui s'appuie sur le sceptre de Beth-Aden.* On connoit dans la Syrie une ville d'Eden. Encore aujourd'hui on voit un bourg d'Eden dans un lieu délicieux du Liban. Près de là est le fleuve Adonis.

TRANSFERETUR POPULUS SYRIÆ CYRENEM. *Le peuple de Syrie sera transféré à Cyrène.* L'Hébreu : (b) *Le Syrien se retirera à Kir.* Théglatphalassar Roi d'Assyrie, environ vingt-quatre ans après la mort de Jéroboam second, marcha au secours d'Achaz Roi de Juda , à qui Rasin Roi de Damas , & Phacée Roi d'Israël , avoient déclaré la guerre. (c) Le Roi d'Assyrie se rendit maître de Damas , & en transporta les habitans à Kir : *Ascendit Rex Assyriorum in Damascus , & vastavit eam , & transfudit habitantes ejus Cyrenem : Rasin autem interfecit.* Ce ne peut être la Cyrénaïque , ou la Province de Cyrène , voisine de l'Egypte , puisque ce Prince ne possédoit rien dans ce pays. C'est donc le pays de Cyr , dans l'Albanie , sur le fleuve Cyrus , qui se dégorge dans la mer Caspienne. Il est visible que c'est cet événement que le Prophète avoit en vûe.

ÿ. 6. SUPER TRIBUS SCLETERIBUS GAZÆ , &c. *Après les crimes que Gaza a commis trois , & quatre fois , &c.* On sait que Gaza étoit une ville maritime appartenante aux Philistins , & fort avancée du côté de l'Egypte. On croit que le crime de ceux de Gaza , & des autres Philistins ; car on voit par la suite (d) qu'Azoth , Ascalon , & Accaron n'étoient pas moins coupables que Gaza , étoit qu'ils avoient pris prisonniers , & emmené captifs tout ce qu'ils avoient trouvé d'hommes dans l'Idumée , sans au-

(a) וְהַיִּזְרְעֵל שֶׁכֶּתֶר שִׁבְיָת עֵדֶן  
(b) וְהַיִּזְרְעֵל שֶׁכֶּתֶר שִׁבְיָת עֵדֶן  
(c) 4 Reg. xv. 29. 40. xvi. 5. 9.  
(d) 7. 7. & 8.

de Syrie , sera réduit en captivité.

(c) 4 Reg. xv. 29. 40. xvi. 5. 9.

(d) 7. 7. & 8.

cune distinction d'âge, ni de sexe, & sans en excepter aucun : *Eò quòd transtulerint captivitatem perfectam, ut concluderent eos in Idumæa.* Amos fait le même reproche aux Tyriens ci-après, *ψ. 9.* On n'exigeoit ces sortes de cruautéz, de prendre tout ce qu'on trouvoit dans un pays, de réduire tout en captivité, & de réduire une Province en solitude, que contre des ennemis irréconciliables, & contre qui on vouloit pousser la vengeance à bout.

On demande en quelle occasion arriva cette guerre des Philistins, & des Tyriens contre l'Idumée, à laquelle le Seigneur paroît s'intéresser ici, comme si l'Idumée eût été à son peuple ? L'Ecriture ne nous fournit aucune ouverture pour décider cette question. L'Idumée demeura soumise aux Rois de Juda, jusqu'au regne de Josaphat. (a) Joram, fils, & successeur de ce Prince, essaya en vain de la réduire ; (b) elle demeura en liberté, & toujours fort animée contre les Juifs. Si les Iduméens étoient du Royaume de Juda, lorsqu'arriva la guerre dont parle ici Amos, comme il semble l'insinuer ici, car autrement pourquoi le Seigneur prendroit-il leur parti, jusqu'à punir si sévèrement leurs ennemis ? il faut placer cette guerre avant le regne de Joram. Nous n'osons en dire davantage.

Nous remarquons seulement que les Septante (c) traduisent : *Parce qu'ils ont réduits en captivité les captifs de Salomon, pour les renfermer dans l'Idumée.* Ce qui est expliqué des Israélites, qui pendant les guerres qu'ils eurent à soutenir de la part des Assyriens, se retirèrent chez les Philistins. Ceux-ci par une insigne mauvaise foi, réduisirent en captivité ces peuples, qui avoient crû trouver chez eux un asile assuré, & les vendirent aux Iduméens, leurs plus cruels ennemis. (d) Mais les guerres des Rois d'Assyrie contre les Juifs, n'étant arrivées qu'après Amos, il n'a pu reprocher aux Philistins un crime qu'ils n'avoient pas encore commis. Théodoret, & saint Jérôme croient que les Philistins étant presque continuellement en guerre avec les Hébreux, affectoient de vendre aux Iduméens tous les Israélites qu'ils prenoient à la guerre, afin de rendre leur captivité plus insupportable. (e) Mais comme on ne peut point vérifier cela par l'Histoire, nous préférons la première explication, comme plus littérale.

Le Texte Hébreu (f) de ce passage, & du *ψ. 9.* signifie plutôt des captifs qu'on auroit pris dans la Judée, & qu'on auroit vendus comme esclaves aux Iduméens. Je voudrois traduire : *Je ne révoquerai point ma sentence contre Gaza, parce qu'elle a fait sortir de leur pays tous les captifs qu'elle a pu*

(a) 4. Reg. VIII. 20. 2. Par. XXI. 8.

(b) 2. Par. XXI. 9. 10. & 4. Reg. VIII. 22.

(c) Ἐπειὶ τὴν αἰχμαλωσίαν αὐτῶν αἰχμαλωσίαν τῷ Σαλωμῶν τῷ συγγενεῖ αὐτοῦ τῷ Ἰδουμαίῳ.

(d) Vide Grat. hic.

(e) Vide Ieron. & Theod. hic. & Sancti n. 555.

(f) עַל הַנִּלְוֹתִים גָּלוּת שְׁלֵמָה לְחִסְגָּר  
לְאִדוּמָא

7. Et mittam ignem in murum Gaza, & devorabit aedes ejus.

8. Et disperdam habitatorem de Azoro, & tenentem seipsum de Ascalon: & convertam manum meam super Accaron; & peribunt reliqui Philistinorum, dicit Dominus Deus.

7. J'envoyai le feu contre les murs de Gaza, & il réduira ses maisons en cendre.

8. J'exterminerai d'Azor ceux qui l'habitent, & d'Ascalon, celui qui porte le sceptre. J'appesantirai encore ma main sur Accaron; & je ferai périr les restes des Philistins. C'est le Seigneur Dieu qui l'a dit.

## COMMENTAIRE.

prendre, & qu'elle les a mis dans les liens dans l'Idumée. Et au ψ. 9. Je ne pardonnerai point à Tyr, parce qu'ils ont mis dans les liens tout autant de captifs qu'ils en ont pu prendre dans l'Idumée. Quelques-uns traduisent: Pour avoir fait une captivité, ou une transmigration pacifique; c'est-à-dire, pour avoir pris captif un peuple avec qui ils n'avoient point de guerre: mais je remarque dans Jérémie (a) une expression, qui me détermine à le prendre dans le sens d'une captivité entière, & sans exception: *Translata est omnis Juda transmigratione perfecta*. Voyez aussi Ezech. xxv. 15. qui reproche aux Philistins d'avoir exercé leur cruauté, & leur vengeance sans mesure, & sans règle, contre les Hébreux leurs voisins. Ezéchiel vouloit marquer ce qui étoit arrivé dans les derniers tems du Royaume de Juda: mais Amos ne pouvoit regarder que ce qui étoit arrivé lors de la révolte des Iduméens sous Joram.

ψ. 7. MITTAM IGNEM IN MURUM GAZÆ. J'envoyai le feu contre les murs de Gaza. Je leur susciterai des ennemis puissans, qui leur feront la guerre. Ozias, sous lequel Amos prophétisoit, fit la guerre aux Philistins avec beaucoup de succès. (b) Il abattit les murs de Geth, de Jamnia, & d'Azor; il bâtit des villes dans leurs terres, & son nom devint célèbre dans tout ce pays-là. Amos pouvoit avoir en vûe ces guerres, ou celles qu'Ezéchias leur fit plusieurs années après: il les défit dans toute l'étendue de leur pays, depuis Gaza, jusqu'à l'autre extrémité, & il les réduisit à son obéissance, depuis les tours des bergers, jusqu'aux villes murées. (c) Isaïe prédit ces victoires d'Ezéchias sur les Philistins, (d) ou celles des Assyriens sur les mêmes peuples. Voyez notre Commentaire sur Isaïe, xiv. 29. & xx. 1. Ou même celles que Psammétichus Roi d'Egypte remporta sur eux. Herodot. l. 2. c. 157.

ψ. 8. PERIBUNT RELIQUI PHILISTHINORUM. Je ferai périr les restes des Philistins. Après les victoires d'Ozias, & d'Ezéchias, dont on vient de parler, les Philistins se rétablirent: mais comme leurs

(a) Jerem. xlii. 19. חגלת יחדה כל חגלת | שרומים

(b) 2. Par. xxvi. 6. 7..

(c) 4. Reg. xviii. 8..

(d) Isaï. xiv. 29.

9. *Hac dicte Dominus : Super tribus sceleribus Tyri, & super quatuor non convertam eum : eo quod concluderint captivitatem perfectam in Idumæa, & non sint recordati fœderis fratrum.*

9. Voici ce qu'a dit le Seigneur : Après les crimes que Tyr a commis trois, & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre les habitans ; parce qu'ils ont fait captifs tout ce qu'ils ont trouvé dans l'Idumée, sans se souvenir de l'alliance des freres.

## COMMENTAIRE.

crimes, & sur tout leurs cruautéz contre Juda continuèrent, (a) la main du Seigneur les poursuivit, & les détruisit enfin entièrement. Les Rois d'Égypte, & Nabuchodonosor les atterrérent. (Voyez *Sophon.* 11. 4. 5. 6.) Alexandre le Grand assiégea, & prit Gaza ; il en changea les habitans, & humilia les Philistins. (b) Enfin les Maccéées, ou les Asmonéens les abattirent, & les domtèrent. (c) On peut voir *Sophon.* 11. 4. 5. 6. *Jerem.* XLVII. 1. *Ezech.* XXV. 15. *Isai.* XI. 14.

¶ 9. SUPER TRIBUS SCLERIBUS TYRI... EO QUOD CONCLUDERINT CAPTIVITATEM PERFECTAM IN IDUMÆA. Je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre les habitans de Tyr ; parce qu'ils ont fait captifs tout ce qu'ils ont trouvé dans l'Idumée. Nous avons déjà déclaré sur le §. 6. que nous ne trouvions rien dans l'Histoire pour éclaircir ce qu'Amos reproche ici aux Tyriens, comme une chose arrivée, & fort connu de son tems. On voit ici dans les Commentateurs les mêmes variétez de sentimens que nous avons remarquées plus haut. Ce qui augmente le crime des Tyriens, c'est, dit le Prophète, qu'ils ne se font point souvenus de l'alliance des freres : *Et non sunt recordati fœderis fratrum*. Les Interprètes (d) veulent que cette alliance soit celle qui avoit été entre les Hébreux, & les Tyriens, depuis Hiram, & Salomon, qui, comme on sait, étoient amis, & se traitoient de freres. (e) Mais du tems d'Amos cette alliance étoit rompuë depuis longues années ; & il n'auroit pas même été honorable, ni licite aux Israélites de s'en prévaloir. Elle étoit trop opposée à leur Loi, qui défendoit toute alliance, & toute amitié avec les peuples Cananéens. (f) D'ailleurs les termes du Texte ne favorisent pas ce sentiment. S'il eût voulu signifier la fraternité qui étoit entre les Hébreux, & les Tyriens, il auroit dit : Ils ne se font point souvenus de l'alliance de leurs freres, ou avec leurs freres, avec leurs amis : mais en disant

(a) Voyez 1. Par. XXVIII. 17. 18. & *Ezech.* XXV. 15. 16.

(b) Curt. lib. 4. *Diodor. Olympiad.* 112. *Joseph.* Antiq. lib. XI c. ult.

(c) 1. Macc. v. 61. 68. & XI. 61. & XII. 43. 44. Vide *Joseph.* plur' b. locis. ut. Antiq. XII.

c. 21.

(d) Sanct. Grot. Druf. Tarnov. Munt. Menck. Tir. &c

(e) 1. Reg. IX. 11.

(f) Exod. XXII. 32. XXXIV. 15. *Dent.* VII. 2.

10. *Et mittam ignem in murum Tyri, & devorabit ades ejus.*

11. *Hæc dicit Dominus: Super tribus sceleribus Edom, & super quatuor non convertam eum: eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum, & violaveris misericordiam ejus, & tenueris ultra furem suum, & indignationem suam servaveris usque in finem.*

10. C'est pourquoi je mettrai le feu aux murs de Tyr, & il réduira ses maisons en cendre.

11. Voici ce que dit le Seigneur: Après le crime qu'Edom a commis trois, & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui; parce qu'il a persécuté son frere avec l'épée; qu'il a violé la compassion qu'il lui devoit; qu'il n'a point mis de bornes à sa fureur; & qu'il a conservé jusqu'à la fin le ressentiment de sa colère.

## COMMENTAIRE.

simplement, l'alliance des freres, il ne peut désigner que les Juifs, qui étoient freres des Iduméens. Les Tyriens donc en attaquant l'Idumée, & en traitant d'une manière si inhumaine les Iduméens, peuple allié, & soumis à Juda, & lié avec lui par les liens du sang, se sont rendus indignes de toute miséricorde. Ils devoient se souvenir qu'Esau étoit frere de Jacob; que l'Idumée étoit dépendante de Juda; que les deux peuples n'en faisoient en quelque manière qu'un seul: & puisqu'ils vouloient bien vivre, & conserver l'union avec Juda, ils ne devoient point les outrager dans la personne de leurs freres.

¶ 10. MITTAM IGNEM IN MURUM TYRI. Je mettrai le feu aux murs de Tyr. Salmanasâr fit la guerre aux Tyriens, sous leur Roi Eluléc, comme le témoigne Ménandre. (a) Il les tint assiégés pendant cinq ans, & les contraignit de creuser des puits dans leur ville, ne pouvant point puiser de l'eau douce ailleurs. Nabuchodonosor quelque tems après, leur fit une guerre bien plus longue, & plus opiniâtre. Il tint la ville assiégée pendant treize ans, il la prit, & la ruina. (b)

¶ 11. SUPER TRIBUS SCALERIBUS EDM;... EO QUOD PERSECUTUS FUERIT IN GLADIO FRATREM SUUM. Je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre Edom; parce qu'il a persécuté son frere avec l'épée. Les Iduméens conservèrent toujours la haine héréditaire qu'Esau leur pere leur avoit inspirée contre les descendans de Jacob son frere. David subjuga l'Idumée, (c) & elle demeura assujettie à Salomon. Sur la fin du regne de ce dernier, ou au commencement du regne de Roboam son fils, Adad Iduméen prit le titre de Roi de cette Province. Mais soit que sa révolte ait été réprimée par Roboam, soit qu'il se soit accommodé avec ce Prince, & qu'il se soit contenté du titre de Roi tribu-

(a) Ménander. apud Jeph. Antig. lib. 12. cap. 24.

(b) Voyez Ezéch. xxv. xxvii. xxviii.

(c) 2. Reg. viii. 14. & 1. Par. xviii. 13.

12. *Mittam ignem in Theman : & devorabis ades Bozra.*

12. Je mettrai le feu dans Théma, & il réduira en cendre les maisons de Bosra.

## COMMENTAIRE.

taire, comme le furent ses successeurs ; (a) nous voyons les Iduméens soumis aux Rois de Juda, jusqu'au regne de Joram. (b) Alors ils secouèrent le joug. Joram marcha contre eux : mais il fut contraint de se retirer, & de les laisser en liberté. (c) Dès auparavant, sous le regne de Josaphat, je trouve une guerre des Moabites, des Ammonites, & des Iduméens ligués contre ce Prince : mais cette révolte fut réprimée par Josaphat. (d) Le Texte de la Vulgate dans les Paralipomènes, & l'Hébreu portent *Aram*, la Syrie : mais toute la suite de l'histoire demande qu'on lise *Edom*. Depuis l'affranchissement des Iduméens, ces peuples ne manquèrent jamais de se joindre aux ennemis de Juda, & ils n'en trouvèrent que trop d'occasions depuis Josaphat, jusqu'au regne d'Ozias, sous lequel vivoit Amos.

ET VIOLAVERIT MISERICORDIAM EIUS. *Qui a violé la compassion qu'il lui devoit.* Les Septante : (e) *Il a violé les femmes, ou la mère sur la terre.*

ET TENUERIT ULTRA FUREM. *Il n'a point mis de bornes à sa fureur.* L'Hébreu : (f) *Il a toujours poursuivi sa colère.* Les Septante : (g) *Il a pris son horreur en témoignage.* Il a suivi le ressentiment de son cœur irrité, & indisposé contre Jacob, sans qu'un si long tems ait pû modérer sa colère.

Ÿ. 12. MITTAM IGNEM IN THEMAN, ET DEVORABIT ADES BOZRAE. *Je mettrai le feu dans Théma, & il réduira en cendres les maisons* (Hébr. les palais) *de Bosra.* Théma, & Bosra étoient les deux principales villes de l'Idumée. Théma étoit à quinze milles de Pétra. (h) Bosra est une ville fameuse, située dans l'Arabie déserte, entre Philadelphie, & Esdraï, dans l'ancien pays d'Edom, dans les montagnes de Galaad. Elle est plus ordinairement appelée Bosor. (i) Isaïe en fait aussi mention : (k) *Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra, ou de Bosor ?* Les Septante : (l) *J'envoyai le feu dans Théma, & il dévorera :*

(a) Vide 4. Reg. III. 9.

(b) 4. Reg. VIII. 20. 1. Par. XXI. 8. 10.

(c) 4. Reg. VIII. 21. & 2. Par. XXI. 8. 9. 10.

(d) 2. Par. XX. 1. & 10. & 25. Voyez le Commentaire sur cet endroit.

(e) 70. Ἐπαύσατο μέσους, alii, παύσας ἐν γῆ.

Héb. שָׁחַת רַחֲמֵי

(f). יוֹשֵׁר לַעַד אָמוֹ.

(g) καὶ ἤμαρτος εἰς μετάνοιαν φέρει αὐτοῦ.

(h) Euseb. & Ieron. in locis.

(i) Ieronym. ibid.

(k) Is. I. LXIII. 1.

(l) Ἐξαποστάλῃ πῦρ ἐν Θέμα, & καταφύγει τοὺς τὰ Βορὰ αὐτοῦ. Aqu. & Sym. Τὰς πόλεις Θεοδὸς Habitacula. Ieron. hic.

13. *Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus filiorum Ammon , & super quatuor non convertam eum : eo quod dissecuerit prægnantes Galaad , ad dilatandum terminum suum.*

13. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes qu'ont commis trois , & quatre fois les enfans d'Ammon , je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre eux ; parce qu'ils ont fendu le ventre des femmes grosses de Galaad , pour étendre les limites de leur pays.

## COMMENTAIRE.

*ses fondemens.* Saint Jérôme sur cet endroit , croit que Bozra ne signifie pas ici une ville ; mais l'Idumée fortifiée. La guerre dont Amos menace l'Idumée , est peut-être celle que leur fit Ozias , sous lequel ce Prophète vivoit. Ozias reprit sur eux la ville d'Elat , & l'assujettit de nouveau à Juda. (a) On croit qu'Assaradon fit aussi la guerre aux Iduméens par ses Généraux. (b) Nabuchodonosor les assujettit , après avoir réduit les Juifs , & ruiné Jérusalem. (c) Enfin Judas Maccabée , (d) & après lui Jean Hircan firent de grandes conquêtes sur l'Idumée ; & ce dernier obligea même les Iduméens à recevoir la Circoncision , & les Loix des Juifs. (e)

ÿ. 13. *SUPER TRIBUS SCELERIBUS FILIORUM AMMON ; ... EO QUOD DISSECUERIT PRÆGNANTES GALAAD.* Je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre Ammon ; ... parce qu'ils ont fendu le ventre des femmes grosses de Galaad , pour étendre les limites de leur pays. Le pays des Ammonites étoit frontière de celui de Galaad. Ils prétendoient même que ce pays leur appartenoit , & que ce n'étoit que par usurpation que les Hébreux s'en étoient rendus les maîtres. Cette querelle étoit ancienne , & nous la voyons déjà fort échauffée du tems de Jephthé. (f) Nous remarquons encore sous Saül (g) une guerre violente entre les Ammonites , & ceux de Jabés de Galaad. Sous le regne de David , le pays d'Ammon fut assujetti à Juda. (h) Depuis la révolte des dix tribus , & leur séparation de Juda , Ammon se mit en liberté , autant qu'on en peut juger par les Livres des Rois , où l'on ne les voit plus soumis à ces Princes. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils profitèrent des troubles arrivez dans le pays de Galaad , lorsque les Rois de Syrie s'en emparèrent ; & que ce fut pendant le dérangement des affaires du Royaume d'Israël au-delà du Jourdain , qu'ils se jetterent sur les terres de Galaad , & y commirent les cruautés qu'on leur reproche ici. Jérémie (i) se plaint de ce que les

(a) 4. Reg. XIV. 22. & 2. Par. XXVI. 2.

(b) Isai. XXI. 11. 12. 13. 14.

(c) Joseph. Antiq. lib. X. c. 11.

(d) 1. Macc. V. 3. 4. & 2. Macc. X. 16.

(e) Joseph. Antiq. lib. 13. c. 17.

(f) Judic. XI. 12.

(g) 1. Reg. XI. 1. & seq.

(h) 1. Reg. X. XI. XII. 1. Par. XX. 1. 2. 3.

(i) Jerem. XLIX. 1.

14. *Et succendam ignem in muro Rabba: & devorabit ades ejus in ululatu in die belli, & in turbine in die commotionis.*

15. *Et ibit Melchom in captivitatem, ipse, & Principes ejus simul, dicit Dominus.*

14. Je mettrai le feu aux murs de Rabba, qui étant embrasé par un tourbillon de vent, en consumera toutes les maisons dans l'horreur du combat, parmi les cris des ennemis, & l'épouvante de ses habitants.

15. Leur Dieu Melchom sera amené lui-même captif avec tous leurs Princes. C'est le Seigneur qui l'a dit.

## COMMENTAIRE.

Ammonites s'étoient mis en possession du pays de Gad, qui est le même que Galaad; mais je pense que l'accusation de Jérémie regarde plutôt le tems qui suivit le transport des dix tribus, ou celui de la transmigration des tribus de de-là le Jourdain, arrivée sous Théglatphalassar, que ce qui arriva dans ce pays avant les regnes d'Ozias Roi de Juda, & de Jéroboam Roi d'Israël, au delà desquels nous ne devons pas reculer, ce que dit Amos de choses passées, & avénues avant son tems.

Ÿ. 14. *SUCCENDAM IGNEM IN MURO RABBA.* Je mettrai le feu aux murs de Rabba. Rabba étoit la Capitale des Ammonites. On la nomma depuis Philadelphie, ou simplement Amman, ou Ammon. La guerre dont les menace ici le Prophète, est apparemment celle que leur fit Ozias Roi de Juda. (a) Ce Prince les assujettit, & les obligea de lui payer un tribut. Joatham son fils les attaqua aussi, (b) & les réduisit à lui payer cent talents d'argent, & dix mille mesures de froment, & autant d'orge. Je ne parle pas des guerres que leur firent Salmanasar, (c) & Nabuchodonosor. (d) Elles sont marquées dans un grand détail dans les prophéties d'Isaïe, de Jérémie, & d'Ezéchiel contre Ammon. (e) C'est-là où nous les examinerons.

*ET IN TURBINE IN DIE COMMOTIONIS.* Parmi l'épouvante de ses habitants. L'Hebreu: (f) Dans le tourbillon au jour de la tempête. Les Septante: (g) Et il sera agité dans les jours de sa perte entière.

Ÿ. 15. *IBIT MELCHOM IN CAPTIVITATEM.* Melchom sera amené captif. Melchom est mis pour Moloc Dieu des Ammonites. Jérémie dénonce la même peine à Melchom des Ammonites, (h) à Chamos Dieu des Moabites, (i) & aux Dieux des Egyptiens. (k) Nous avons vu sur Osée, (l) que les veaux d'or des Israélites devoient avoir un sort pareil.

(a) 2. Par. xxxi. 7. 8.

(b) 2. Par. xxxiii. 5.

(c) Isaï. vv.

(d) Josph. lib. x. c. ii.

(e) Voyez Jerem. xlii. Ezech. xxv.

(f) בְּסֻבָּה בְּיוֹם מְעֻלָּה

(g) Καὶ συντάλῃται ὁ ἱεμενος τῆς συντάλῃσιν αὐτοῦ.

(h) Jerem. xli. 3.

(i) Idem xl. lii. 7.

(k) Jerem. xlii. 12.

(l) Osée x.

Grand sujet de confusion, & d'humiliation pour ces peuples aveugles ; qui mettoient leur confiance dans ces foibles, & ridicules divinitez. Le Texte Hébreu ponctué par les Massorètes, lit : (a) *Leur Roi ira en captivité*. Les Septante ont lû de même. C'est ce qui partage les Interprètes, les uns l'entendant du Roi, les autres du Dieu des Ammonites. Au fond la difficulté n'est pas grande ; ces peuples regardoient leurs Dieux, comme leurs Rois. Voyez *Judic. xi. 14.*

IPSE, ET PRINCIPES EIUS SIMUL. *Lui avec tous ses Princes.* Les Septante : (b) *Leurs Prêtres, & leurs Princes tous ensemble.* Le nom de *leurs Prêtres*, est une glose de ceux qui lisoient, Melchom, au lieu de *leur Roi*. Les autres Interprètes Grecs lisent : *Ses Prêtres.*



## CHAPITRE II.

*Vengeance du Seigneur contre Moab, contre Juda, & contre Israël.  
Crimes de ces peuples ; ingratitude d'Israël.*

ψ. 1. *H*ÆC DICIS DOMINUS : SUPER TRIBUS SCCLERIBUS MOAB, & SUPER QUATUOR NON CONVERTAM EUM : EO QUOD INCENDERIS OSSA REGIS IDUMÆÆ, USQUE AD CINEREM.

ψ. 1. *V*OICI ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Moab a commis trois, & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a brûlé les os du Roi d'Idumée, jusqu'à les réduire en cendre.

## COMMENTAIRE.

ψ. 1. *S*UPER TRIBUS SCCLERIBUS MOAB. . . EO QUOD INCENDERIS OSSA REGIS IDUMÆÆ, USQUE AD CINEREM. *Après les crimes de Moab, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a brûlé les os du Roi d'Idumée, jusqu'à les réduire en cendre, ou en ciaux, suivant l'Hébreu. (c) Quelques Interprètes (d) croient que le Prophète reproche ici au Roi de Moab une action d'inhumanité qu'on lui vit faire, lorsqu'étranger assiégé dans sa capitale, par les Rois de Juda, d'Israël, & d'Idumée, il amena sur les murs de la ville le fils du Roi d'Idumée, qu'il avoit pris dans une sortie, ou dans*

(a) חלך מלכיהם בגולה 70. Παρίσταται δ βασιλείς αὐτῶν ἐν μυχμαλισμῷ. Théodoret lit : *Melchom*, au lieu de *leur Roi*.

(b) Οἱ πρεσβυτεῖς καὶ οἱ ἀρχιερεῖς αὐτῶν ἰσὺν τὴν ἐκκλησίαν.

(c) על שרפו עצמות מלך אדום לשיני 70. Εἰς αὐτίαν.

(d) Theodoret. Rab. Dav. Quinquaginta. Vat.

2. *Et mittam ignem in Moab, & devorabit a des Cariath : & morietur in sonitu Moab, in clangore tuba.*

2. J'allumerai dans Moab un feu qui consumera les maisons de Cariath ; & les Moabites périront parmi le bruit des armes, & le son des trompettes.

## COMMENTAIRE.

une embuscade, & qu'il l'immola, & le consuma par le feu en l'honneur de son Dieu Moloc. (a) L'histoire des Rois nous dit, qu'il amena ce jeune Prince sur les murailles de la ville, & qu'il se mit en devoir de le faire mourir ; ce que les trois Rois ayant vu, ils levèrent le siège, & s'en retournèrent. Elle n'assure pas qu'il ait été mis à mort. Cet événement étoit arrivé environ cent ans avant Amos. On veut que ce jeune Prince soit appelé ici *Roi* d'Idumée, parce qu'il étoit le fils aîné du Prince son père, son héritier présomptif, & peut-être déjà désigné Roi d'Edom.

D'autres (b) soutiennent que le Roi d'Idumée, le même qui s'étoit joint aux Rois de Juda, & d'Israël dans la guerre dont on vient de parler, étant tombé entre les mains du Roi de Moab, fut mis à mort, & son corps réduit en cendre. Le Caldéen ajoute même que le Moabire se servit des cendres du Roi d'Idumée, comme d'un mortier pour enduire sa chambre ; mais il faut convenir que tout cela est très incertain, & il est assez vraisemblable que l'Ecriture fait ici attention à quelque guerre particulière des Moabites contre l'Idumée, dans laquelle on auroit détérré jusqu'aux os des Rois de ce pays, & on les auroit réduits en poudre ; de même que les Caldéens exhumèrent les corps des Rois de Juda, (c) & que Josias tira de leurs tombeaux les os des Prêtres des Idoles d'Israël, & les brûla sur les autels mêmes où ils avoient autrefois offert de l'encens. (d) Ces sortes d'inhumanitez ne sont point fort extraordinaires dans la guerre, & l'avidité du soldat, ou la vengeance du vainqueur n'a que trop souvent été chercher jusques dans le tombeau l'or, ou les cendres de l'ennemi vaincu. On fait ce que fit Cambyse dans l'Egypte à l'égard d'Amasis. (e) Ceci se passa apparemment, avant que les Iduméens eussent secoué le joug des Rois de Juda.

ÿ. 2. *MITTAM IGNEM IN MOAB... MORIETUR IN SONITU.* J'allumerai le feu dans Moab, & les Moabites périront parmi le bruit des armes. Ils ne mourront point en paix, comme les Saints, & les amis de Dieu, (f) ils mourront dans l'agitation, & au milieu des troubles de la guerre. Depuis le regne d'Ozias Roi de Juda, nous ne lisons aucune

(a) 4. Reg. 311. 27.

(b) Heb. apud Ieron. & isa Interp. plerique.

(c) Jerem. 5111. Baruch. 11. 24.

(d) 4. Reg. xxxiv. 4. 5.

(e) Herodot. lib. 3. c. 16.

(f) Genes. xv. 15. & 2. Par. xxxiv. 28.

3. *Et disperdam judicem de medio ejus, & omnes Principes ejus interficiam cum eo, dicit Dominus.*

4. *Hac dicit Dominus: Super tribus sceleribus Juda, & super quatuor non convertam eum: eo quod abjeceris legem Domini, & mandata ejus non custodieris: d. ceperunt enim eos idola sua, post qua abierunt patres eorum.*

3. Je perdrai celui qui tient le premier rang dans ce Royaume, & je ferai mourir avec lui tous les Princes, dit le Seigneur.

4. Voici ce que dit le Seigneur: Après les crimes que Juda a commis trois, & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui; parce qu'il a rejeté la Loi du Seigneur, & qu'il n'a point garde ses commandemens. Car leurs idoles les ont trompez, ces idoles après lesquelles leurs pères avoient couru.

## COMMENTAIRE.

guerre contre les Moabites, jusqu'au tems de Salmanasar, (a) & ensuite de Nabuchodonosor; à moins que l'on ne comprenne les Moabites dans celles qu'Ozias, (b) & après lui Joathan Rois de Juda, (c) firent contre les Ammonites, & contre les peuples voisins. Isaïe (d) parle de la guerre que Moab eut à soutenir contre Salmanasar; & Jérémie, (e) Ezéchiel, (f) & Sophonie (g) parlent au long des disgrâces de Moab sous Nabuchodonosor. C'est apparemment la première de ces guerres qu'Amos avoit en vûe.

DEVORABIT AEDES CARIOETH. *Le feu consumera les maisons de Carioth.* Carioth étoit une des principales villes des Moabites. (h) Les Septante l'ont pris dans un sens général: (i) *Le feu dévorera les fondemens des villes*, ou de leurs villes.

ψ. 3. DISPERDAM JUDICEM DE MEDIO EJUS. *Je perdrai celui qui tient le premier rang dans ce Royaume.* Je détruirai tellement cette nation, qu'il n'y aura parmi elle ni Roi, ni Gouverneur, ni Chef; car le nom de Juge se prend ici pour tout homme qui a l'autorité, & le premier rang dans un pays. Moab ne sera plus une République réglée, ni un peuple qui soit gouverné par ses propres Chefs. Comparez cette prédiction au Chap. XLVIII. de Jérémie.

ψ. 4. SUPER TRIBUS SCELERIBUS JUDA;... DECEPERUNT ENIM BOS IDOLA SUA. *Je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre Juda; parce que leurs idoles les ont trompez.* Les Livres saints ne parlent que des crimes, & des infidélitez de Juda. Depuis David, jusqu'à Ozias, sous lequel vivoit Amos, à peine trouve-t-on un bon Prince.

(a) Voyez notre Commentaire sur *Isai.* xv. 1.

(b) 2. *Par.* xxvi. 6.

(c) 2. *Par.* xxvii. 5.

(d) *Isai.* xv. xvi.

(e) *Jerem.* ix. xxv. xlviii.

(f) *Ezech.* xxv. 8. & seq.

(g) *Sophon.* ii. 8. 9.

(h) *Jerem.* xlviii. 24.

(i) Καταφάγεται τὰ θεμέλια τῶν πόλεων.

5. *Et mittam ignem in Juda, & devorabit aedes Jerusalem.*

6. *Hac dicit Dominus : Super tribus sceleribus Israël, & super quatuor non converteriam eum : pro eo quod vendiderit pro argento justum, & pauperem pro calceamentis.*

5. Je mettrai le feu dans Juda, & il réduira en cendre les maisons de Jérusalem.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes qu'Israël a commis trois, & quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a vendu le juste pour de l'argent, & le pauvre pour les choses les plus viles.

## COMMENTAIRE.

Après que Salomon eut commencé à ériger des Autels, & des Temples aux Idoles, (a) & que les Israélites du Royaume de Samarie, sous le regne, & par l'autorité de Jéroboam leur Roi, eurent quitté le culte du Seigneur, pour adorer les veaux d'or ; les exemples domestiques, & étrangers firent une telle impression sur les peuples de Juda, qu'on ne put jamais les purger entièrement du crime d'idolâtrie. Ils crurent trouver de la protection, & du secours dans ces fausses Divinités : mais ils y furent trompez. C'est cela même qui leur attira toute sorte de malheurs.

ÿ. 5. MITTAM IGNEM IN JUDA. *Je mettrai le feu dans Juda.* La guerre commença dans Juda sur la fin du regne de Joathan fils d'Ozias. Le Seigneur envoya contre lui Razin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romélie. (b) Achaz successeur de Joathan, le plus impie de tous ses prédécesseurs, attira de nouveaux malheurs sur son Royaume. Dieu le livra au Roi de Syrie, aux Iduméens, aux Philistins, à Phacée Roi d'Israël. (c) Se voyant accablé de toutes parts de tant d'ennemis, il eut recours à Théglaathphalassar, dont il acheta la protection par de très grandes sommes, qui épuisèrent ses sujets, & son Royaume ; & tout cela ne servit qu'à hâter la perte entière de Juda. Il devint par-là serviteur, & tributaire des Rois d'Assyrie ; (d) & depuis ce tems, ces Rois ne cessèrent d'accabler, & de fouler le Royaume de Juda, jusqu'à ce qu'enfin ils le détruisirent entièrement.

ÿ. 6. SUPER TRIBUS SCALERIBUS ISRAEL ; ... PRO EO QUOD VENDIDERIT PRO ARGENTO JUSTUM. *Je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre Israël ; parce qu'il a vendu le juste pour de l'argent.* Les déréglemens des Israélites des dix tribus sont trop connus par les Livres des Rois, & par les Ecrits des Prophètes, pour s'y arrêter ici. Amos leur reproche d'avoir vendu le juste, & le pauvre pour des souliers. Quelques-uns par le juste vendu pour de l'argent, entendent Joseph vendu par ses freres, (e) ou JESUS-CHRIST vendu par Judas : (f)

(a) 3. Reg. xi. 5.

(b) 4. Reg. xv. 37.

(c) 2. Par. xxv. xxviii.

(d) 4. Reg. xvi. 7. xviii. 7.

(e) Rupert.

(f) Vid. Sanct. hic. v. 19.

7. Qui conterunt super pulverem terra capita pauperum, & viam humilium declinant: & filius ac pater ejus ierunt ad puellam, ut violarent nomen sanctum meum.

7. Ils brisent contre terre la tête des pauvres, ils traversent toutes les entreprises des foibles. Le fils, & le pere se font approcher d'une même fille, pour violer mon saint nom.

## COMMENTAIRE.

Mais sans subtiliser, il vaut mieux l'expliquer simplement des Juges, qui ont reçu de l'argent pour condamner le juste, & qui pour un gain de rien, pour une paire de sandales, ont sacrifié l'intérêt, & la bonne cause du pauvre. C'est une façon de parler proverbiale, à peu près semblable à celle-ci d'Ezéchiel: (a) *Ils ont violé la justice, & ont condamné à la mort l'innocent pour une poignée d'orge, & un morceau de pain.* Voyez aussi Amos VIII. 6. & Joël. III. 3. Les Septante: (b) *Parce qu'ils ont vendu le pauvre pour de l'argent, & l'indigent pour des souliers.*

7. QUI CONTERUNT SUPER PULVEREM TERRÆ CAPITA PAUPERUM. Ils brisent contre terre la tête des pauvres. Ou bien: Ils tiennent le pauvre abattu dans la poussière; ils lui tiennent la bouche sur la poussière: *Pones in pulvere os suum.* (c) L'Hébreu (d) à la lettre: *Ils baillent sur la poussière de la terre, contre la tête des pauvres.* Ils sont comme des serpents qui sifflent contre les pauvres; ils ne respirent qu'à les engloutir, & à les terrasser. Les Septante (e) joignent ceci à ce qui précède: *Ils vendoient pour des souliers le pauvre, qui marche sur la poussière de la terre,* (pendant que le pauvre marche nuds pieds) & ils frappoient du poing la tête du mendiant. Le Caldéen: *Ils méprisent la tête des pauvres, comme la poussière de la terre.* Les Septante, & saint Jérôme rendent souvent (f) le verbe Hébreu *schaaph*, par fouler au pied; & c'est sa véritable signification en cet endroit: *Qui foulent au pied sur la poussière de la terre, la tête du pauvre.*

VIAM HUMILium DECLINANT. Ils traversent toutes les entreprises des foibles. Ou bien: Ils écartent avec insolence les pauvres qu'ils rencontrent dans leur chemin, en marchant en public. (g) Ou: Ils les engagent dans le péché par leurs vœux, ou par leurs violences. Enfin: Ils violent la justice dans la cause du pauvre. (h)

FILIUS, AC PATER EJUS IERUNT AD PUELLAM. Le fils,

(a) Ezéch. XIII. 19.

(b) *וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל*

(c) *Agem. Thren. III. 19.*

(d) *וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל*

(e) *וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל*

(f) *וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל*

*וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל*

(f) Voyez Psal. LV. 2. 3. & LVI. 4. Ezéch. XXXVI. 3. Amos VIII. 4.

(g) *Heb. וְהָאֵם וְהַאָבִיבָּתָא בְּמִלְכָּתָא דְּיִשְׂרָאֵל*

(h) Ita Chald. Vat. Merc. Dros. Sanh. Mont.

Fignier. Cast. Rib.

8. *Et super vestimentis pignoratīs accubuerunt juxta omne altare : & vinum damnatorum bibebant in domo Dei sui.*

8. Ils ont fait festin près de toute sorte d'autels, assis sur les vêtements que les pauvres leur avoient donnez en gage, & ils ont bu dans la maison de leur Dieu le vin de ceux qu'ils avoient condannez injustement.

## COMMENTAIRE.

& le pere se sons approchez d'une même fille ; contre les défenses expressés de la Loi, *Levit. xviii. 8.* Ces incestes, odieux même parmi les Gentils, rendoient la Religion des Hébreux méprisable. Ils exposoient le nom du Seigneur aux blasphêmes des Infidèles : *Us violarent nomen sanctum meum.*

Y. 8. *SUPER VESTIMENTIS PIGNORATIS ACCUBUERUNT.* Ils se sont assis sur les vêtements que les pauvres leur avoient donnez en gage. Amos reprend ici deux abus. Le premier, que les Israélites gar-doient les gages qu'ils avoient reçus des pauvres, contre la Loi, qui or-donne qu'on leur rendra leurs habits donnez en gage, avant le coucher du soleil : (a) *Si pignus à proximo tuo acceperis vestimentum, ante solis occasum reddes ei.* Le second abus, c'est qu'ils faisoient des festins dans les maisons de leurs Dieux, dans les Temples de leurs Idoles, ou de leurs veaux d'or ; car alors ils ne venoient plus au Temple de Jérusalem ; Et comme pour in-sulter à la sainteté des Loix de Dieu, & pour porter les marques de leur injustice jusqu'aux pieds de leurs Autels, ils s'assétoient dans leurs Tem-ples sur les habits qu'ils avoient reçus en gage des pauvres.

Les Septante l'ont entendu autrement : (b) *Et ils faisoient de leurs ha-bits des voiles, qu'ils pendoient avec des cordes tout autour de l'Autel.* Ils faisoient des espèces de tentes jusqu'aux Autels de leurs Temples profa-nes, afin de s'y mettre à couvert, pour exercer leur dissolution, & leur dé-bauché. (c) On voit par les Livres des Rois, (d) qu'on avoit fait de ces tentes d'impudicité jusques dans le Temple du Seigneur : *Destruxit adicu-las effeminatum, quæ erant in Domo Domini.* Hérodote (e) nous dépeint les voiles qui environnoient celles qui se prostituoient en l'honneur d'une Déesse impure.

*VINUM DAMNATORUM BIBEBANT IN DOMO DEI SUI.* Ils ont bu dans la Maison de leur Dieu, le vin de ceux qu'ils avoient condan-nez injustement. C'est un troisième abus que le Prophète reproche à ceux

(a) Exod. xxii. 26. Vide & Dent. xxiv. 13.

(b) *Καὶ τὰ ἱμάτια αὐτῶν, δεσφύσας περιεσπ,*

*καὶ περιεσπῶντα ἱμάτια ἐξίσταν τὰ θυσιαστήρια.*

(c) Vide Jeronym. his.

(d) 4. Reg. xxii. 7: Vbgez aussi 3. Reg.

xx.

(e) Herodot. lib. 2. 6.

9. *Ego autem exterminavi Amorrhæum a facie eorum : cujus altitudo, cedrorum altitudo ejus, & fortis ipse quasi quercus : & contrivi fructum ejus desuper, & radices ejus subter.*

9. Cependant, c'est moi qui à leur arrivée dans la Palestine, ai exterminé les Amorrhéens ; ce peuple dont la hauteur étoit celle des cédres, & qui étoit fort comme des chênes. J'ai écrasé tous les fruits qui étoient sur ses branches ; & j'ai brisé dans la terre toutes ses racines.

## COMMENTAIRE.

d'Israël. Ils faisoient bonne chère aux dépens de ceux qu'ils avoient injustement condamnez. (a) Les Septante : (b) *Ils buvoient un vin gagné par des calomnies.* Le Caldéen : *Un vin de rapine.* Cette explication paroît alléez littérale.

Mais il y en a qui croyent que ce vin des condamnez marque ici quelque liqueur excellente, ou quelque vin fort, & mêlé de drogues propres à fortifier, & à enivrer, qu'on donnoit autrefois à ceux qu'on conduisoit au supplice, afin de les soutenir, & de leur ôter la trop vive appréhension des supplices, ou de la mort. On prétend que le Sage a voulu désigner cette boisson, lorsqu'il a dit : (c) *Donnez une liqueur enivrante à ceux qui sont dans la tristesse, & du vin à ceux qui sont dans l'amertume.* Isaïe (d) en parle aussi, selon quelques-uns, sous le nom de calice d'assoupissement : *Calicem soporis bibisti, & potasti usque ad faces.* C'est peut-être de ce vin qu'on fit boire à nôtre Sauveur, étant sur le Calvaire : (e) *Dabant ei bibere myrrarum vinum.* Les Anciens nous parlent d'une sorte de vin, inventé, dit-on, à Diospolis d'Egypte, pour dissiper la douleur. (f) Homère (g) nous dit qu'Hélène en avoit appris la composition en Egypte : il en raconte de merveilleux effets. Plutarque assûre (h) que parmi les Juifs, un des châtimens les plus honteux, & les plus grands, est de défendre le vin au coupable : Ce qui sembleroit prouver que régulièrement, & hors les cas de cette défense particulière, on le permettoit à tous ceux qui étoient condamnez. Mais toutes ces remarques sont peut-être ici hors de propos. Le premier sens que nous avons proposé, est plus simple, & plus naturel. On peut remarquer en passant, l'antiquité des festins dans les Temples, & la coutume de manger assis, ou plutôt couchez sur des tapis, ou des vêtements.

(a) Grot. Mercer. Vat. Pise. Santh.

(b) *יוצאין מן הנושאיות.* Heb. יִצְאוּ מִן הַנוֹשְׂאוֹת

(c) Prov. xxxi. 6. *Date sicram mentibus, & vinum his qui amaro sunt animo.*

(d) Isaï. li. 17. 22.

(e) Marc. xv. 23.

(f) Diodor. lib. i. p. 62. *Καὶ παρὰ μέγιστος τοῦ ἀποκελευμένου οὐ πολλοῦ χρόνου ἐργῆς, καὶ λίαν φέρματος ἐκείνου φερί.*

(g) Homer. Odys. Δ. 280. *Ἰνὸν δὲ καλὴν ἰνὸν δὲ καλὴν.*

(h) Plut. Symposiac. lib. p. qu. 3. *ad finem.*

10. *Ego sum, qui ascendero vos fuci de terra Ægypti, & duxi vos in deserto quadraginta annis, ut possideretis terram Amorrhæi.*

11. *Et suscitavi de filiis vestris in Prophetas, & de juvenibus vestris Nazaræos. Numquid non ita est filii Israël, dicit Dominus?*

12. *Et propinabitis Nazaræis vinum : & Prophetis mandabitis dicentes : Ne prophetetis.*

10. C'est moi qui vous ai fait sortir de l'Égypte, & qui vous ai conduits dans le désert pendant quarante ans, pour vous faire posséder la terre des Amorrhéens.

11. De vos enfans, je me suis fait des Prophètes ; & de vos jeunes hommes, des Nazaréens. Enfans d'Israël, ce que je dis n'est-il pas vrai ? dit le Seigneur.

12. Et après cela, vous avez présenté du vin aux Nazaréens ; & vous avez dit hardiment aux Prophètes : Ne prophétisez point.

## COMMENTAIRE.

¶ 9. AMORRHÆUM, CUIUS ALTITUDO CEDRORUM ALTITUDO EIUS. J'ai exterminé devant eux les Amorrhéens, ce peuple, dont la hauteur égaloit celle des cédres. Il y avoit parmi les peuples de Canaan beaucoup de ces géans de la race d'Enac, & de Raphaïm, dont la hauteur étoit telle, que les Hébreux en comparaison, n'étoient que comme des sauterelles, (a) comme ils le reconnoissent eux-mêmes : *Ibi vidimus monstra quadam filiorum Enach ; de genere giganteo, quibus comparati, quasi locustæ videbamur.* Tout cela est exagéré, comme on le voit bien.

¶ 11. SUSCITAVI DE FILIIS VESTRIS IN PROPHETAS, ET DE JUVENIBUS VESTRIS NAZARÆOS. De vos enfans, je me suis fait des Prophètes, & de vos jeunes hommes, des Nazaréens. Par une distinction particulière que j'ai faite de votre nation, j'y ai répandu mon Esprit, & je m'y suis réservé des hommes tout consacrés à mon service. Quoique les Israélites des dix tribus, dont il a parlé au §. 6. & suiv. fussent engagés dans le schisme, & que l'on ne pût pas légitimement parmi eux consacrer des Nazaréens, puisque pour les faire, il falloit certaines cérémonies, qui ne se pratiquoient qu'au Temple de Jérusalem, & par les Prêtres du Seigneur ; (b) néanmoins il y avoit encore quelques Israélites, qui par le mouvement d'une dévotion particulière, se déroboient de leurs frères, & alloient à Jérusalem, pour se faire Nazaréens ; ou qui faisoient à Béthel les mêmes cérémonies qui se pratiquoient à Jérusalem : Car malgré le schisme, on ne laissoit pas d'observer encore la Loi du Seigneur en plusieurs points dans le Royaume de Samarie, comme on le montrera sur Amos, IV. 4. 5. On voit par plusieurs endroits de l'Écriture la distinction honorable qu'on faisoit parmi les Hébreux des Nazaréens. (c) Une des princi-

(a) Num. xlii. 14. & suiv.  
(b) Vide Num. vi. 1. & suiv.

(c) Jerem. Tliem. 19. 7. 1. Mat. xlii. 49.

13. *Eccē ego stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum feno.*

14. *Et peribit fuga à veloce, & fortis non obtinebit virtutem suam, & robustus gen saluabit animam suam.*

15. *Et tenens arcum non stabit, & velox pedibus suis non saluabitur, & auctor equi non saluabit animam suam.*

16. *Et robustus corde inter fortes nudus fugiet in illa die, dicit Dominus.*

13. Ma colère va éclatter avec grand bruit, comme les roues d'un chariot crient sous la pesanteur d'une grande charge de foin.

14. En vain celui qui court le mieux, prendra la fuite. Le plus vaillant ne sera plus maître de son cœur ; le plus fort ne pourra sauver sa vie.

15. Celui qui combattoit avec l'arc, tremblera de peur ; le plus vite à la course, n'échappera point. Le cavalier ne se sauvera point avec son cheval ;

16. Et le plus hardi d'entre les braves, s'enfuira tout nud en ce jour-là, dit le Seigneur.

## COMMENTAIRE.

pales austérité de ces hommes consacre au Seigneur, étoit l'abstinence du vin. Les Israélites débauchez, ces impies qui faisoient des festins dans leurs Temples, couchez sur les habits des pauvres, détournoient leurs frères de cette dévotion, & s'efforçoient de leur faire violer leur Nazaréat, en leur présentant du vin : *Propinabatis Nazaraei vinum.* Ils tâchoient, autant qu'ils pouvoient, d'éteindre l'esprit de prophétie, en ôtant aux Prophètes la liberté de parler, & de reprendre : *Et Prophetis mandabatis, dicentes : Ne prophetetis.*

¶ 13. STRIDEBO SUBTER VOS, SICUT STRIDET PLAUSTRUM. Ma colère va éclatter avec grand bruit, comme un chariot qui crie sous la pesanteur d'une grande charge de foin. Quelques Exemplaires Latins lisent *super* : mais la vraie leçon est *subter*. L'Hébreu à la lettre : (a) *Je suis assablé sous votre poids, comme un chariot chargé de gerbes.* Je gémis sous le poids ; je vous supporte avec impatience ; vous êtes devenus pour moi une charge insupportable ; je suis résolu de me décharger, & de vous abandonner. (b) Le Caldéen : *Je vais amener sur vous des maux qui vous accablent, comme un chariot chargé de gerbes.* Les Septante : (c) *Je vais renverser (ou je suis comme renversé) sous vous, comme un chariot chargé de paille est renversé.*

¶ 14. PERIBIT FUGA A VELOCE. En vain celui qui court le mieux, prendra la fuite. Ou plutôt : Les plus vites coureurs ne pourront

(a) חנה אנכי קמים תחתיכם כאשר תעיק  
תעגלה חסלה לך עסיר  
(b) Ita Druf. Mont. Torn. Mercer. Castal.

(c) Ἐγὼ ὑπὸ τοῦ ἐπιβάρους ὑμῶν, ὡς ὑψίστου καὶ  
ἀλυστοῦ ἀμαλᾶς ἢ γέμου καλῶν.

prendre la fuite. Les Rabbins (a) croient que le Prophète, sous ce nom de *conteur*, entend Jéroboam fils de Nabat, premier Roi des dix tribus, qui s'étoit d'abord enfui en Egypte; (b) & sous le nom du forr, ou de vaillant: *Fortis non obinebit virtutem*, ils entendent Basa, troisième Roi d'Israël, qui fut très-vaillant. (c) Le robuste: *Robustus non salvabit animam suam*, désigne Amri, qui bâtit la ville de Samarie. (d) Celui qui tient l'arc, ou l'archer, est Jéroboam fils de Namsi, qui tua d'un coup de flèche Joram Roi d'Israël. (e) Celui qui court avec vitesse: *Velox pedibus non salvabitur*, est Manahem, qui se hâta inutilement de porter des présens au Roi d'Assyrie. (f) Le cavalier, qui ne peut éviter la mort: *Ascensor equi non salvabit animam suam*, marque, disent-ils, Phacée, qui s'étant lié avec le Roi de Syrie, fit de grands maux à Achaz Roi de Juda. (g) Enfin le vaillant qui doit s'enfuir tout nud: *Et robustus corde inter fortes nudus fugies*, est Osée dernier Roi d'Israël, qui fut dépouillé de son Royaume par les Assyriens. (h) Mais ces explications ont plus de brillant que de vrai, plus de subtilité que de solidité. Les maux dont le Prophète menace ici Israël, regardent les tems de malheurs dont cet Etat fut accablé tant de la part des Syriens, que des Assyriens. Depuis la mort de Jéroboam, on n'y vit que troubles domestiques, & que guerres au dehors. La valeur, & la force s'y trouvèrent sans résistance; les plus prompts, & les mieux montez y furent pris. Tout cela tient du proverbe.

(a) Hebrai apud Ieron.

(b) 1. Reg. XI. 40.

(c) 1. Reg. XV. 27. &amp; sequ.

(d) 1. Reg. XVI. 16. &amp;c.

(e) 4. Reg. IX. 24.

(f) 4. Reg. XV. 19.

(g) 4. Reg. XVI. 5.

(h) 4. Reg. XVII. 5. &amp;c.





## CHAPITRE III.

*Reproches contre l'infidélité d'Israël. Dieu l'a choisi seul du milieu des nations. Ses menaces contre lui ne seront pas vaines.*

¶ 1. *A*UDITE VERBUM, QUOD LOCUTUS EST DOMINUS SUPER VOS, FILII ISRAËL: SUPER OMNEM COGNATIONEM, QUAM EDUXI DE TERRA ÆGYPTI, DICENS:

2. *Tantummodo vos cognovi ex omnibus cognationibus terra: idcirco visitabo super vos omnes iniquitates vestras.*

¶ 1. *E*NFANS D'ISRAËL, ÉCOUTEZ CE QUE J'AI DIT SUR VÔTRE SUJET, SUR VOUS TOUS QUI ÊTES CE PEUPLE NÉ D'UN MÊME SANG, QUE J'AI FAIT SORTIR DE L'ÉGYPTE.

2. Je n'ai connu que vous de toutes les nations de la terre, dit le Seigneur. C'est pourquoi je vous punirai de toutes vos iniquitez.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. *V*ERRUM QUOD LOCUTUS EST SUPER VOS, FILII ISRAËL. *Enfants d'Israël, écoutez ce que j'ai dit sur votre sujet.* C'est une continuation du discours d'Amos. Après avoir dénoncé aux Israélites des dix tribus les maux qu'on a vus au Chapitre précédent, il parle ici d'abord en commun à toute la race de Jacob, aux Hébreux des deux Royaumes de Juda, & d'Israël. (a) Ensuite il s'adresse aux seules dix tribus.

¶ 2. *Tantummodo vos cognovi ex omnibus cognationibus terræ.* *Je n'ai connu que vous de toutes les nations de la terre.* Je vous ai choisis parmi tous les peuples pour mon héritage, & pour mon Royaume. J'ai abandonné toutes les nations dans la corruption de leurs voies, (b) & dans les ténèbres de l'ignorance; vous êtes les seuls que j'ai tirés de cette obscurité, & à qui j'ai communiqué la connoissance de mes Loix. Vous êtes les seuls avec qui j'ai fait alliance, & à qui j'ai donné l'auguste qualité de peuple du Seigneur. (c)

*ID CIRCO VISITABO SUPER VOS. C'est pourquoi je vous punirai de toutes vos iniquitez.* Puisque vous avez méprisé mes dons, & mes faveurs, & que vous avez profané mon nom, & foulé au pied mes saintes Loix, je vous visiterai dans ma colère, & je proportionnerai mes châtimens à vos ingratitude. Ou bien: Puisque vous êtes le peuple choisi, & la

(a) Jeron. Theod. Cyrill. Romig. Hug. Dionys. Sir. Rib.

(b) *Id.* xiv. 15. *Qui prateritis generationibus*

*dimissa omnes gentes ingredi vias suas.*

(c) Exod. xix. 6. Deut. vii. 6. xiv. *Etzech.* xx. 37.

3. *Numquid ambulabunt duo pariter, nisi convenerit eis ?*

4. *Numquid rugiet leo in saltu, nisi habuerit prædam ? Numquid dabit catulus leonem vocem de cubili suo, nisi aliquid apprehenderit ?*

3. Deux hommes peuvent-ils marcher ensemble, à moins qu'ils ne soient d'accord entre eux ?

4. Le lion rugit-il dans une forêt, sans qu'il ait trouvé de quoi repaître sa faim ? Le lionceau fait-il retentir sa voix dans sa tanière, sans qu'il ait ravi sa proie ?

## COMMENTAIRE.

race sainte, je vous traiteraï comme j'ai accoutumé de traiter mes enfans ; (4) je ne laisserai point vos désordres impunis ; mais je vous rappellerai dans la bonne voie par mes châtimens : je me fâcherai contre vous, & je ne vous pardonnerai point en ce monde, afin de vous faire miséricorde pour l'éternité.

Y. 3. NUMQUID AMULABUNT DUO PARITER, NISI CONVENERIT EIS ? Deux hommes peuvent-ils marcher ensemble, à moins qu'ils ne soient d'accord entre eux ? Ce verset, & les quatre suivans enferment quelque obscurité, qu'il faut développer ici. Le Prophète veut prouver que ce n'est que par l'inspiration de Dieu qu'il a parlé, & qu'on verra bien-tôt l'accomplissement de tout ce qu'il a prédit ; & voici comme il le montre. Comme deux hommes ne peuvent marcher, & faire long-tems voyage ensemble, s'ils n'agissent de concert, & ne sont parfaitement d'intelligence ; autrement ils se brouilleront, & se quitteront bien-tôt ; ainsi lorsqu'un Prophète parle, & agit au nom du Seigneur, sans être animé de son Esprit, & conduit par sa main, bien-tôt on découvrira son imposture, & on verra là fausseté de ses prophéties. Si je suis un faux Prophète, vous le connoîtrez bien-tôt : Observez seulement ma conduite, éprouvez mon désintéressement, menacez-moi de l'exil, ou de la mort ; vous connoîtrez aisément qui je suis, & de quel Esprit je suis animé. Il faut savoir qu'Amos ayant commencé à prophétiser à Béthel, contre le Royaume d'Israël, Amasias Prêtre de Béthel, l'accusa auprès de Jéroboam second Roi d'Israël, de rébellion, & de répandre des discours séditeux. Amos fut chassé, & obligé de se retirer dans les terres de Juda, où il continua son ministère. Pour justifier sa conduite, il fait voir par plusieurs similitudes accumulées qu'il ne fait que suivre l'impulsion de l'Esprit saint, qu'il n'est pas en son pouvoir de ne pas prophétiser ; & qu'enfin l'événement répondra de la vérité de ses paroles.

Y. 4. NUMQUID RUGIET LEO IN SALTU, NISI HABUERIT PRÆDAM ? Le lion rugit-il dans une forêt, sans qu'il ait trouvé de quoi repaître sa faim ? Invoquerois-je contre vos désordres, & crierois-je contre vous,

(4) Heb. xxi. 6. Quem enim diligit Dominus, corripit ; castigat omnem filium quem recipit.

5. Numquid cadet avis in laqueum terra absque aucupe? Numquid auferetur laqueus de terra antequam quid capiat?

6. Si clanget tuba in civitate, & populus non expavescat? Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit?

7. Quia non facit Dominus Deus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos Prophetas.

5. Un oiseau tombe-t'il sur la terre dans le filet, sans qu'il lui ait été tendu par un oiselleur? Ote-t'on un piège de dessus la terre avant que quelque chose y ait été pris?

6. La trompette sonnera-t'elle dans la ville, sans que le peuple soit dans l'épouvante? Arrivera-t'il quelque mal dans la ville qui ne vienne pas du Seigneur?

7. Car le Seigneur notre Dieu ne fait rien sans avoir révélé auparavant son secret aux Prophètes ses serviteurs.

## COMMENTAIRE.

fr vos iniquitez n'étoient montées à leur comble, & si la colère de Dieu n'étoit prête à tomber sur vous? La colère, & la vengeance du Seigneur sont souvent désignées sous le nom de rugissement.

5. 5. NUMQUID CADET AVIS IN LAQUEUM TERRÆ, ABSQUE AUCUPE? Un oiseau tombe-t'il sur la terre dans le filet, sans qu'il lui ait été tendu par un oiselleur? On pourroit traduire l'Hébreu (a) par : Un oiseau tombera-t'il dans les lacets, s'il n'y en a de tendus sur la terre? Les maux dont je vous menace arriveront ils, sans que Dieu s'en mêle? Tend on des filets, pour ne rien prendre; ou prend-on au filet, sans y avoir tendu? Dieu menace-t'il en vain, & punit-il, sans avoir menacé? Lorsque le Prophète parle, est-ce sans raison? Et lorsque Dieu punit, ne justifie-t'il pas par cela même la mission de son Prophète?

6. 6. SI CLANGET TUBA IN CIVITATE, ET POPULUS NON EXPAVESCAT? La trompette sonnera-t'elle dans la ville, sans que le peuple soit dans l'épouvante? Dès qu'on entend dans une ville le son de la trompette, tout le monde est dans l'alarme, & dans le trouble; Si un Prophète crie, & menace, vous l'écoutez froidement, ou vous le chassez. Croyez vous en être quittes pour cela? Ses paroles feront-elles comme une fausse alarme, ou comme un simple son de la trompette?

SI ERIT MALUM IN CIVITATE, QUOD DOMINUS NON FECERIT? Arrivera-t'il quelque mal dans la ville, qui ne vienne pas du Seigneur? Lorsque vous verrez l'accomplissement de ce que je vous annonce, alors vous croirez que c'est le Seigneur qui a parlé par ma bouche. Vous n'ignorez pas que rien ne se fait sans le Seigneur; qu'il est auteur des biens, & des maux qui nous arrivent; (b) qu'il nous comble de biens, comme notre Père, & qu'il nous châtie en juste Juge: Si donc vous voyez

(a) ותפול צפור על פת תארץ ומוקש אין (ח')

formans lucem, & creans tenebras, faciens pacem, & creans malum.

(b) Isai. XLV. Ego Dominus, & non est alter.

8. *Leo rugiet, quis non timebit? Dominus Deus locutus est, quis non Prophetabit?*

9. *Auditum facite in ædibus Azoti, & in ædibus terra Egypti: & dicite: Congregamini super montes Samaria, & videte insanias multas in medio ejus, & calumnias patientes in penetrabilibus ejus.*

8. Le lion rugira, qui ne craindra point? Le Seigneur nôtre Dieu a parlé, qui ne prophétisera point?

9. Faites entendre ceci dans les maisons d'Azot, & dans les palais d'Egypte; & dites à ces peuples: Assemblez-vous sur les montagnes de Samarie, & voyez les extravagances sans nombre qui s'y commettent, & de quelle manière on opprime au milieu d'elle les innocens par des calomnies.

## COMMENTAIRE.

venir sur vous les malheurs que je prédis, ne doutez point que le Seigneur n'en soit la première cause. Le Prophète n'est que comme la trompette qui sonne, & qui avertit,

ÿ. 7. *NON FACIET DOMINUS VERBUM, NISI REVELAVERIT SECRETUM SUUM AD SERVOS SUOS PROPHETAS. Le Seigneur ne fait rien, sans avoir révélé auparavant son secrets aux Prophètes ses serveurs.* Si cela est, & qu'il n'arrive rien que par la volonté du Seigneur, c'est sans raison que vous voulez empêcher les Prophètes de parler. Dieu leur découvrira vos malheurs futurs; ils vous les annonceront, & vous verrez leurs prédictions accomplies. Il va toujours à sa fin, & à la conclusion, qui est exprimée au ÿ. 8. *Le lion a rugi; qui ne craindra point? Le Seigneur a parlé; qui ne prophétisera point?* Est-il en mon pouvoir de n'être pas effrayé, quand j'ai ouï les menaces du Seigneur, les rugissemens de ce Lion? Puis-je ne pas parler, lorsque son Esprit me pousse, & m'anime? En vain vous voulez par vos menaces, & par vos mauvais traitemens m'obliger au silence, (a) je ne puis résister à l'impression de l'Esprit qui m'inspire.

ÿ. 9. *AUDITUM FACITE IN ÆDIBUS AZOTI; CONGREGAMINI SUPER MONTES SAMARIÆ, ET VIDETE INSANIAS. Faites entendre ceci dans les maisons d'Azot; assemblez-vous sur les montagnes de Samarie, & voyez les extravagances sans nombre, qui s'y commettent.* Vous ne voulez pas souffrir les reproches des Prophètes qui vous parlent en mon nom; & moi je vais découvrir vos extravagances aux yeux des Philistins, & des Egyptiens, vos plus grands ennemis; je vais mettre en évidence les actions honteuses que vous commettez. L'Écriture exprime souvent les actions les plus criminelles, & les plus honteuses, sous le nom de folie, & d'extravagance. (b) Et quelle plus grande extravan-

<sup>1</sup> (a) Sup. 11. 12. *Prophetis mandabit, dicentes: Ne prophetetis. Et vii. 12. 23.*

(b) Voyez ce qu'on a dit sur Osée 11. 10.

10. *Et ne s'efforceront facere rectum, dicit Dominus, s'efforçant iniquitatem, & rapinas in adibus suis.*

11. *Propterea hac dicit Dominus Deus: Tribulabitur, & circuietur terra: & detrahetur ex te fortitudo tua, & diripiuntur ades tue.*

10. Ils n'ont su ce que c'étoit que de suivre les règles de la justice, dit le Seigneur; & ils ont amassé dans leurs maisons un trésor de rapine, & d'iniquité.

11. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur notre Dieu: La terre sera foulée aux pieds comme le bled l'est dans l'aire; & on tournera autour d'elle; on vous ôtera toute votre force; & toutes vos maisons seront pillées.

## COMMENTAIRE.

ce que d'adorer des Idoles, d'offrir de l'encens à des veaux ? L'Hébreu : (a) *Publiez sur les palais dans Azot, . . & voyez les agitations*, les brisemens, les violences qu'ils font, ou qu'ils souffrent *au milieu de Samarie*. On le peut prendre ou des maux qu'ils souffrent, ou plutôt du tumulte qui y regne, des oppressions, des violences qu'ils font souffrir aux autres. La suite demande ce sens. Peuples Philistins, & Egyptiens, considérez si c'est-là une ville où regne la paix, l'ordre, la justice ? Les Septante : (b) *Publiez dans le pays des Assyriens : . . assemblez-vous sur la montagne de Samarie, & voyez les merveilles qui sont au milieu d'elle.*

ψ. II. TRIBULABITUR, ET CIRCUIETUR TERRA. *La terre sera foulée aux pieds comme le bled l'est dans l'aire, & on tournera autour d'elle; comme lorsqu'on bat le bled à la campagne, sous les pieds des bœufs, ou des chevaux. On attache plusieurs de ces animaux à côté l'un de l'autre, & on les fait monter sur les gerbes, qui sont rangées près l'une de l'autre autour d'un arbre, l'épi en haut. Les chevaux, ou les bœufs tournent en rond autour de cet arbre, qui est comme le centre de leur mouvement. Mais comme ceux de ces animaux qui sont les plus éloignés de l'arbre, ou du centre, fatiguent bien davantage que les autres, on a soin de les relayer, & de faire passer à l'extrémité ceux qui étoient plus près du tronc de l'arbre. C'est de cette sorte qu'on bat encore aujourd'hui le grain en plusieurs endroits des pays chauds; & c'est à quoi Amos fait ici allusion. On voit par tout qu'il tire ses similitudes des choses champêtres : De bobus narrat arator. On peut traduire l'Hébreu : (c) *La terre sera dans l'affliction tout autour d'elle. A la lettre : L'affliction, ou l'ennemi, & l'environnement à la terre. Les Septante : (d) Tyr, & votre terre tout autour sera déserte.**

(a) השקיעו על הרסנות באשדוד... האספרו  
על הרי שומרון וראו מהופכות רבות בכותב  
(b) Ἀναγγελεῖτε καὶ ἐν τῇ Ἀσσυρίᾳ... συνέλθετε

dans les té ἕως Συμαρίας, καὶ ἐν τῇ Ἀσσυρίᾳ  
wānā cō mīr, anāc.

(c) צר וסביב הארץ

(d) Τύρος καὶ ἀναλήθει ἐ γύρω ἐρημωθήσεται.

12. *Hac dicit Dominus : Quomodo si eruat pastor de ore leonis duo crura, aut extremum auricula : sic eruentur filii Israël, qui habitant in Samaria in plaga lectuli, & in Damasci grabato.*

13. *Audite, & contestamini in domo Jacob, dicit Dominus Deus exercituum :*

12. Voici ce que dit le Seigneur : De tous les enfans d'Israël qui vivent à Samarie dans le lit de Damas, s'il en échappe quelques-uns, ce sera comme lorsqu'un berger arrache de la gueule du lion les deux cuisses, ou le bout de l'oreille d'une brebis.

13. Ecoutez ceci, & déclarez-le publiquement à la maison de Jacob, dit le Seigneur, le Dieu des armées :

## COMMENTAIRE.

¶ 12. QUOMODO SI ERUAT PASTOR DE ORE LEONIS, DUO CRURA, ... SIC ERUENTUR FILII ISRAËL. *S'il en échappe quelqu'un, ce sera comme lorsqu'un berger arrache de la gueule d'un lion les deux cuisses, ou le bout de l'oreille d'une brebis.* Ils ne périront pas tous par la main des Assyriens, mais le peu qui en échappera sera comme lorsqu'un lion vient enlever une brebis du troupeau : le berger par ses cris, & par ses poursuites, pourra peut être obliger le lion à se retirer, & à laisser tomber une cuisse, ou une partie de la tête, de sa proie ; mais il ne doit point se flatter de la retirer entière d'entre les dents de l'animal ravisseur.

QUI HABITANT IN SAMARIA IN PLAGA LECTULI, ET IN DAMASCI GRABATO. *Qui vivent dans Samarie dans le lit de Damas*, endormis sous l'apparence d'une longue paix, tant de la part de la Syrie, ou de Damas, qui leur étoit alors assujettie, ou alliée, que de leur propre Royaume, qui étoit dans l'état le plus florissant où il eût encore été. Ils dorment sur leur propre lit, & sur celui de Damas, se reposant sur l'état tranquille où est à présent leur Royaume, sous l'heureux regne de Jéroboam second, & délivrez de toute inquiétude de la part du Royaume de Syrie. Qui auroit crû en ce tems-là que Dieu leur susciteroit des ennemis de delà l'Euphrate, & que les Rois d'Assyrie viendroient enlever & les Syriens, & les Israélites, pour les transporter dans la Médie ? Quelques-uns (a) traduisent l'Hébreu (b) par : *Ceux qui habitent dans Samarie dans le coin du lit, & dans le côté de la couche.* Mais on n'a aucune preuve que *Démefchek*, ou *Dameschek*, signifie jamais un lit, ou une couche. Il signifie toujours la ville de Damas. Nous savons par l'Histoire que Jéroboam second assujettit Damas, & la Syrie, (c) & que son regne fut très-long, & très-heureux. Les Septante : (d) *Ainsi échapperons les Israélites qui habitent*

(a) Jun. Tremel. Pise Tarnov. Glaff.

(b) נפאת מטה וכרשק ערש

(c) 4. Reg. xiv. 25. 26.

(d) Οὕτως ἀποσπασθήσονται οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, ὡς καὶ οὐκ ἐκ Σαμαρίας καὶ τῆς γῆς τῆς Δα-

μασκ. *Égés*, (13.) *A'émari*. Ils avoient apparemment mis *ares*, qui est dans l'Hébreu ; c. que les Copistes n'entendant pas, ont mis en la place *israh.* Voyez saint Jérôme.

14. *Quia in die cum visitare cæpero pravaricationes Israël, super eum visitabo, & super altaria Bethel : & amputabuntur cornua altaris, & cadent in terram.*

15. *Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva : & peribunt domus eburnea, & dissipabuntur ades multa, dicit Dominus.*

14. Dites-lui, qu'au jour où je commencerai à punir Israël pour les violemens de ma loi, j'étendrai aussi ma vengeance sur les autels de Bethel : les cornes de ses autels seront arrachées, & jetées par terre.

15. Je renverserai le palais d'hiver, & le palais d'été : les maisons d'ivoire périront, & une multitude de maisons sera détruite, dit le Seigneur.

## COMMENTAIRE.

à Samarie, vis-à-vis leurs tribus, & à Damas. Prêtres, ( *ψ. 13.* ) écoutez, & avertissez la maison de Jacob.

*ψ. 14. VISITABO ET SUPER ALTARIA BETHEL. J'étendrai aussi ma vengeance sur les Autels de Béthel.* Cela fut exécuté bien-tôt après la mort de Jéroboam. Manahem attira le Roi d'Assyrie dans son pays, pour lui assurer la couronne d'Israël qu'il avoit usurpée. ( *a* ) Le Prophète Osée semble dire qu'il envoya un des veaux d'or à Phul Roi d'Assyrie, ( *b* ) pour l'engager à venir à son secours. Il est certain que les veaux d'or furent abattus, & emportés à Babylone par Salmanasar, ( *c* ) après la prise de Samarie : Et Josias Roi de Juda, quelque tems après, ruina les restes des Temples, & des Autels des faux Dieux, souilla tous les lieux que les Israélites avoient tenus pour sacrez, & brûla même sur leurs Autels les os des Prêtres de Baal, & des veaux d'or. ( *d* )

*AMPUTABUNTUR CORNUA ALTARIS. Les cornes de ces Autels seront arrachées.* C'étoit apparemment des cornes de bronze, qui s'élevoient aux quatre coins des Autels des faux Dieux. Salmanasar les fit arracher, & ne laissa que les pierres qui composoient l'Autel, lesquelles furent dans la suite démolies, & renversées par Josias, comme nous l'avons dit.

*ψ. 15. PERCUTIAM DOMUM HYEMALEM CUM DOMO ÆSTIVA. Je renverserai le palais d'hiver, & le palais d'été.* Nous avons parlé ailleurs ( *e* ) des appartemens d'hiver, & d'été. Varron ( *f* ) dit que l'on avoit soin que les appartemens d'été regardassent l'orient, & ceux d'hiver l'occident. Palladius ( *g* ) veut que les appartemens d'été regardent le nord, & que ceux d'hiver regardent le midi ; que ceux du printems, &

( *a* ) 4. Reg. xv. 19.

( *b* ) Osée x. 5. 6.

( *c* ) Idem. viii. 5. 6.

( *d* ) 4. Reg. xxiii. 15. 16. & seq.

( *e* ) Dissertation sur les demeures des anciens

Hébreux, à la tête des Juges.

( *f* ) Varron. lib. 1. de Re Rust. *Laborant ut spectent sua æstiva tricinaria ad frigus orientis, hyberna, ad solem occidentem.*

( *g* ) Palladius. lib. 1. tit. 12.

d'automne soient tournez à l'orient. Columelle (a) entre encore dans un plus grand détail. Il souhaite que les chambres d'hyver soient tournées à l'orient d'hyver, & les sales à manger, à l'occident équinoctial : Que les chambres d'été regardent le midi équinoctial, & les sales à manger, l'orient d'hyver. On voit par-là jusqu'où l'on avoit porté la délicatesse, & la magnificence, & quel étoit le goût des Anciens sur cela. Les Rois de Perse passoient l'hyver à Babylone, & l'été dans la Médie à Ecbatanes, & le printems à Suses. (b) Les Septante (c) traduisent : *Je détruirai la maison avec des volets*, ou des ailes, & les maisons d'été. Saint Jérôme croit que ces volets, ces ailes, étoient pour se parer du froid. Je croirois plutôt qu'il veut marquer des maisons avec des tuyaux à vent élevez au-dessus des maisons, & ouverts en différens endroits, afin de recevoir l'air, comme il s'en voit communément dans la Perse ; (d) ou de ces tuyaux en forme de cloche, qui s'ouvrent du côté du septentrion, pour donner l'air dans les chambres, comme il se pratique aujourd'hui dans l'Egypte. (e)

PERIBUNT DOMUS EBURNEÆ. *Les maisons d'ivoire périront.* Achab avoit à Samarie une maison, ou un palais, surnommé la maison d'ivoire, (f) à cause apparemment du grand nombre d'ouvrages de cette matière qu'on y voyoit dans les appartemens. On donne aussi le nom de *maisons d'ivoire* (g) à certains coffres composez de plaques d'ivoire, où l'on conservoit les habits précieux, & les bijoux. Salomon fit faire un grand, & magnifique trône d'ivoire. (h)

(a) Columel. lib. 1. c. 6.

(b) Voyez Xenophon. Cyropad. lib. 8. & de expedit. Cyri Jan. lib. 3. Plutarch. de exilio. Ælian. lib. 3. de animal. c. 11. Athenæ. lib. 12.

(c) בית החרף. יפואלמא וכו' מנחם

(d) Chardin voyage de Perse, t. 3. p. 70. & 159.

(e) Prosper Alpin. de Medic. Ægypt. lib. 1. c. 6.

(f) 3. Reg. xxii. 39.

(g) Psal. xlv. 9.

(h) 3. Reg. x. 18.





## CHAPITRE IV.

*Vaches de Samarie qui disent à leurs maîtres : Apportez, & nous boirons. Ménaces contre le Royaume d'Israël. Fléaux dont le Seigneur les a châtiées, & dont ils n'ont pas profité. Il les menace de nouveau, & les exhorte à retourner à lui,*

†. 1. *A*UITE VERBUM HOC, VACCÆ PINGUES, quæ esis in monte Samaria: quæ calumniam facitis egenis, & confringitis pauperes: quæ dicitis dominis vestris: Afferte, & bibemus.

†. 1. *E*COUTEZ ceci, vaches grasses de la montagne de Samarie, qui opprimez les foibles par la violence, qui réduisez les pauvres en poudre, & qui dites à vos maîtres: Apportez, & nous boirons.

## COMMENTAIRE.

†. 1. *A*UDITE VERBUM HOC, VACCÆ PINGUES. *Ecoutez ceci, vaches grasses de la montagne de Samarie.* Après avoir invectivé au Chapitre précédent contre les appartemens somptueux des Princes, & des riches de Samarie, il attaque ici la délicatesse, l'avidité, la mollesse, les violences des femmes puissantes de la même ville, qui abusant de leur autorité sur l'esprit de leurs maris, employoient le crédit, & le pouvoir de ceux-ci, pour opprimer les pauvres, & pour se faire donner tout ce que leur passion pouvoit souhaiter: *Afferte ut bibamus*; comme autrefois Jézabel, qui se servoit d'Achab comme du ministre de ses cruautés, & de ses impiétés. (a) D'autres (b) expliquent ceci des Principaux du Royaume d'Israël, qui commettoient mille concussions dans Samarie, & qui pour contenter leur avidité, se faisoient donner par le Prince une autorité, dont ils abusoient sous son nom. *Ils disoient à leur Seigneur: Apportez, & nous boirons.* L'Ecriture désigne assez souvent les riches, & les voluptueux, ceux qui se soulèvent contre l'autorité légitime, sous le nom de vaches, ou de génisses grasses, & qui regimbent. (c)

L'Hébreu: (d) *Ecoutez, vaches de Basan.* Le pays de Basan au-delà du Jourdain, étoit d'une si grande fertilité, qu'elle est passée en proverbe. Symmaque: (e) *Ecoutez, vaches bien nourries.* Les Voyageurs nous appren-

(a) Ita Theodoret Hebr. Grat. V'ide Mercer.

(b) Ita Jeron. & alii frequentes

(c) Isai. XV. 5. & Jerem. XLVI. 20. & XLVII.

14. Osee IV. 16. X. 11.

(d) ששע פרות חבשן 70. *Amphibos v's Basan.*

(e) *Ki plus nourries,*

1. Juravit Dominus Deus in sancto suo : quia ecce dies venient super vos , & levabunt vos in contis , & reliquias vestras in ollis ferventibus.

1. Le Seigneur nôtre Dieu a juré par son sanctuaire , qu'il va venir un jour malheureux pour vous , que l'on vous enlèvera avec des perches , & que l'on mettra ce qui restera de votre corps dans des chaudières bouillantes.

## COMMENTAIRE.

nent qu'en plusieurs endroits de l'orient , & sur tout en Egypte , les femmes affectent de devenir fort grasses. Elles ont même pour cela certains moyens qu'elles employent avec beaucoup de soin , & de recherche.

ÿ. 2. JURAVIT DOMINUS IN SANCTO SUO. *Le Seigneur a juré par son Sanctuaire* : l'Hébreu , ( a ) *par son Saint* , ou *par sa sainteté* , par lui-même , par son saint nom , par son Sanctuaire. Dieu se proportionne à l'infirmité humaine , lorsqu'il nous dit qu'il fait serment. Sa parole toujours infaillible , & nécessaire , ne peut non plus acquérir un nouveau degré de certitude , qu'elle ne peut être contraire à la vérité. Elle cesseroit d'être , & seroit contraire à elle-même. Mais nôtre foiblesse , ou nôtre malice a besoin que Dieu s'exprime quelquefois par des sermens , soit pour vaincre nôtre incrédulité , ou pour affermir nôtre foi chancelante ; ou enfin pour terrasser nôtre endurcissement , que de simples menaces ne sont pas capables de toucher. Lorsqu'il jure , il jure toujours par lui-même , n'ayant rien de plus grand pour le prendre à témoin , ou pour assûrer son serment : ( b ) *Quoniam neminem habuit per quem juraret majorem , juravit per semetipsum.*

LEVABUNT VOS IN CONTIS , ET RELIQUIAS VESTRAS IN OLLIS FERVENTIBUS. *On vous enlèvera avec des perches , & on mettra ce qui restera de votre corps , dans des chaudières bouillantes.* Il continué dans sa similitude des vaches grasses. Vous êtes comme des victimes engraisées toutes prêtes à être sacrifiées ; on vous égorgera , & on vous coupera par quartiers. On vous enlèvera sur des boucliers , & on vous mettra dans des chaudières. Il parle de ces vastes boucliers sur lesquels on portoit un homme entier : ( c )

. . . At socii multo gemitu , lacrymisque  
Impositum scuto referunt Pallanta frequentes.

Et dont une mere Lacédémonienne disoit , en le donnant à son fils : ( d ) *On rapportez-moi ce bouclier , ou qu'on vous rapporte sur lui.* L'Hébreu : ( e )

(a) שבע אדני בקדשו

(b) Hebr. vi. 13.

(c) Æneid. x.

(d) מ' ואר , ה' וירי ואר.

(e) נשא אתכם כננות ואחריתכם כסירות

277

3. *Et per aperturas exhibitis altera contra alteram, & projiciemini in Armon, dicis Dominus.*

3. L'on vous fera passer par les brèches des murailles, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, & l'on vous jettera dans le pays d'Armon. C'est le Seigneur qui l'a dit.

## COMMENTAIRE.

*On vous enlèvera sur des boucliers, (a) ou avec des lances, & vos restes dans des marmittes de poissons, ou de pêcheurs. (b)* Ce qu'on ne pourra emporter sur les boucliers, ou sur les lances des soldats, fera mis dans des pots. On ne perdra rien de cette victime; l'ennemi n'en laissera pas la moindre partie. Autrement: On vous traitera comme des victimes immolées; on vous rôtera avec des broches, ou l'on vous cuira dans des marmittes. On peut aussi traduire l'Hebreu par: *On vous emmènera en captivité avec des crocs, peut-être attachez aux nazeaux, comme il se pratiquoit quelquefois, (c) & vos peisis avec des hameçons de pêcheurs, avec de moindres crochets.* Le verset suivant semble assez favoriser cette explication.

§. 3. *PER APERTURAS EXIBITIS ALTERA CONTRA ALTERAM.* On vous fera jeter par les brèches, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre. La ville étant toute ouverte par des brèches, on vous fera passer par ces ouvertures, au lieu de vous mener par la porte. L'Hebreu: (d) *Vous sortirez séparées, l'une après l'autre.* Les Septante: (e) *Vous serez emportez nus, l'un vis-à-vis de l'autre.* Ou bien: On vous fera sortir comme des voleurs l'un après l'autre. Ou enfin: Vous sortirez par la brèche, & vous n'aurez pas la consolation de sortir en compagnie; on vous séparera les unes des autres, & vous serez livrées séparément à vos vainqueurs, comme une partie du butin.

*PROJICIEMINI IN ARMON.* L'on vous jettera dans le pays d'Armon. L'Hebreu (f) peut signifier un palais. Mais que voudroit-il dire, en les menaçant d'être jettez dans un palais? Est-ce un grand malheur pour des vaincus d'avoir pour demeure un palais? D'autres traduisent: *Vous serez jetées dans les hauteurs*; les Septante, (g) *sur la montagne de Remmon*; Théodotion, *sur la montagne Mona.* Le Caldéen, le Syriaque, saint Jérôme, (h) Symmaque, Grotius, Bochart croyent que le Prophète veut marquer l'Arménie; & en effet les Israélites des dix tribus furent menez

(a) *Agu. In clypeis. Theodot. Δόγρυ. Sym. & 70. ἐν κλύπεοις.*

(b) *Hebr. & Aquila. In lebetibus pisciculis. Vide Ieremyam.* On peut aussi l'entendre de quelque vaisseau pareil à une barque, un plat, ou une écuelle nommée *scapha*, à cause de sa forme.

(c) *Isai. XXXVII. 29. Ponam circulum in na-vibus tuis.*

(d) *וְרַצְיָם תִּצְאָנָה אִשָּׁה כְּנָדָה*

(e) *Καὶ ἔξωθεν ἐξήλθον αὐτὰς ὡς ἄνθρωποι ἀποβάλλοντες.*

(f) *חֶסֶל חֲתָנָה חֲתֻמָּה*

(g) *Καὶ τὴν ὄψιν τὴν ἐξῆς ὡς ἄνθρωποι. Quinta editio. In excelsum montem. Ita & Theodot. apud Theodoret. Sym. Ἐν Ἀρμενίας.*

(h) *Ieron. in Comment. in hunc loc.*

captifs

4. *Venite ad Bethel, & impiè agite : ad Galgalam, & multiplicatis pravari-  
cationem : & afferte manè victimas ves-  
tras, tribus diebus decimas vestras.*

4. *Allez donc à Béthel, & continuez vos impiètez : allez à Galgala, & ajoutez crimes sur crimes : amenez-y vos victimes dès le ma-  
tin, & portez-y vos dîmes dans trois jours.*

## COMMENTAIRE.

captifs dans les Provinces d'Arménie, & de Médie : Car Chabor, Hala, Gozan font partie de l'Arménie, ou sont toutes voisines de ce pays. (a) Le nom d'Arménie vient de l'Hebreu *Har*, une montagne, & *Minni*, ou Menni, peuple, ou Province d'Arménie, dont Jérémie a parlé. (b)

Y. 4. *VENITE AD BETHEL, ET... AD GALGALAM. Allez à Bé-  
thel, & à Galgala.* Ces deux lieux étoient célèbres par les Temples que les Israélites des dix tribus y avoient bâtis. Jéroboam avoit mis à Béthel un des veaux d'or, & le peuple de son mouvement alloit aussi à Galgal, (c) comme à un endroit consacré autrefois par la présence de l'Arche, & par le monument des douze pierres que Josué y avoit érigé. Amos par une espèce de concession, accompagnée d'ironie, leur dit : Allez, continuez votre culte impie à Béthel, & à Galgal ; & puisque vous ne voulez point retourner au Seigneur, poussez votre impiété jusqu'à son comble. Dieu aura son tour, & il vous fera porter tout le poids de sa vengeance. C'est ainsi que JESUS-CHRIST disoit aux Juifs : (d) *Remplissez la mesure des iniquitez de vos peres : Implete mensuram patrum vestrorum.*

*AFFERTE MANE VICTIMAS. Amenez vos victimes dès le matin.* Hâtez vous d'offrir vos sacrifices ; signalez votre zèle, & votre diligence dans les choses que le Seigneur abhorre. Le matin se met pour marquer la promptitude, le zèle, l'attention extraordinaire, la ponctualité à faire quel-  
que chose. (e)

*TRIBUS DIEBUS DECIMAS VESTRAS. Portez-y vos dixmes dans trois jours.* Cette expression peut encore marquer la fausse exactitude des Israélites, à satisfaire à des choses que Dieu ne demandoit pas d'eux, & dont il ne leur tenoit aucun compte, pendant qu'ils négligeoient leurs devoirs essentiels ; à peu près comme les Phariséens, qui se piquoient d'une ponctualité scrupuleuse dans des choses qui n'étoient que d'institution hu-  
maine, & de pur conseil, pendant qu'ils abandonnoient les points capitaux de la Loi. Ces trois jours peuvent aussi marquer les trois Fêtes principales de l'année, dans lesquelles tout Israélite étoit obligé de paroître devant son Dieu. (f) Les dixmes peuvent être mises & pour les dixmes, & les au-

(a) Voyez 4. Reg. xvii 6.

(b) Jerem. li. 27. *R. gibub-azaras, Menni, & Affenez.*

(c) Voyez ci-devant Osée iv. 15. ix. 35. & xii. 11.

(d) Matt. xxiii. 32.

(e) Psal. v. 5. & lxxvi. 6. cxlii. 8. Prov. vii. 17. Eccl. xi. 6. Isai. vii. & passim.

(f) Exod. xxiii. 14. Deut. xvi. 16. Ita Lxx. Ruyss. Maasser.

5. *Et sacrificata de fermentato laudem: & vocate voluntarias oblationes, & annuntiate: sic enim voluistis, filii Israël, dicit Dominus Deus.*

5. Offrez avec du levain des sacrifices d'actions de grâces. Annoncez, & publiez des oblations volontaires, puisqu'enfin vous le voulez ainsi, enfans d'Israël, dit le Seigneur votre Dieu.

## COMMENTAIRE.

trois choses que la Loi assignoit aux Prêtres, & aux Lévites pour leur entretien. Autrement: Présentez vos dixmes tous les trois ans, suivant l'ordonnance de la Loi; (a) ou prévenez même le tenis prescrit par la Loi, & au lieu de trois ans, offrez les tous les trois jours. *Les jours* se mettent assez souvent pour une année. Il paroît par tout cela, que même dans le schisme, & au milieu de l'irrégularité de leur culte, les Israélites des dix tribus pratiquoient une partie des cérémonies légales à Béthel, & que parmi eux il y en avoit même de dévots à leur manière, qui marquoient un grand zèle, & une grande exactitude à satisfaire à la Loi, dans ce qui étoit de leur goût, & de leur choix: *Sic enim voluistis, filii Israël.*

¶ 5. SACRIFICATA DE FERMENTATO LAUDEM. Offrez avec du levain des sacrifices d'actions de grâces; contre le Texte exprès de la Loi; qui défendoit d'offrir du levain dans les sacrifices: (b) *Omnis oblatio que offertur Domino, absque fermento fiet; nec quidquam fermenti, ac mellis adolebitur in sacrificio Domino.* L'Hébreu (c) se peut traduire dans un sens opposé: Offrez l'encens de la louange, ou immolez une victime de louange, & d'actions de grâces, mais sans levain. (d) Soyez ponctuels à ne pas offrir du levain dans vos sacrifices pacifiques. Ou, selon d'autres: Offrez du pain levé avec de l'encens. Régulièrement on n'offroit point de pain levé dans les sacrifices d'hosties pacifiques; mais il y avoit d'autres rencontres où l'on en pouvoit souffrir; par exemple, dans les prémices. Voyez le Commentaire sur le Lévitique. (e)

VOCATE VOLUNTARIAS OBLATIONES. Publiez des oblations volontaires. On annonçoit publiquement dans le Temple, & au son de la trompette, les sacrifices volontaires, & de dévotion qu'on y offroit. C'étoit comme une espèce d'invocation du Seigneur, afin qu'il se souvînt de ses serviteurs, & qu'il eût leur offrande pour agréable. C'est ainsi que Moïse s'en explique. (f) En conformité de cette Loi, les Pharisiens avoient coutume de sonner de la trompette devant eux, lorsqu'ils faisoient l'au-

(a) Deut. xiv. 28. Tob. 1. 7.

(b) Levit. 11. vii. 12.

(c) טַר כַּחֲצֵן תִּדְבָּר

(d) le peut prendre pour *absque fermento*. Voyez Genes. xxvii. 39. Psal. cviii. 24. &

le Commentaire sur cet endroit.

(e) Vide Levit. xxiii. 17. & vii. 13. & Comment. on Levit. 11. 11. pag. 14.

(f) Num. x. 10. *Causis tubæ super holocaustis, & pacificis victimis, &c.*

6. *Unde, & ego dedi vobis stuporem dentium in cunctis urbibus vestris, & indigentiam panum in omnibus locis vestris, & non estis reversi ad me, dicit Dominus.*

6. C'est pourquoi je vous ai rendu les dents agacées dans toutes vos villes : j'ai frappé toutes vos terres d'une stérilité de bled, & cependant vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

## COMMENTAIRE.

mône : Abus que JESU-CHRIST désapprouve dans l'Evangile, en disant : (a) *Lorsque vous faites l'aumône, ne sonnez point de la trompette devant vous, comme sous les hypocrites.*

Les Septante : (b) *Ils ont lu la Loi au dehors, & ils ont invoqué la loiange.* Ce que l'Auteur des Constitutions Apostoliques, (c) & saint Chrysostome (d) expliquent comme s'il étoit défendu aux Juifs de lire la Loi hors de la Terre sainte. Théodoret (e) croit qu'il ne s'agit pas ici de la Loi de Dieu ; mais des Loix que leur avoient imposées ceux qui les avoient engagez, & qui les entretenoient dans le culte des Idoles. Mais l'on ne doit faire que très-peu d'attention à la traduction des Septante en cet endroit, parce qu'elle ne vient que d'une mauvaise manière de lire le Texte Hébreu. (f)

ÿ. 6. *DEDI VOBIS STUPOREM DENTIUM.* Je vous ai rendu les dents agacées, comme les ont ceux qui ont mangé quelque chose d'aigre, ou des fruits qui ne sont pas mûrs. C'est ainsi que les Juifs se plaignent dans Ezéchiel, (g) & dans Jérémie, (h) que leurs peres ont mangé le raisin encore verd, & que les dents des enfans en ont été agacées. Les Septante : (i) *Je leur enverrai le grincement des dents.* Je les réduirai dans un état de rage, & de désespoir, qui leur fera grincer les dents. La plupart des autres Interprètes : (k) *Je leur donnerai la netteté des dents.* Je leur donnerai des dents nettes : Manière de parler ironique, & piquante, pour marquer la famine où ils seront réduits ; & où ils auront toute autre chose à penser, qu'à nettoyer leurs dents. (l) Catulle décrivant la faim d'un certain Furius, dit agréablement : (m)

*Hanc ad munditiam adde mundiorum ;*

*A te sudor abest, abest saliva,*

*Mucusque, & mala pituita nasi.*

(a) Matt. vi. 2.

(b) *ואם אומנותם לא יקום, & יתחללנהו ארמוןיהו.*

(c) *Auth. Constit. Apostol. lib. 6 c. 24. & 25.*

(d) *Chrysost. orat. 3. contra Jud.*

(e) *Theodoret. hic.*

(f) *Ils ont lu תורה סחור קראו*

(g) *Ezech. xvi. 2.*

(h) *Jerem. xxxi. 29.*

(i) *לדעם הוה נקטתם עוץ עוץ.*

(k) *אני נחתי יכת נקין שנים*

(l) *Aquil & Symmach. Munditiam dentium : De pr. mundus dentes famis magnitudinem demonstrant. Ita Pagn. Mont. Grot. Jun. Tremel. alii passim.*

(m) *Catull. Epigr. 20. Livet. hic.*

7. *Ego quoque prohibui à vobis imbrem, cum adhuc tres menses superessent usque ad messem : & plui super unam civitatem, & super alteram civitatem non plui : pars una compluta est ; & pars super quam non plui, aruit.*

8. *Et venerunt due, & tres civitates ad unam civitatem ut biberent aquam, & non sunt satiate : & non redistis ad me, dicit Dominus.*

7. J'ai empêché la pluie d'arroser vos champs, lorsqu'il restoit encore trois mois jusqu'à la moisson. J'ai fait, ou qu'il a plu sur une ville, & qu'il n'a point plu sur l'autre ; ou qu'il a plu sur un endroit d'une campagne, & que l'autre est demeuré sec ; parce que j'ai empêché qu'il n'y plût.

8. Deux, ou trois villes sont allées à une autre pour y trouver de l'eau à boire, & ils n'ont pu apaiser leur soif ; & vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

## COMMENTAIRE.

On ne fait pas distinctement en quel tems arriva la famine dont parle ici Amos, parce que l'Histoire nous parle de plus d'une famine dans la Judée. Quelques uns ont crû que c'étoit celle dont nous avons vû la description dans Joël. (a) D'autres veulent que ce soit celle qui fut prédite par Elisée, & qui arriva sous Achab. (b) Mais nous croyons que celle de Joël n'arriva qu'après Amos.

ÿ. 7. PROHIBUI A VOBIS IMBREM, CUM ADHUC TRES MENSES SUPERESSENT USQUE AD MESSEM. J'ai empêché la pluie d'arroser vos champs, lorsqu'il restoit encore trois mois jusqu'à la moisson. Saint Jérôme (c) assure que depuis la fin du mois d'Avril, où tombe la pluie qu'on appelle *serotina*, de l'arrière-saison, jusqu'à la moisson des fromens, il y a trois mois, May, Juin, & Juillet : En sorte que le Prophète voudroit dire : J'ai empêché la pluie de tomber dans le tems où elle est la plus fréquente, & la plus nécessaire dans le pays ; car dans les mois d'été, on ne voit jamais de pluie dans la Judée : *Numquam enim in fine mensis Junii, sive in mense Julio, in his Provinciis, maximè que in Judæa, pluvias vidimus.* D'où vient que Samuël dans les Livres des Rois, (d) voulant donner un prodige au peuple, lui dit : *N'est-il pas à présent la moisson des bleds ? Je vais invoquer le Seigneur, & il donnera des tonnerres, & de la pluie, afin que vous sachiez quel mal vous avez commis, en demandant un Roi.* Au reste quand saint Jérôme dit que de la moisson des orges il y a trois mois jusqu'à la moisson des fromens, il ne faut pas entendre des mois pleins ; car on sait qu'à la Fête de Pâques, qui se célébroit le quatorzième de la Lune de Mars, on offroit les prémices de la moisson des orges, (e) laquelle se commençoit aussi tôt après la Fête, & qu'à la Pentecôte, cinquante jours après,

(a) Joël 1. & 11.

(b) 4. Reg. viii. 1. & seq.

(c) Ieronym. hic. Vide & Theodoret.

(d) 1. Reg. xii. 17.

(e) Levit. xxiii. 10. 11.

9. *Percussî vos in vento urente, & in aurugine. Multitudinem hortorum vestrorum, & vinearum vestrarum : oliveta vestra, & ficeta vestra comedit eruca : & non redistis ad me, dicit Dominus.*

10. *Misi in vos mortem in via Ægypti percussî in gladio juvenes vestros, usque ad captivitatem : equorum vestrorum : & ascendere feci putredinem castrorum vestrorum in naves vestras : & non redistis ad me, dicit Dominus.*

9. Je vous ai frappé par un vent brûlant, & par la nielle. La chenille a gâté tous vos grands jardins, toutes vos vignes, & tous vos plants d'oliviers, & de figuiers ; & vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

10. Je vous ai frappé de mort dans le chemin d'Egypte : j'ai frappé par l'épée vos jeunes hommes, & vos chevaux ont été la proie de vos ennemis : j'ai fait monter à vos narines la puanteur des corps morts de votre armée ; & vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

## COMMENTAIRE.

on présentait les prémices du froment au Temple ; après quoi on commençoit la moisson des bleds. Voyez ce qu'on a dit ailleurs (a) touchant les pluies qui tombent en Judée au printems, & en automne. Les Septante lisent : (b) *J'ai arrêté la pluie trois mois avant les vendanges* : Ce qui est insoutenable, selon saint Jérôme, puisque durant les mois d'été qui précèdent les vendanges, on ne fait ce que c'est que pluie dans ce pays. Ces Interprètes rendent ordinairement par vendange, l'Hébreu Kazir, que les autres expliquent de la moisson.

¶ 9. PERCUSSI VOS IN VENTO URENTE, ET IN AURUGINE. Je vous ai frappé par un vent brûlant, & par la nielle. L'Hébreu (c) signifie proprement deux playes des fromens : l'une est causée par un vent brûlant, ou par un mauvais air ; & l'autre est une certaine pâleur, que l'on remarque dans les bleds frappés par la racine, ou arrosés par une trop grande humidité, qui les empêche de mûrir. Le premier des termes de l'Original est rendu ici dans les Septante (d) par, *l'inflammation*, ou le dessèchement. Ailleurs ils le traduisent par, une corruption causée par le vent, ou par l'air ; & c'est ainsi qu'Aquila, Symmaque, & Théodotion l'ont expliqué en cet endroit. Le second terme est quelquefois rendu par *istéron*, qui signifie la jaunisse. Ailleurs on le traduit par, *la pâleur*.

¶ 10. MISI IN VOS MORTEM IN VIA ÆGYPTI. Je vous ai frappé de mort dans le chemin de l'Egypte ; dans le désert, après votre sortie d'Egypte. J'ai fait mourir les murmurateurs en vingt manières différentes ; par l'épée, par le feu, par la maladie. Mais cela n'a pas été capable de vous

(a) Dent. xi. 14.

(b) אֲרִיזָה יְהִי עַל הַיָּמִים וְיִשְׁכַּח הַיָּמִים וְיִשְׁכַּח הַיָּמִים  
קעד שלשה חדשים. Heb. אֲרִיזָה יְהִי עַל הַיָּמִים

לקצר

(c) חֲבִיטָה אֲחֶיכֶם כְּשֶׁרָקָה וּבִירְקָה

(d) Ἐκφύρα ἵππος ἐκ πυρὸς καὶ ἐκ ψυχρῆς  
Aq. Sym. Th. Ἀκαταμάχητος καὶ ἰσχυρὸς. Theodot.  
Ἰσχυρὸς καὶ ἰσχυρὸς. Ita & Dem. xxviii. 12.

rendre plus traitables, ni plus soumis. (a) Autrement : Je vous ai frappé de mort, lorsque dans votre affliction, vous avez voulu recourir à l'Egypte, (b) j'ai sçu rendre vos précautions inutiles. Enfin je vous ai frappé de mort à la manière des Egyptiens ; je vous ai fait mourir, comme je fis autrefois périr les Egyptiens, par l'épée de l'Ange exterminateur, ou, je vous ai frappé de playes mortelles, comme j'en frappai autrefois les Egyptiens, par le moyen de Moïse. On peut traduire l'Hébreu : (c) *J'ai envoyé contre vous la peste, à la manière de l'Egypte*. Comme j'en frappai autrefois l'Egypte. La peste est une suite assez ordinaire de la playe des chenilles, & des saute-relles, dont il a parlé immédiatement auparavant. Ces insectes venant à mourir, infectent l'air, & causent la peste, ainsi qu'on l'a vu sur Joël. (d)

PERCUSSI IN GLADIO JUVENES VESTROS, USQUE AD CAPTIVITATEM EQUORUM VESTRORUM. *J'ai frappé par l'épée vos jeunes hommes, & vos chevaux ont été la proie de vos ennemis*. Il veut apparemment parler des malheurs du Royaume de Samarie, pendant les guerres des Syriens contre Israël, particulièrement sous Achab, (e) & sous Joachaz. (f) Nous lisons que du tems d'Achab, le Roi de Syrie assiégea Samarie, & la réduisit à une telle extrémité, qu'on vendoit une tête d'âne jusqu'à quatre-vingt sicles d'argent, & la quatrième partie d'un cabre de fiente de pigeons, cinq sicles ; & qu'une mere mangea son propre enfant. Enfin après avoir mangé les animaux inutiles, on tua tous les chevaux, à la réserve de cinq, qui se trouvèrent dans la ville, lorsque Dieu par un prodige de sa puissance, la délivra du siège. Sous Joachaz, le Royaume fut encore plus affligé, puisque le Seigneur les ayant livrés à Hazaël Roi de Syrie, il ne resta à Joachaz que cinquante cavaliers, dix charriots, & dix mille hommes de pied.

ASCENDERE FECI PUTREDINEM CASTRORUM VESTRORUM IN NARES VESTRAS. *J'ai fait monter à vos narines la puanteur des corps morts de votre armée*. Vos troupes ont été défaites dans votre pays, & si près de vos murailles, que la puanteur en est venue jusqu'à vous. L'Écriture (g) nous apprend que sous le regne de Jéhu, le Seigneur envoya de toutes les iniquitez d'Israël, les abandonna entre les mains d'Hazaël. Roi de Syrie, qui les battit dans tous les confins de leurs États, & les réduisit au même état que la poussière, qui est dans l'aire où l'on bat le grain : *In diebus illis caput Dominus sedere super Israël, percussitque eos Hazaël in universis finibus Israël*. Mais tout cela n'a pas été capable de rappeler les Israélites à leur devoir.

(a) Chald. Rab. Scl. Cæstr.

(b) Var. Metcer. Druj. Ita Thodor. Cyrill. Rup.

(c) פְּסֵתָם כַּמִּצֵּת מִצֵּת מִצְרַיִם Juxta modum Ægypti. Ita Grot. Jun. Pys. Livell. alii.

(d) Joël 11. 20.

(e) 4. Reg. vi. 25. vii. 39.

(f) 4. Reg. xiii. 3. 7.

(g) 4. Reg. x. 32.

11. *Subverti vos, sicut subversit Deus Sodomam, & Gomorrhā; & facti estis quasi torris raptus ab incendio: & non redistis ad me, dicit Dominus.*

12. *Quapropter hæc faciam tibi, Israël: postquam autem hæc fecero tibi, præparare in occursum Dei tui, Israël.*

11. Jé vous ai détruits comme Dieu a détruit Sodome, & Gomorthé; & vous avez été réduit à l'état d'un tison que l'on arrache d'un embrasement; & vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

12. Je vous frapperai donc, ô Israël, de toutes les playes dont je vous ai menacées; & après que je vous aurai traités de la sorte, préparez-vous, ô Israël, à aller au-devant de votre Dieu.

## COMMENTAIRE.

¶ 11. FACTI ESTIS UT TORRIS RAPTUS AB INCENDIO. Vous avez été réduits à l'état d'un tison qu'on arrache d'un embrasement, à demi brûlé, & à demi consumé. Cette comparaison exprime par faitement l'état où les Syriens réduisirent les Israélites dans les guerres dont on vient de parler. Ils virent une partie de leur Royaume enlevé par les Syriens, leurs villes prises, leurs campagnes ravagées, leurs troupes détachées. Ce qui se sauva, échappa avec peine, & à demi brûlé: *Ut torris raptus ab incendio*. Voyez la même expression *Zach.* 111. 2. & *Isai.* vii. 4. Voyez aussi *1. Cor.* 111. 15. Le feu marque la guerre, & l'affliction.

¶ 12. HÆC FACIAM TIBI, ISRAËL, &c. Je vous frapperai donc, ô Israël; & après que je vous aurai frappés. Le Texte n'exprime pas de quelle playe Dieu doit frapper son peuple; mais ce silence est une grande menace, une grande marque de colère. Il ne dit rien, dit saint Jérôme, afin que son peuple demeurant dans l'incertitude, & dans l'attente de ces châtimens, qui sont d'autant plus terribles, qu'il les attend avec plus d'inquiétude, se convertisse, & fasse enfin pénitence, pour les détourner de dessus sa tête: *Quid facturū sit tacet; ut dum ad singula pœnarum genera Israël pendet incertus, (qua idē terribiliora sunt, quia omnia suspicatur,) agat pœnitentiam, &c.* D'autres (a) croient que le Prophète fait attention à ce qu'il a dit au commencement de ce Chapitre, (b) & dont il avoit interrompu la suite, par le dénombrement qu'il a fait des crimes d'Israël. J'exécuterai enfin quelque jour les menaces que j'ai prononcées contre vous; & alors préparez vous à retourner vers moi: *Præparare in occursum Dei tui*.

POST QUAM AUTEM HÆC FECERO TIBI, PRÆPARARE IN OCCURSUM DEI TUI. Après que je vous aurai traités de la sorte, préparez vous à aller au-devant de votre Dieu. L'Hébreu: (c) *Puisse je*

(a) *Sanh. Grot. Hugo. Vat. Mercet.*

(b) *Amos* 1 v. 2. °.

(c) נקב כי זאת אעשה לך תכן לקראת אלהיך

13. *Quia ecce formans montes, & creans ventum, & annuntians homini eloquium suum, faciens matutinam nebulam, & g. adiens super excelsa terra: Dominus Deus exercituum nomen ejus.*

13. Car voici celui qui forme les montagnes, & qui crée le vent; qui annonce sa parole à l'homme, qui produit les nuages du matin, & qui marche sur ce qu'il y a de plus élevé dans la terre: son nom est, Le Seigneur, le Dieu des armées.

## COMMENTAIRE.

dois vous faire cela, disposez-vous à venir au-devant de votre Dieu. Puisque vous n'ignorez point ma résolution, & que vous avez ouï mes menaces, prévenez-les par la pénitence, & hâtez-vous de venir au-devant de votre Dieu. Les Septante: (a) *Mais parce que je vous dois traiter ainsi, préparez-vous à invoquer votre Dieu.* Symmaque, & la cinquième Edition: *Préparez-vous à vous opposer à votre Dieu.* Si vous êtes allés hardis pour mépriser mes menaces, ou pour résister à ma puissance, opposez-vous-y, préparez-vous à venir contre moi. (b) D'autres: (c) *Préparez-vous à venir au-devant du Messie; il viendra lorsque j'aurai exercé contre vous toute ma vengeance, & exécuté toutes mes menaces.* *Præparare in occursum Dei sui, ut venientem ad te Dominum totâ aviditate suscipias*, dit saint Jérôme.

Ÿ. 13. ECCE FORMANS MONTES, ET CREANS VENTUM, ET ANNUNTIANS HOMINI ELOQUIUM SUUM. Voici celui qui forme les montagnes, & qui crée le vent, qui anno. ce sa parole à l'homme. Car le Seigneur est tout prêt à vous frapper dans sa colère, le voilà qui est en chemin, ce Créateur des montagnes, & des vents; lui qui inspire les Prophètes, & qui leur découvre ses secrets. Les Septante, (d) *Car c'est vous qui êtes le Seigneur, qui affermissez le tonnerre, & qui créez l'esprit, & qui annoncez votre Christ aux hommes.* Quelques anciens Hérétiques donc nous parlent les Peres, (e) inféroient de ce passage mal-entendu, & expliquent suivant le Texte des Septante à la lettre, que le Saint Esprit étoit une créature: *Qui créez l'esprit.* Mais cette erreur ne peut faire à présent aucune impression; depuis que saint Jérôme a substitué dans la Vulgate le nom de vent, à celui d'esprit.

Quant à ce que les Septante ajoutent: *Qui annoncez votre Christ au*

(a) *Ποῦν ἐστὶν ὁ θεὸς ποιεῖν οὗ, ἵνα ἐμὴν τὴν ἑαυτοῦ καλῶνται τὸν οὐρανόν. Aqu. Y'seg. ἐστὶν, &c. Sym. Nou. finit. .. præparare ut adverseris Destino.*

(b) Albert Mont. Abenezra.

(c) Jeron. Ramig Hugo. Dionys Ribera.

(d) *Διὸς Κύριος ὁ ἐν οὐρανῷ βασιλεὺς, & ποιῶν*

*πνεῦμα, & ἀναγγέλλων αὐτὸς ἀδελφοὺς τὸν Χριστὸν αὐτῷ Heb יוצר הרים ובורא רוח וסביר לאדם הם שחיי משיח הם*

(e) *Vide Jeron. hic. Didym. lib. 1. de Spir. S. Ambros. lib. 2. de Spir. Sancto.*

*monde* ; ce qui a été suivi , & cité par les Anciens , ( *a* ) qui ne lisoient que les Septante , ou une Traduction Latine faite sur leur Texte , cette manière de lire ne vient que d'une mauvaise écriture des Exemplaires Hébreux , où l'on voyoit *Mefach* , au lieu de *Ma Secho*. Aquila, Symmaque , Théodotion , & la cinquième Edition ont lu comme la Vulgate. ( *b* ) Théodoret sous le nom de *Christ* en cet endroit , entend Cyrus , que Dieu devoit envoyer pour délivrer son peuple de la captivité.

*FACIENS MATUTINAM NEBULAM. Qui produit les nuages du matin* ; le brouillard qui se lève avec l'aurore , & qui disparoit au lever du soleil. L'Hébreu : ( *c* ) *Qui fait l'aurore ténébreuse*. Qui répand , quand il veut , des ténèbres sur l'aurore. Les Septante : ( *d* ) *Qui fait le matin* , ( ou l'aurore ) & les nuages. Qui éclairez les hommes par la lumière du matin , & qui les enveloppez de ténèbres , quand il vous plaît : Qui êtes l'auteur des biens , & des maux ; vous récompensez , & vous punissez.

*ASCENDENS SUPER EXCELSA TERRÆ. Qui marche sur ce qu'il y a de plus élevé dans la terre*. Ou plutôt : Qui s'élève au-dessus de la terre ; qui est porté sur les ailes des vents : ( *e* ) *Qui ambulat super pennas ventorum*. L'Écriture se sert souvent de ces expressions , pour relever la souveraine puissance de Dieu. ( *f* )

( *a* ) Tertull. lib. contra Hermog. cap. 32. & lib. contra Marcion. lib. 6. Euseb. Demonstr. lib. 4. c. 22. Athanas. Basil. Aug. alii.

( *b* ) Aqu. Tiv épulias aiv. Sym. Tiv qvavva aiv. Théodot. Tiv léyer aiv. 3. Edit. Tiv aiv. aiv. aiv.

( *c* ) עשה שחר עימו

( *d* ) Ποιων ὀφθαλμοὺς καὶ ἡμέρας.

( *e* ) Psal. XVII. II. CIII. 3.

( *f* ) Dent. XXXIII. 26. 27. Mich. I. 3. Ecce Dominus egrediatur de loco suo , & descendet , & calcabit super excelsa terra.



## CHAPITRE V.

Deuil du Prophète sur les malheurs futurs de son peuple. Il l'exhorte à retourner au Seigneur par la pénitence, & par la pratique de la justice. Le Seigneur ne demande ni sacrifices, ni Cantiques, mais une vie juste, & pénitente.

¶ 1. *A*UDITE VERBUM ISTUD, QUOD EGO LEVO SUPER VOS PLACITUM: DOMUS ISRAËL CECIDIT, & NON ADJICIET UT RESURGAT.

2. *Virgo Israël projecta est in terram suam, non est qui suscipiat eam.*

3. *Quia hoc dicit Dominus Deus: Urbs de qua egrediebantur mille, relinquentur in ea centum, & de qua egrediebantur centum, relinquentur in ea decem in domo Israël.*

¶ 1. *E*COUTEZ CE CANTIQUE LUGUBRE QUE JE PRONONCE SUR VÔTRE MALHEUR: LA MAISON D'ISRAËL EST TOMBÉE, ELLE NE POURRA PLUS SE RÉTABLIR.

2. *La vierge d'Israël est tombée par terre, & il n'y a personne qui la relève.*

3. *Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: S'il se trouvoit mille hommes dans une de ses villes, il n'en restera plus que cent; & s'il s'y en trouvoit cent, il n'y en restera plus que dix.*

## COMMENTAIRE.

¶ 1. *E*GO LEVO SUPER VOS PLACITUM. *E*coutez ce cantique lugubre que je prononce sur vous. Ce Chapitre, & le suivant contiennent une espèce de cantique lugubre sur le malheur d'Israël. On a plusieurs exemples de Pièces pareilles, composées, & publiées par les Prophètes, long-tems avant l'exécution des maux dont ils menaçoient. (a)

*CECIDIT, ET NON ADJICIET UT RESURGAT.* *La maison d'Israël est tombée; elle ne pourra plus se rétablir.* Sa chute est tellement assurée, que je la regarde comme un événement déjà arrivé; elle ne se relèvera plus. Le Royaume d'Israël, des dix tribus ne se rétablira jamais. Israël ne composera jamais un peuple distingué de Juda. Ceux des dix tribus qui revinrent de la captivité, ne furent connus que sous le nom de Juifs; ils furent soumis à Juda, & ne firent avec lui qu'un seul peuple, unis par les liens de la Religion, & des mêmes intérêts.

¶ 3. *URBS DE QA EGREDIEBANTUR MILLE, RELINQUENTUR IN EA CENTUM. S'il se trouvoit mille hommes dans une de ses villes, il n'en restera plus que cent.* Avant la dernière captivité sous

(a) Voyez Isai. XIV. & Ezech. XXVII. 1. & XXVIII. 11. 22.

4. *Quia hac die Dominus demui Israel: Quarite me, & vivatis.*

5. *Et nolite quarere Bethel, & in Galgalam nolite intrare, & in Bersabee non transibitis: quia Galgala captiva ducitur, & Bethel erit in nihilum.*

4. Voici donc ce que dit le Seigneur à la maison d'Israël : Cherchez-moi ; & vous vivrez.

5. Ne cherchez point Béthel, n'allez point à Galgala, & ne passez point à Bersabée ; parce que Galgala sera emmenée captive, & Béthel sera réduite à rien.

## COMMENTAIRE.

Salmanasar Roi d'Assyrie, le pays des dix tribus étoit réduit en l'état qui nous est décrit ici. Les guerres civiles arrivées sous Zacharie, sous Manahem, sous Phacéïa, sous Phacée, sous Osée, avoient épuisé l'état. Phul Roi d'Assyrie, qui vint sous Manahem, augmenta ces malheurs domestiques. Theglathphalassar arriva sous Phacée fils de Romélie, & enleva trois, ou quatre tribus, prit, & ruina plusieurs villes. Voilà l'état où étoit le Royaume d'Israël, lorsque Salmanasar, attaquâ Samarie, prit la ville, & enleva le reste de la nation. (a) Quelques-uns entendent ceci du tems qui suivit le retour de la captivité. Alors les villes d'Israël qui étoient auparavant florissantes, & remplies d'habitans, se trouvèrent réduites à un très-petit nombre. Mais la première explication nous paroît meilleure.

§. 5. BETHEL, ET GALGALA. On sait que c'étoit deux villes où les Israélites avoient des idoles, ou des objets de leur culte superstitieux. Il y avoit un des veaux d'or à Béthel, (b) & des figures gravées à Galgal (c)

IN BERSABEE NON TRANSIBITIS. *Ne passez point à Bersabée.* On ne lit nulle part ailleurs qu'il y ait eu des idoles à Bersabée, ni que ce lieu ait été un lieu de pèlerinage, & de dévotion pour les Israélites. Le bois qu'Abraham y avoit planté, (d) l'Autel qu'Isaac y avoit érigé, (e) le séjour que les Patriarches y avoient fait, rendoient ce lieu respectable à la maison d'Israël. Si l'on y fait attention, tous les lieux où ils alloient en pèlerinage, & où ils avoient placez les objets de leur culte, étoient de ceux que les Patriarches avoient honorez de leur présence, & où ils avoient érigé des monumens en l'honneur du Seigneur. Béthel avoit été consacrée par l'apparition du Seigneur à Jacob. (f) Galgal avoit été la première demeure des Hébreux, après le passage du Jourdain ; l'Arche du Seigneur y avoit été pendant un long tems ; on y voyoit le monument des douze pierres

(a) Voyez les Chapitres xv. & xvij. du quatrième des Rois.

(b) 1. Reg. xxi. 29.

(c) Judic. iij. 29. Vide Osée iv. 15. ix. 25.

xij. 12.

(d) Genes. xxi. 32.

(e) Genes. xxvi. 24.

(f) Genes. xxviii. 19.

## CHAPITRE V.

*Déuil du Prophète sur les malheurs futurs de son peuple. Il l'exhorte à retourner au Seigneur par la pénitence, & par la pratique de la justice. Le Seigneur ne demande ni sacrifices, ni Cantiques, mais une vie juste, & pénitente.*

ψ. 1. *A*UDITE VERBUM ISTUD, QUOD EGO LEVO SUPER VOS PLANGTUM: DOMINUS ISRAËL CECIDIT, & NON ADJICIES UT RESURGAT.

1. *Virgo Israël projecta est in terram suam, non est qui suscite eam.*

3. *Quia hæc dicit Dominus Deus: Urbs de qua egrediebantur mille, relinquuntur in ea centum, & de qua egrediebantur centum, relinquuntur in ea decem in domo Israël.*

ψ. 1. *E*COUTEZ CE CANTIQUE LUGUBRE QUE JE PRONONCE SUR VÔTRE MALHEUR: LA MAISON D'ISRAËL EST TOMBÉE, ELLE NE POURRA PLUS SE RÉTABLIR.

2. *La vierge d'Israël est tombée par terre, & il n'y a personne qui la relève.*

3. *Car voici ce que dir le Seigneur Dieu: S'il se trouvoit mille hommes dans une de ses villes, il n'en restera plus que cent; & s'il s'y en trouvoit cent, il n'y en restera plus que dix.*

## COMMENTAIRE.

ψ. 1. *E*GO LEVO SUPER VOS PLANGTUM. *E*coulez ce cantique lugubre que je prononce sur vous. Ce Chapitre, & le suivant contiennent une espèce de cantique lugubre sur le malheur d'Israël. On a plusieurs exemples de Pièces pareilles, composées, & publiées par les Prophètes, long-tems avant l'exécution des maux dont ils menaçoient. (a)

CECIDIT, ET NON ADJICIES UT RESURGAT. *La maison d'Israël est tombée; elle ne pourra plus se rétablir.* Sa chute est tellement assurée, que je la regarde comme un événement déjà arrivé; elle ne se relèvera plus. Le Royaume d'Israël, des dix tribus ne se rétablira jamais. Israël ne composera jamais un peuple distingué de Juda. Ceux des dix tribus qui revinrent de la captivité, ne furent connus que sous le nom de Juifs; ils furent soumis à Juda, & ne firent avec lui qu'un seul peuple, unis par les liens de la Religion, & des mêmes intérêts.

ψ. 3. *URBS DE QA EGREDIEBANTUR MILLE, RELINQUENTUR IN EA CENTUM. S'il se trouvoit mille hommes dans une de ses villes, il n'en restera plus que cent.* Avant la dernière captivité sous

(a) Voyez Isai. XIV. & Ezech. XXVII. 1. & XXVIII. 11. 12.

4. *Quia hac dicit Dominus domui Israel: Quarite me, & vivetis.*

5. *Et nolite querere Bethel, & in Galgalam nolite intrare, & in Bersabee non transibitis: quia Galgala captiva ducetur, & Bethel erit inruilis.*

4. Voici donc ce que dit le Seigneur à la maison d'Israël : Cherchez-moi ; & vous vivrez.

5. Ne cherchez point Béthel, n'allez point à Galgala, & ne passez point à Bersabée ; parce que Galgala sera emmenée captive, & Béthel sera réduite à rien.

## COMMENTAIRE.

Salmanasar Roi d'Assyrie, le pays des dix tribus étoit réduit en l'état qui nous est décrit ici. Les guerres civiles arrivées sous Zacharie, sous Manahem, sous Phacéa, sous Phacée, sous Osée, avoient épuisé l'Etat. Phul Roi d'Assyrie, qui vint sous Manahem, augmenta ces malheurs domestiques. Théglathphalassar arriva sous Phacée fils de Romélie, & enleva trois, ou quatre tribus, prit, & ruina plusieurs villes. Voilà l'état où étoit le Royaume d'Israël, lorsque Salmanasar attaqua Samarie, prit la ville, & enleva le reste de la nation. (a) Quelques-uns entendent ceci du tems qui suivit le retour de la captivité. Alors les villes d'Israël qui étoient auparavant florissantes, & remplies d'habitans, se trouvèrent réduites à un très-petit nombre. Mais la première explication nous paroît meilleure.

Y. 5. BETHEL, ET GALGALA. On sait que c'étoit deux villes où les Israélites avoient des idoles, ou des objets de leur culte superstitieux. Il y avoit un des veaux d'or à Béthel, (b) & des figures gravées à Galgal (c)

IN BERSABEE NON TRANSIBITIS. *Ne passez point à Bersabée.* On ne lit nulle part ailleurs qu'il y ait eu des idoles à Bersabée, ni que ce lieu ait été un lieu de pèlerinage, & de dévotion pour les Israélites. Le bois qu'Abraham y avoit planté, (d) l'Autel qu'Isaac y avoit érigé, (e) le séjour que les Patriarches y avoient fait, rendoient ce lieu respectable à la maison d'Israël. Si l'on y fait attention, tous les lieux où ils alloient en pèlerinage, & où ils avoient placez les objets de leur culte, étoient de ceux que les Patriarches avoient honorés de leur présence, & où ils avoient érigé des monumens en l'honneur du Seigneur : Béthel avoit été consacrée par l'apparition du Seigneur à Jacob. (f) Galgal avoit été la première demeure des Hébreux, après le passage du Jourdain ; l'Arche du Seigneur y avoit été pendant un long tems ; on y voyoit le monument des douze pierres

(a) Voyez les Chapitres XV. & XVII. du quatrième des Rois.

(b) 1 Reg. XIII. 29.

(c) Jude. III. 29. Vide Osee IV. 15. & 17.

XII. 11.

(d) Genes. XXI. 31.

(e) Genes. XXVI. 24.

(f) Genes. XXVIII. 19.

6. *Quærite Dominum, & vivite: ne fortè comburatur ut ignis domus Joseph: & deperabit, & non erit qui extinguat Bethel.*

7. *Qui converteritis in absinthium judicium, & justitiam in terra relinquitis.*

6. Cherchez le Seigneur, & vous vivrez; de peur qu'il ne fonde sur la maison de Joseph comme un feu qui la réduise en cendre, & qui embrase Bethel, sans que personne puisse l'éteindre.

7. C'est vous qui changez en absinthe les jugemens, & qui abandonnez la justice sur la terre.

## COMMENTAIRE.

érigées par Josué. (a) Galaad étoit célèbre par le monument que Jacob, & Laban y dressèrent, &c. (b) Bersabée étoit originairement à la tribu de Siméon. (c) Elle est pourtant appelée Bersabée de Juda dans le troisième Livre des Rois, (d) sous le règne d'Achab Roi d'Israël. Ce qui sembleroit prouver que du tems d'Amos, elle n'étoit pas du Royaume d'Israël, & par conséquent que les Israélites ne devoient pas y aller en pèlerinage. Mais on peut répondre. 1°. Que l'Auteur du troisième Livre des Rois a appelé Bersabée de Juda, suivant l'usage de son tems, où cette ville appartenoit à la tribu de Juda. 2°. Que quand Bersabée du tems d'Achab, n'auroit pas été du Royaume d'Israël, cela n'empêche pas qu'elle n'en fût du tems d'Amos, & que les Israélites n'y pussent aller par dévotion; puisqu'on fait qu'il y en alloit même à Jérusalem; (e) 3°. Enfin Jéroboam second, sous lequel vivoit Amos, avoit reconquis tout le pays appartenant à Israël. (f)

GALGALA CAPTIVA DUCETUR, ET BETHEL ERIT INUTILIS. *Galgala sera emmenée captive, & Bethel sera réduite à rien.* Il y a dans l'Hébreu une jolie allusion entre les termes de Galgal, & de Bethel; (g) *Galgala Golah iggeleh; abéthel iheich Laven*: Galgal sera captive, & emmenée en captivité, & Bethel ne sera plus nommée la Maison de Dieu; mais *Beth-aven*, maison de néant.

ÿ. 6. DOMUS JOSEPH. *La maison de Joseph*, est mise pour le Royaume de Samarie, ou des dix tribus, dont les principales étoient celles d'Ephraïm, & de Manassé fils de Joseph.

QUI EXTINGUAT BETHEL. *Sans que personne puisse éteindre Bethel.* Les Septante ont lu la *maison d'Israël*, (h) au lieu de *Bethel*, la Maison de Dieu. Leur leçon paroît meilleure que la nôtre.

ÿ. 7. QUI CONVERTITIS IN ABSINTHIUM JUDICIUM.

(a) Josue IV. 20.

(b) Genes. XXXI. 48.

(c) Josue XIII. 2.

(d) 3. Reg. XIX. 3.

(e) Tob. I. 6.

(f) 4. Reg. XIX. 25.

(g) גלגל גלה וגלה בית אל ויהיה לאין

(h) *Qui in domum d. i. eorum sp. sancti loquuntur*  
בית ישראל, au lieu de בית אל

8. *Facientem arcturum, & orionem, & convertentem in manè tenebras, & diem in noctem mutantem : qui vocat aquas maris, & effundit eas super faciem terra : Dominus nomen est ejus.*

8. *Cherchez celui qui a créé l'étoile de l'ourse, & l'étoile de l'orion ; qui change les ténèbres en la clarté du matin, & qui change le jour en nuit ; qui appelle les eaux de la mer, & les répand sur la face de la terre. Son nom est, Le Seigneur.*

## COMMENTAIRE.

*Qui changez en absynthe les jugemens.* Vos jugemens, qui devoient être la consolation, & la douceur de l'affligé, du pauvre, & de la veuve, sont pour eux des sujets d'absynthe, & d'aunertume, par la manière violente, aultère, & injuste dont vous les traitez.

ET JUSTITIAM IN TERRA RELINQUITIS. *Vous abandonnez la justice sur la terre.* Vous la laissez dans la pousière, & abattuë sur la terre, au lieu de l'élever, & de la mettre en honneur. Vous opprimez le juste, & vous ne lui permettez pas, vous ne lui aidez pas à faire valoir son bon droit. Les Septante (a) rapportent tout ce verset à Dieu : *Vous qui faites la justice dans la hauteur, (dans le Ciel) & la justice sur la terre.* Mais l'Hébreu (b) le rapporte aux Israélites : *Vous changez le jugement en absynthe, ou en une chose très-amère, & vous laissez la justice abattuë sur la terre.*

ψ. 8. FACIENTEM ARCTURUM, ET ORIONEM. *Celui qui a créé l'étoile de l'ourse, & de l'orion.* L'Hébreu : (c) *Celui qui a fait chimah, & chefil.* Nous avons examiné la signification des termes Hébreux de l'Original sur Job. (d) On ne doit pas être surpris de voir Amos, qui n'étoit qu'un pasteur, & qui n'avoit point étudié l'Astronomie, parler ici des astres comme un Astronome. Dans l'Arabie, & dans les Provinces voisines encore aujourd'hui non-seulement les pasteurs, mais généralement les hommes, les femmes, & même les enfans connoissent les noms des astres, & savent les distinguer dans le Ciel. Sanctius (e) assure que les bergers en Espagne connoissent parfaitement les étoiles de la grande ourse, de l'orion, des pléiades, &c. & qu'ils ne mesurent guères que par le cours de ces astres, les tems de la nuit. Les Septante (f) n'ont point reconnu ici d'astres, ni de constellations. Ils traduisent : *Celui qui fait, & qui dispose toutes choses.* Symmaque, & Théodotion ont rendu l'Hébreu *chimah* par les pléiades ; & *Chefil* est rendu par Symmaque, *des étoiles* ; & par Théodotion, l'étoile du soir. Le Juif qui montrait l'Hébreu à saint Jérôme,

(a) וְהוּא הוֹשִׁיעַ אֶת הַיָּשָׁרִים מִיָּד הַיָּדָאִים, & מִיָּד הַיָּדָאִים  
וְהוּא הוֹשִׁיעַ אֶת הַיָּשָׁרִים מִיָּד הַיָּדָאִים, & מִיָּד הַיָּדָאִים

(b) הַחֲפִיזִים לְלִעְנָה מִשְׁפָּט וְצִדְקָה לְאָרֶץ  
הַחֲפִיזִים לְלִעְנָה מִשְׁפָּט וְצִדְקָה לְאָרֶץ

(c) עָשָׂה כִּימָה וְכִפִּיל

(d) Job. ix. 9. & xxxviii. 31.

(e) Sanct. hic, num. 20.

(f) וְהוּא הוֹשִׁיעַ אֶת הַיָּשָׁרִים, & מִיָּד הַיָּדָאִים

9. *Qui subridet vastitatem super robustum, & depopulationem super potentem offert.*

10. *Os ho bibuerunt corripientem in porta: & loquentem per os illi abominati sunt.*

9. Il renverse les plus forts comme en souriant, & sans effort; & il expose au pillage les plus puissans.

10. Ils ont haï celui qui les reprenoit dans les assemblées publiques; & ils ont eu en abomination celui qui parloit dans la droiture, & la vérité.

## COMMENTAIRE.

entendoit par *chefil*, l'éclat, ou la splendeur; & en général, les astres brillans.

**CONVERTENTEM IN MANE TENEBRAS.** *Qui change les ténèbres en la clarté du matin.* Qui fait succéder l'aurore à l'obscurité de la nuit. Qui change la plus triste nuit en un beau jour; qui dissipe les ténèbres de l'adversité, pour faire paroître le jour de la prospérité. On voit en vingt endroits de l'écriture, la nuit mise pour l'affliction, & pour les traverses; & le jour, pour la joye, & la prospérité. Comparez ce passage à ce qu'il a dit ci-devant, Chap. iv. 13.

**QUI VOCAT AQUAS MARIS, ET EFFUNDIT EAS SUPER FACIEM TERRÆ.** *Qui appelle les eaux de la mer, & les répand sur la face de la terre.* Qui cause, quand il veut, des déluges, & qui inonde les terres par les eaux de la mer. On a dans l'Histoire divers exemples de terres inondées par les eaux de la mer, & d'autres desséchées par l'écoulement, & la retraite des mêmes eaux. Saint Jérôme l'explique des eaux de la mer, qui par un effet d'une sage, & puissante Providence, sont élevées en l'air en vapeurs, & qui dégagées de leur sel, & de leur acrimonie, retombent sur la terre en pluies fécondes, & bien-faisantes. Peut être aussi (a) qu'Amos croyoit par un sentiment populaire, que les nuës, ou l'Iris buvoient les eaux de la mer, & les répandoient ensuite sur la terre. Plaute: (b) *Ecce autem bibis arcus, pluit, credo, hercule hodie.*

**¶ 9. QUI SUBRIDET VASTITATEM SUPER ROBUSTUM.** *Qui renverse les plus forts comme en souriant, & sans peine.* Il envoie contre eux des calamitez inévitables, qui les renversent, sans qu'ils puissent se relever. Il fait cela comme en se jouant, & comme pour insulter à leur présomption, & à leur efforts audacieux. L'Hébreu: (c) *Il fortifie l'oppressé contre le violent.* Il donne à ceux qu'il employe pour accabler ses ennemis, des forces auxquelles ils ne peuvent résister. Il suscite contre eux un

(a) *1<sup>re</sup> Sam. ii.*

(b) *Plaut. Curculio. act. 1.*

(c) *המכיליג שר על עז*

11. *Idcirco, pro eo quod diripiebatis pauperem, & pradam electam tollebatis ab eo: domos quadre lapide edificabitis, & non habitabitis in eis: vineas plantabitis amantissimas, & non bibetis vinum earum.*

12. *Quia cognovi multa scelera vestra, & fortia peccata vestra: hostes justis accipientes munus, & pauperes deprimentes in porta.*

11. Comme donc vous avez pillé le pauvre, & que vous lui avez emporté tout ce qu'il avoit de plus précieux, vous n'habitez point dans ces maisons de pierre de taille que vous avez bâties: vous ne boirez point du vin de ces excellentes vignes, que vous avez plantées.

12. Car je connois vos crimes, qui sont en grand nombre; je sai que vous êtes puissans à faire le mal; je sai que vous êtes les ennemis du juste; que vous recevez des dons, & que vous opprimez le pauvre dans les jugemens.

## COMMENTAIRE.

ennemi puissant, un plus puissant adversaire. Les Septante; (a) *Il élève l'oppression contre la force.*

Ÿ. 10. *ODIO HABUERUNT CORRIPIENTEM IN PORTA. Ils ont haï celui qui les reprenoit dans les assemblées publiques.* Ils n'ont pu souffrir qu'on découvrit leurs fautes, & qu'on les en reprit. Ils ne m'ont pu souffrir moi-même, lorsque je les ai voulu avertir de leurs crimes, & des maux qui les menacent. Ils n'ont chassé du milieu d'eux, parce que je leur annonçois des vérités qui ne leur étoient pas agréables. (b) C'est Amos qui parle de lui-même.

*LOQUENTEM PERFECTE ABOMINATI SUNT. Ils ont eu en abomination celui qui parloit dans la droiture, dans la perfection, dans la vérité.* Les Septante, (c) & Théodotion: *Ils ont eu en horreur les saintes discours*, ou les paroles sans taches: *Verbum immaculatum*, comme traduisoit Symmaque. On peut l'expliquer d'Amos lui-même, rejeté avec mépris par les Israélites; ou des Juges, qui rebutoient ceux qui leur exposoient des vérités contraires à leurs inclinations, ou à leurs intérêts, ou enfin des peuples, qui ne pouvoient souffrir l'intégrité des Juges, qui condamnoient leurs injustices.

Ÿ. 12. *FORTIA PECCATA VESTRA. Je connois que vous êtes puissans à faire le mal.* A la lettre: (d) *Je connois vos péchez forts*, ou violens, ou puissans, ou en grand nombre. Le terme de l'Original signifie quelquefois nombreux; & en général, ce qui se multiplie, & s'augmente, soit en nombre, & en qualité, ou en force, & en qualité. (e)

(a) ὁ διενεγκὴν τὴν ὀργάνην ἐν τῇ πόλει.

(b) Amos vii. 12.

(c) καὶ λέγουσιν ἰσχυρὰ ῥήματα. Heb. חֲסִידִים יְהוֹנָדָב

(d) ידעתי עֲצֵמִים חַטֹּאתֶיכֶם

(e) Exod. 1. 7. 9. 20. Psal. xxxiv. 18. In populi gravi laudabo te. Heb. כְּעֵצִים כְּעֵצִים xxxvii. 20. xxxix. 13. Multiplicati sunt super capillos capitis mei. עֲצָמוֹ שֶׁשֶׁפְּרֹת רֹאשִׁי

13. *Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est.*

14. *Quarite bonum, & non malum, ut vivatis: & erit Dominus, Deus exercituum vobiscum, sicut dixisti.*

15. *Odite malum, & diligite bonum, & constituite in porta iudicium: si foris misereatur Dominus, Deus exercituum reliquii Joseph.*

13. C'est pourquoi l'homme prudent se tiendra alors en silence, parce que le temps est mauvais.

14. Cherchez le bien, & non pas le mal, afin que vous viviez: & alors le Seigneur, le Dieu des armées sera vraiment avec vous, comme vous prétendez qu'il y est.

15. Haïssez le mal, & aimez le bien; faites que la justice regne dans les jugemens: & le Seigneur, le Dieu des armées aura peut-être compassion des restes de Joseph.

## COMMENTAIRE.

**HOSTES IUSTI ACCIPIENTES MUNUS.** Vous êtes les ennemis du juste, & vous recevez des dons, pour condamner l'innocent. Les Septantes: (a) Vous foncez aux pieds le juste, & vous recevez des échanges; vous vendez la justice, vous la mettez à prix. Celui qui vous donne le plus, est toujours le plus juste. Vous condamnez, ou vous justifiez sans autre considération, que celle de votre intérêt.

ÿ. 13. **PRUDENS IN TEMPORE ILLO TACEBIT.** L'homme prudent se tiendra alors dans le silence. Le Prophète qui voit qu'on ne l'écoute point, & qu'on méprise ses remontrances, se retirera, & demeurera dans le silence, jusqu'à ce que Dieu lui ordonne de nouveau de parler. C'est la conduite que tint Amos lui-même. Amasias lui ayant imposé silence, & lui ayant dit de se retirer, il alla dans le Royaume de Juda. (b) Mais ensuite le Seigneur lui ayant mis ses paroles dans la bouche, il ne se tut plus: *Le Seigneur a parlé; qui ne prophétisera pas?* dit-il. (c) Le Sage défend de parler à ceux qui ne nous écoutent point: (d) *Ubi auditus non est, non effundas sermonem.* Et JESUS-CHRIST dans l'Evangile, défend de jeter les perles devant les pourceaux. (e)

ÿ. 14. **ERIT DOMINUS VOBISCUM SICUT DIXISTIS.** Le Seigneur sera avec vous, comme vous prétendez qu'il y est; à la lettre, (f) comme vous l'avez dit. Amasias en chassant Amos du Royaume d'Israël, lui avoit dit apparemment de ne pas jeter le trouble dans le pays, par ses faucheuses prophéties; & que la prospérité dont l'Etat jouissoit alors sous le règne de Jéroboam second, étoit une preuve que le Seigneur étoit avec eux, & n'avoit aucun sujet d'être en colère contre son peuple. Le Prophète leur dit ici que s'ils vouloient que le Seigneur fût véritablement avec eux,

(a) Καταπαύσεις δίκαιον, λαβόντες αὐτῶν ἀντάγαν.

(b) Amos VII. 11.

(c) Amos III. 8.

(d) Eccli. XXXII. 9.

(e) Matth. VII. 6.

(f) כִּי אָמַר אֱמָרָהּ 70. Quid reges dicunt.

16. *Propter hæc dicit Dominus, Deus exercituum dominator : In omnibus plateis plangens : & in cunctis , quæ foris sunt , dicetur : va , va : & vocabunt agricolam ad luctum , & ad plangendum eos qui sciunt plangere.*

17. *Et in omnibus vineis erit plangens : quia pertransibo in medio tui , dicit Dominus.*

16. *Mais puisque vous ne m'écoutez point , voici ce que dit le Seigneur , le Dieu des armées , le souverain Maître : Les cris éclateront dans toutes les places ; & dans tous les dehors de la ville on n'entendra dire que : Malheur , malheur. Ils appelleront à ce deuil les laboureurs mêmes , & ils feront venir pour pleurer , ceux qui savent faire les plaintes funèbres.*

17. *Toutes les vignes retentiront de voix lamentables , parce que je passerai comme une tempête au milieu de vous , dit le Seigneur.*

## COMMENTAIRE.

comme ils se flattoient faussement qu'il l'étoit , ils devoient se convertir , & changer de conduite.

ψ. 15. *RELIQUIIS JOSEPH.* Les restes de Joseph ; à ceux du Royaume d'Israël , qui sont échappés des malheurs précédens ; à ceux qui ont survécu aux guerres passées. J'aimerois mieux dire simplement : *A la postérité de Joseph* ; car , comme nous l'avons remarqué plus d'une fois , le Royaume d'Israël étoit très-florissant du tems qu'Amos prophétisoit , sous le regne de Jéroboam second.

ψ. 16. *IN OMNIBUS PLATEIS PLANGENS.* Les cris éclateront dans toutes les places ; & dans tous les dehors de la ville , on n'entendra que des cris , & des lamentations. La ville , & la campagne seront également affligées. C'est ce qu'on vit après la mort de Jéroboam , pendant les guerres civiles , & les divisions domestiques , qui défolèrent le Royaume d'Israël , & pendant les vexations auxquelles il fut exposé de la part de Phul , de Théglathphalassar , & de Salmanasar Rois d'Assyrie. Alors les laboureurs , les gens de la campagne seront invités par ceux de la ville à venir pleurer avec eux ; & ceux de la campagne appelleront ceux des villes qui font métier de pleurer , pour les accompagner dans leur deuil : *Vocabunt agricolam ad luctum , & ad plangendum eos qui sciunt plangere.* Dans les malheurs publics , ceux de la ville s'attroupoient en pleurant , & invitoient ceux des lieux voisins à mêler leurs lamentations à leurs pleurs. Cela paroît par quelques endroits de Jérémie ; (a) & la coutume d'avoir des pleureurs , & des pleureuses à gage , se voit dans divers endroits de l'Ecriture. (b) Les Grecs prirent cet usage des Orientaux , & les Romains l'empruntèrent des Grecs. Ces pleureurs imitoient , & surpassoient souvent

(a) Jerem. XLVIII. 31. 32. 34.

(b) Jerem. III. 27. *Vocato lamentatrices.* 4. 50.

nians , & N. 2. Par. XXXVI. 25. Mult. IX. 13.

18. *Va desiderantibus diem Domini.*  
*À quel point vous le désirez ? Dieu Domini ista,*  
*tenebra, & non lux.*

19. *Quomodo si fugiat vir à facie leonis,*  
*& occurrat ei ursus : & ingredietur*  
*domum, & innitatur manū suā super pa-*  
*rietem, & mordet eum coluber.*

18. Malheur à ceux qui désirent le jour du Seigneur. De quoi vous servira-t'il ? Ce jour du Seigneur sera pour vous un jour de ténèbres, & non de lumière.

19. Comme si un homme fuyoit de devant un lion, & qu'il rencontrât un ours ; ou qu'étant entré dans la maison, & s'appuyant de la main sur la muraille, il trouvât un serpent qui le mordit.

## COMMENTAIRE.

les cris, & les pleurs de ceux qui étoient véritablement touchés : (a)

*Ut qui conducti plorant in funere, dicunt,*

*Et faciunt prope plura dolentibus ex animo...*

Ÿ. 18. *V Æ DESIDERANTIBUS DIEM DOMINI.* Malheur à ceux qui désirent le jour du Seigneur ; qui demandent au Seigneur qu'il daigne visiter son peuple. Leurs vœux sont inconsidérés ; ils ne savent ce qu'ils demandent. Si le Seigneur vient, ce ne sera que pour perdre, que pour ruiner, pour désoler ; parce qu'il ne trouvera que des crimes à punir, des injustices, & des violences à réprimer. Malheur à vous, s'il vient, & s'il entre en jugement avec vous. Autrement : Malheur à ceux, qui disent d'un air insultant aux Prophètes, qui les menacent de la vengeance du Seigneur : Qu'il vienne ce jour du Seigneur : *Ubi est verbum Domini ? Veniat.* (b) Qu'il se hâte de venir ; que nous le voyions bien-tôt : (c) *Festinet, & citò veniat opus ejus, ut videamus.* Il viendra trop tôt pour vous, ce jour terrible ; & vous comprendrez alors qu'il ne menace point en l'air. Souvent au milieu des afflictions de cette vie, on s'abandonne à l'impatience, on forme des souhaits inconsidérés, & intéressés, & l'on souhaite d'être délivré des misères qui accompagnent la condition des mortels, sans faire attention, dit saint Jérôme, que tandis que nous sommes en cette vie, nous pouvons faire pénitence, & qu'après la mort il n'y a plus de conversion à espérer. Retournons à Dieu par une sérieuse pénitence, & laissons à sa bonté la disposition de ce qui nous regarde. Attendons son jour avec frayeur, & n'irritons pas sa clémence par des discours, & des mouvemens trop humains.

Ÿ. 19. *QUOMODO SI FUGIAT VIR A FACIE LEONIS, ET OCCURRAT EI URSUS.* Comme si un homme fuyoit de devant un lion, & qu'il rencontrât un ours. Ceux qui se laissent aller à l'impatience, ou qui demandent de voir la fin des prophéties, & la venue du jour du Seigneur,

(a) Horat. de arte Poetica.

(b) Jerem. XVII. 15.

(c) Isai. V. 19.

20. Numquid non tenebra d'ies Domini, & non lux : & caligo, & non splendor in ea ?

21. Odi, & projecì festivitates vestras : & non capiam odorem cœnium vestrorum.

22. Quòd si obtuleritis mibi holocausta, & munera vestra, non suscipiam : & vota pinguium vestrorum non respiciam.

20. Quel sera pour vous le jour du Seigneur, sinon un jour de ténèbres, & non de clarté ; un jour d'obscurité, & non de lumière ?

21. Je hai vos fêtes, & je les abhorre ; je ne puis souffrir vos assemblées.

22. En vain vous m'offrirez des holocaustes, & des présents, je ne les recevrai point ; & quand vous me sacrifieriez les hosties les plus grasses pour vous acquitter de vos vœux, je ne daignerais pas les regarder.

## COMMENTAIRE.

comme s'il devoit mettre fin à leurs maux, font comme celui qui pour éviter la rencontre d'un lion, se jetteroit entre les pattes de l'ours ; ou qui pour se sauver de la gueule de l'ours, se jetteroit dans une maison, où il trouveroit sous sa main un serpent, qui le mordroit, & le feroit mourir. Dans tout cela il ne chercheroit qu'à se garantir de la mort : mais malgré ses soins, il la trouveroit, lors même qu'il se croiroit plus en assurance. Les Israélites des dix tribus, ou, si l'on veut, Manahem leur Roi, croyant se délivrer des maux d'une guerre civile, appelle Phul Roi d'Assyrie à son secours, & s'engage à lui payer tribut. (a) Phacéc fils de Romélie, l'un de ses successeurs, se ligue avec Razin Roi de Syrie, & fait la guerre à Achaz Roi de Juda. Celui-ci appelle à son secours Thégathphalassar Roi d'Assyrie, qui ravage le Royaume d'Israël, & emmène une partie du peuple en captivité. (b) Osée fils d'Ela, dernier Roi d'Israël, voulant se décharger des tributs qu'il payoit à l'Assyrien, traite secrètement avec l'Égypte : mais Salmanasar en ayant eu avis, marche contre Osée, prend Samarie, & réduit tout le peuple en captivité. (c) Ainsi ce malheureux Royaume se sauve du lion, s'échappe de l'ours, & va périr dans sa propre maison par la morsure du serpent.

¶ 21. PROJECI FESTIVITATES VESTRAS. Je hai vos Fêtes. Les Israélites du Royaume de Samarie ne laissoient pas malgré leur schisme, de célébrer les trois Fêtes solennelles du Seigneur, & de pratiquer la plupart des Loix cérémonielles, comme nous l'avons déjà remarqué ci-devant.

¶ 22. VOTA PINGUIUM VESTRORUM NON RESPICIAM. Quand vous me sacrifieriez les hosties les plus grasses, je ne daignerais pas les

(a) 4. Reg. xv. 19.

(b) 4. Reg. xvi. 5. . . 9.

(c) 4. Reg. xvii. 4. . . 7.

23. *Aufer à me tumultum carminum tuorum : & cantica lira tua non audiam.*

24. *Et revelabitur quasi aqua iudicium, & iustitia quasi torrens feris.*

23. Otez-moi le bruit tumultueux de vos cantiques ; je n'écouterai point les airs que vous chantez sur la lyre.

24. Mes jugemens se découvriront comme l'eau ; & ma justice comme un torrent impétueux.

## COMMENTAIRE.

regarder ; l'Hébreu (a) à la lettre, l'hostie pacifique, ou votre reconnoissance, des animaux gras ; ou de vos Méris. C'est un animal particulier, comme un bœuf. Il est distingué du taureau ordinaire dans quelques passages de l'Ecriture. Par exemple, il est dit (b) que David immola des brebis, & des chèvres, des bœufs, & des Méris. Adonias immola des animaux de même espèce, (c) dans le festin qu'il fit dans le dessein de se faire reconnoître pour Roi. Les Septante : (d) *Je ne regarderai point le sacrifice pour la conservation que vous m'offrirez.* A la lettre : *Le salut de votre présence.*

ψ. 23. AUFER A ME TUMULTUM CARMINUM TUORUM. Otez-moi le bruit tumultueux de vos cantiques. Je ne puis entendre les airs de votre musique, ni les louanges que vous prétendez me donner, pendant que vous êtes dans le désordre, & dans le crime. Il ne convient point au pécheur de publier les grandeurs de Dieu : (e) *Non est speciosa lans in ore peccatoris.* Et le Seigneur dira un jour à ces sortes de gens : (f) *Pourquoi publiez-vous ma justice, & pourquoi prononcez-vous les Loix de mon alliance, puisque vous haïssez la piété, & que vous rejettez mes paroles loin de vous ? Lorsque vous voyez un voleur, vous vous joignez à lui, & vous vivez avec des adultères.*

ψ. 24. REVELABITUR QUASI AQUA IUDICIUM. Mes jugemens se découvriront comme l'eau. L'Hébreu : (g) *Le jugement roule : a comme l'eau, & la justice comme un torrens d'Eshan,* ou comme un torrent rapide. Les Septante : (h) *Le jugement roulera comme une eau, & la justice comme un torrens qu'on ne peut passer.* Vous ferez comme inondez, & ensevelis sous les eaux des tribulations, & des afflictions, qui tomberont sur vous comme un déluge. L'Ecriture désigne souvent les maux de cette vie par le nom d'eau. (i) Le Caldéen l'a pris dans le même sens que la Vulgate ; comme

(a) ושלם טראיכים

(b) 2. Reg. vi. 13. זבח שור וטריא

(c) 1. Reg. i. 9. 19. אצן ובקר וטריא

(d) 70. Σαλτηρη ιακωβους ιουαν εις ιουδαϊσ-  
την.

(e) Eccl. xv. 9.

(f) Psal. xlix. 17.

(g) ויגל כמים טשפש וצדקח כנחל איתן

(h) 70. Καταβήσονται ως ἕρως ὁ ἕρως, καὶ ἡ δικαιοσύνη αὐτοῦ ὡς χειμάρρως ἑλισσθήσεται.

(i) Job. 31. 24. Psal. xviii. 17. LXXIII. 24. 25. 16. CXLIII. 7. Thren. 211. 54. & passim.

25. Numquid hostias, & sacrificium  
abulistis mihi in deserto quadraginta  
annis, domus Israël ?

26. Et portastis tabernaculum Mo-  
loch vestri, & imaginem idolorum ve-  
strorum, sidus Dei vestri, quæ fecistis  
vobis.

25. Maison d'Israël, m'avez-vous offert  
des hosties, & des sacrifices dans le désert  
pendant quarante ans ?

26. Vous y avez porté le tabernacle de vô-  
tre Moloch, l'image de vos idoles, & l'étoi-  
le de votre Dieu, qui n'étoient que des om-  
brages de vos mains.

## COMMENTAIRE.

si le Prophète vouloit marquer que les jugemens de Dieu se manifesteront un jour comme une eau qui sort d'une fontaine, & que sa justice se répandra comme l'eau d'un torrent. On peut aussi l'entendre ainsi : Que votre justice se montre, & paroisse aux yeux de tout le monde, comme une source abondante, & comme un grand fleuve.

¶ 25. NUMQUID HOSTIAS, ET SACRIFICIUM OBTULISTIS MIHI IN DESERTO ? *M'avez-vous offert des hosties, & des sacrifices dans le désert pendant quarante ans ?* On ne peut disconvenir que durant le voyage du désert, on n'ait offert au Seigneur un assez grand nombre de sacrifices ; par exemple, lorsqu'on ratifia l'alliance avec le Seigneur à Sinai, (a) lorsqu'on célébra la dedicace du Tabernacle, (b) & qu'on consacra les Prêtres : (c) mais il est aussi incontestable qu'on n'offrit pas des sacrifices aussi régulièrement, qu'il se pratiqua depuis que le peuple fut en paisible possession de la terre de Canaan. Jérémie (d) dit même que le Seigneur ne leur demanda ni victimes, ni holocaustes, lorsqu'il les tira de l'Egypte. On peut voir notre Commentaire sur le Deutéronome, (e) & la Dissertation sur l'idolâtrie des Israélites dans le désert, à la tête de ce volume.

¶ 26. ET PORTASTIS TABERNACULUM MOLOCH VESTRI, ET IMAGINEM IDOLORUM VESTRORUM, SIDUS DEI VESTRI. *Vous avez porté le tabernacle de votre Moloch, l'image de vos idoles, & l'étoile de votre Dieu.* Malgré toute la vigilance, & l'autorité de Moïse, les Israélites ne laissoient pas d'avoir secrètement des Idoles, & de les porter dans des niches, & sur des chariots, pendant le voyage du désert. Cette circonstance ne nous est connue que par cet endroit d'Amos : mais elle est encore confirmée par saint Estienne dans les Actes des Apôtres ; (f) & sans cette confirmation, le seul témoignage d'Amos suffiroit pour nous en convaincre. Nous ne doutons pas que ces Divinités qu'ils por-

(a) Exod. xxiv. 5.

(b) Num. vii. 33. & seq.

(c) Levit. viii. 2. & seq.

(d) Jerem. vii. 22. Non sum locutus cum pa-  
tribus vestris. . . in die qua eduxi eos de terra

Ægypti, de verbo holocaustatum, & victimarum.

(e) Voyez le Commentaire sur Deut. xii. 2, p. 214. 215.

(f) Act. vii. 42.

27. *Et migrare vos faciam trans Damascum*, dicit Dominus, Deus exercituum nomen ejus.

27. *C'est pour cela que je vous ferai transporter au-delà de Damas*, dit le Seigneur, qui a pour nom, Le Dieu des armées.

## COMMENTAIRE.

toient dans le désert, ne fussent les mêmes qu'ils avoient adorées dans l'Egypte. (a) Nous avons examiné cette matière plus au long dans une Dissertation particulière.

¶ 27. *TRANSMIGRARE VOS FACIAM TRANS DAMASCUM.* Je vous ferai transporter au delà de Damas. Saint Estienne dans les Actes : (b) *Je vous ferai transporter au-delà de Babylone.* Il suivoit le sens du Texte, plutôt que les paroles. Les Israélites furent transportez dans la Mésopotamie, dans l'Arménie, & dans la Médie. (c)



## CHAPITRE VI.

*Malheur aux riches, & aux voluptueux de Samarie. Invectives contre leur orgueil, leur mollesse, & leurs injustices. Ils seront emmenez captifs ; les restes du peuple périront.*

¶ 1. *V* *Æ* qu'opulenti estis in Sion, & confiditis in monte Samarie : optimates, capita populorum, ingreditis pompaticè domum Israël.

¶ 1. *M*alheur à vous qui vivez en Sion dans l'abondance de toutes choses, & à vous qui mettez votre confiance en la montagne de Samarie : Grands qui êtes les Chefs des peuples, qui entrez avec une pompe fastueuse dans les assemblées d'Israël.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. *V* *Æ* *V*OBIS, QUI OPULENTI ESTIS IN SION, ET CONEIDITIS IN MONTE SAMARIE. *Malheur à vous, qui vivez en Sion dans l'abondance ; & à vous, qui mettez votre confiance dans la montagne de Samarie.* La première partie de ce passage regarde les riches de Jérusalem ; & la seconde, ceux de Samarie. C'est une continuation du cantique lugubre du Prophète, sur le malheur d'Israël. Les Septante : (d) *Malheur à vous, qui méprisez Sion, & qui vous confiez en la*

(a) Ezech. xx. 7.

(b) Act. vii. 43.

(c) 4. Reg. xvii. 6. 23.

(d) *O'ui rûc i'Jerûsâim Sion, & rûc m'asûdâ-ri ini rû i'egs Samariâs.*

2. *Transite in Chalan, & videte, & ite inde in Emath magnam : & descendite in Geth Palæsthorum, & ad optima quaque Regna horum : si latior terminus eorum termino vestro est.*

1. *Passez à Chalan, & la considérez ; allez de là dans la grande ville d'Emath ; descendez à Geth au pays des Philistins, & dans les plus beaux Royaumes qui dépendent de ces villes ; & voyez si les terres qu'ils possèdent sont plus étendues que celles que vous possédez.*

## COMMENTAIRE.

*montagne de Samarie.* Ce sens paroît d'autant plus juste ; qu'il ne s'agit ici proprement que du Royaume des dix tribus. L'Arabe, & le Syriaque suivent les Septante. L'Hébreu (a) porte : *Malheur à ceux qui demeurent tranquillement dans Sion, & qui mettent leur confiance dans la montagne de Samarie.* En dérivant l'Hébreu d'une autre racine, (b) on pourroit traduire : *Malheur à ceux qui haïssent Sion, & qui se confient dans la montagne de Samarie.* Description qui convient parfaitement aux Israélites des dix tribus, séparés de Juda, & éloignés du Temple de Sion. Saint Augustin (c) examine cet endroit d'Amos, qui n'étoit qu'un pasteur, & qui n'avoit nulle teinture des Lettres humaines, ni de l'éloquence artificielle, pour montrer qu'il y a dans les Auteurs sacrez une certaine éloquence toute divine, qui est attachée plutôt aux choses qu'aux paroles, & qui est admirablement proportionnée à la matière qu'ils traitoient.

OPTIMATES, CAPITA POPULORUM, INGREDIENTES POMPATICE DOMUM ISRAEL. *Grands, qui êtes les Chefs des peuples, & qui entrez avec une pompe fastueuse dans les assemblées d'Israël.* Ce Texte est assez clair. Mais l'Hébreu est un peu différent : (d) Hommes célèbres, Chefs des nations, chez qui s'assemble la maison d'Israël, pour recevoir leurs ordres, & pour subir leur jugement. Ou bien : Hommes de réputation parmi les plus grands peuples, qui entrez dans la maison d'Israël. Ou enfin, en le joignant à ce qui précède : Sion, & Samarie, montagnes célèbres parmi les anciens peuples, chez qui les Israélites sont venus. Les Septante : (e) *J'ai vendangé les Principautés des nations, & la maison d'Israël est entrée chez eux.* Le Caldéen : *Ils imposent à leurs enfans des noms semblables à ceux des nations, & de ceux qui servent d'appui à la maison d'Israël.*

§. 2. TRANSITE IN CHALAN, . . IN EMATH MAGNAM, . . IN GETH PALÆSTHORUM. *Passez à Chalanné, allez à Emath,*

(a) הוי השאננים כציון ותבטחים בהר שומרון

(b) En lisant שואנים haïssant, au lieu de שאנני Se reposant.

(c) Aug. lib. 4. de Do & r. C. hrist. c. 7.

(d) נקבי ראשית הגוים ונאו להם בית ישראל

(e) Ανεργάσαμεν ἀρχάς ἐθνῶν, καὶ ἡ οἰκία τοῦ Ἰσραὴλ εἰσῆλθεν ἐν αὐτοῖς τὰς ἐκκλησίας.

3. *Qui separasti es in diem malum : & appropinquasti solio iniquitatis.*

3. Vous êtes réservé pour le jour de l'affliction , & qui êtes prêts d'être asservis à un Roi injuste.

## COMMENTAIRE.

*descendez à Geth.* Nous avons montré ailleurs (a) que *Chalanné*, est Césiphon sur le Tigre ; qu'*Emath* la grande, est Emèse : (b) Enfin *Geth* étoit une des principales villes des Philistins , & où regnoit le Roi Achis du tems de David. (c) Amos pour convaincre les Israélites d'ingratitude, leur représente que leur Royaume n'est en rien inférieur à ceux des peuples leurs voisins. Passez l'Euphrate , & voyez si les Rois de Chalanné ont un plus grand Etat que le vôtre ; considérez Emath dans la Syrie , & Geth dans le pays des Philistins ; ces villes commandent-elles à un plus grand peuple que Samarie ? Pourquoi donc vous rendez-vous imitateurs de ces peuples , qui ne sont pas plus puissans que vous ? Pourquoi vous rabaissez-vous jusqu'à rechercher leur alliance ? Ou plutôt : Considérez Chalanné , Emath , & Geth : (d) *Etes-vous meilleurs que ces Royaumes ? Leurs frontières sont elles plus étendues que les vôtres ?* Vous avez vu ces Royaumes , & ces fameuses places succomber , espérez-vous de faire une plus grande résistance à Valez-vous mieux qu'elles ? Etes-vous plus puissans que les Rois qui les défendoient ? Votre pays est-il plus fort , & mieux muni ? L'Ecriture ne nous dit point par qui Chalanné avoit été prise ; ce fut apparemment par Phul Roi d'Assyrie ; mais nous savons que Jéroboam second prit Emath , & Damas , & qu'il rétablit Israël dans ses anciennes limites , depuis l'entrée d'Emath , jusqu'à la Mer morte. (e) Nous lisons ci après au v. 15. que ses Etats s'étendoient depuis l'entrée d'Emath , jusqu'au torrent du désert , qui est entre Gaze , & Kinocorure. Enfin nous avons vu plus haut (f) qu'il étoit maître de Bersabée , & il y a toute sorte d'apparence qu'il conquit aussi Geth , qui étoit dans le même canton. Les Israélites n'avoient point vu leur puissance mieux affermie , ni leur Etat plus étendu , qu'il le fut sous ce Prince. Il n'y avoit alors aucune apparence que le Royaume de Samarie dût être détruit : Cependant Amos le soutient ; il compose même un cantique lugubre sur sa désolation , comme sur une chose déjà arrivée. Enfin il leur propose ici des exemples de Royaumes voisins abattus , & ruinez , quoiqu'ils ne fussent ni moins puissans , ni moins florissans que celui d'Israël l'étoit dans le tems qu'Amos prophétisoit.

(a) Voyez le Commentaire sur la Génèse, Ch. x. v. 10. p. 284.

(b) Remarque sur la Carte géographique de Joseph.

(c) 2. Reg. xxi. 12. & xxvii. 3.

(d) חֲסִידָיו מִן הַמְּלָכִים תִּמְלֹךְ אִמּוֹ רַב נְבֻלֶּזַח מְכֻלָּבִים

(e) 4. Reg. xiv. 15.

(f) Amos. v. 12.

4. Qui dormitis in lectis eburneis, & lascivitis in stratis vestris : qui comeditis agnum de grege, & vitulos de medio armenti.

4. Qui dormez sur des lits d'ivoire, & qui vous couchez pour satisfaire votre mollesse ; qui mangez les agneaux les plus excellens, & des veaux choisis de tout le troupeau.

## COMMENTAIRE.

Y. 3. QUI SEPARATI ESTIS IN DIEM MALUM, ET AD-  
PROPINQUATIS SOLIO INIQUITATIS. Vous qui êtes réservés  
pour le jour de l'affliction, & qui êtes prêts d'être asservis à un Roi injuste.  
L'Hébreu : (a) Vous éloignez le mal de jour en jour, & vous faites approcher  
le siège d'iniquité. Vous vous flattez de l'impunité, & vous éloignez de  
votre esprit l'idée du jour de la vengeance, pendant que par vos œuvres  
vous affermissez le trône, & le royaume de l'injustice, & vous vous attirez  
de nouveaux châtimens. Ou bien : Vous croyez fausement que ces mena-  
ces ne regardent qu'un tems éloigné, vous imitez ceux dont parle Ezé-  
chiel : (b) *Ecce domus Israël dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos,*  
*& in tempora longa iste prophetat :* Cependant vous êtes prêts de tomber  
sous la domination des Assyriens, ces maîtres barbares, & violens. Le's  
Septante : (c) *Ils prient de jour en jour, & ils approchent, & touchent en*  
*quelque sorte de faux Sabbats.* Ils demandent à Dieu d'éloigner l'effet de ses  
menaces, pendant qu'ils continuent à célébrer des Fêtes pleines d'hypo-  
cristie, & de mensonge. Le Caldéen : *Vous prourez le jour mauvais, & vous*  
*approchez la rapine de vos maisons.*

§. 4. QUI DORMITIS IN LECTIS EBURNEIS. *Qui dormez sur des lits d'ivoire.* Ces sortes de lits ornez d'ivoire, & peut-être tout incrustez de cette matière, sont connus chez les Anciens, soit qu'on les entende des lits de table, ou des lits à coucher. Plaute: (d) *Lenam purpuram, lectos eburatos, auratos, Babilonica peristromata.* Et Horace: (e)

*Rubro ubi cocco*

*Tinēla super lectos canderet vestis el urnos.*

Tout ceci nous donne l'idée d'un Etat riche, & florissant, qui jouïssoit des douceurs, & des délices d'une longue paix, tel qu'étoit le Royaume d'Israël sous Jéroboam second, du tems d'Aïnos.

ET LASCIVITIS IN STRATIS VESTRIS. Et qui vous couchez pour satisfaire votre mollesse. L'Hébreu: (f) Qui vous étendez sur vos lits avec trop de délicatesse, & de mollesse; ou, qui étendez sur vos lits des

המגדלים ליום דע ותנישק שבת חמס (4)

(b) Οι εντάξεις σε ημερήσιες, εβδομαδιαίες ή μηνιαίες  
 τρέξιμες, ή εφ'αυτίδους συντάξεις ψευδών

(c) *Eschb.* XII, 22-27.

(d) *Plant: in Stereo:*

(e) *Horat. lib. 2. Satyr. 6.*

(f) וְהָיָה עַל עֲרֹשָׁתָם. Καταπα-  
λῆσθαι ἐπὶ τῇ εὐρυματῇ αὐτῶν.

5. Qui canitis ad vocem psalterii : sicut David putaverunt se habere vasa cantici.

6. Bibemus vinum in phialis, & optimo unguento delibuti : & nihil patiebantur super contritione Joseph.

5. Qui accordez vos voix avec le son de la harpe ; & qui croyez pouvoir imiter David en jouant des instrumens de musique.

6. Qui buvez le vin à pleines coupes, & vous parfumez d'huiles de senteur les plus précieuses ; & qui êtes insensibles à l'affliction de Joseph.

## COMMENTAIRE.

couvertures traînantes trop vastes, & trop somptueuses. Il paroît par le *ψ*. 7. qu'il parle ici des lits de table.

*ψ*. 5. QUI CANITIS AD VOCEM PSALTERII. *Qui accordez vos voix avec le son de la harpe.* On peut aussi traduire l'Hébreu : (a) Qui dansez, ou qui chantez au son du nable ; ou, qui mariez vos voix avec le son de cet instrument. On peut voir ce que nous en avons dit dans la Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux. Les Septante : (b) *Qui battez des mains au son des orgues*, ou des instrumens. Ou, selon d'autres Exemplaires : *Qui vous prévalez au son*, &c.

SICUT DAVID PUTAVERUNT SE HABERE VASA CANTICI. *Qui croyez pouvoir imiter David en jouant des instrumens de musique.* Qui vous piquez de savoir manier les instrumens de musique aussi habilement que David. David passoit donc pour un excellent musicien, puisque son nom étoit comme passé en proverbe en ce genre d'exercice. L'Hébreu : (c) *Ils inventent pour leur usage, ainsi que David, des instrumens de musique.* Cela marque la grande application des Israélites à ces divertissemens. Amos leur reproche & leur trop grand attachement à cela, & l'emploi qu'ils en faisoient pour leur propre plaisir ; au lieu que David ne se proposoit que le culte, & la gloire du Seigneur. Les Septante : (d) *Ils ont cru que ces choses étoient permanentes, & non pas fragiles, & fugitives.* Ces plaisirs des sens les ont attachés comme quelque chose de fort sérieux, & de fort solide ; ils y ont mis en quelque sorte leur souverain bonheur.

*ψ*. 6. BIBEMUS VINUM IN PHIALIS. *Qui buvez le vin à pleines coupes.* Les Septante : (e) *Qui buvez du vin exquis*, du vin épuré, du vin vieux, & dégagé de ses lies. Le terme Hébreu (f) signifie proprement des coupes, avec lesquelles on faisoit les libations dans le Temple.

NIHIL PATIEBANTUR SUPER CONTRITIONE JOSEPH.

(a) חסרטים על פי הככל

(b) *ὡς ὁ δαυὶδ καὶ οἱ ψαλμοὶ αὐτοῦ*. Theodoret sic explicat : *Καθὼς δὲ καὶ οἱ ψαλμοὶ αὐτοῦ*. Edit. Rom. *ὡς ὁ δαυὶδ καὶ οἱ ψαλμοὶ αὐτοῦ*.

(c) כדורד חסבו לדם כלי שיר

(d) *ὡς ὁ δαυὶδ καὶ οἱ ψαλμοὶ αὐτοῦ*, *ὡς ὁ δαυὶδ καὶ οἱ ψαλμοὶ αὐτοῦ*. Vide Theodoret, hic.

(e) *ὡς ὁ δαυὶδ καὶ οἱ ψαλμοὶ αὐτοῦ*.

(f) חשתים במורקי יין

7. Quapropter nunc migrabunt in capite transmigrationum : & auferetur factio lascivientium.

8. Juravit Dominus Deus in anima sua, dicit Dominus, Deus exercituum : Detestor ego superbiam Jacob, & domos ejus odi, & tradam civitatem cum habitatoribus suis.

9. Quod si reliqui fuerint decem viri in domo una, & ipsi morientur.

7. C'est pour cela que *ses hommes voluptueux* vont être emmenez les premiers loin de leur pays; & que cette troupe nourrie dans les délices, sera dissipée.

8. Le Seigneur notre Dieu a juré par lui-même, le Seigneur, le Dieu des armées a dit: Je déteste l'orgueil de Jacob, je hai ses maisons *superbes*, & je livrerai leur ville avec ses habitans entre les mains de leurs ennemis.

9. Que s'il reste seulement dix hommes dans une maison, ils mourront comme les autres.

## COMMENTAIRE.

*Qui êtes insensibles à l'affliction de Joseph.* Qui ne sont point touchez des maux de leurs freres; qui voyent sans douleur les maux dont les pauvres sont accablés. Ou bien : Ils ne souffrent rien des maux communs à tout le reste du peuple : (a) *In labore hominum non sunt, & cum hominibus non flagellabuntur.* A les voir, on les croiroit les plus heureux des hommes; mais ils seront les premiers emmenez captifs : *Migrabunt in capite transmigrationum; y. 7.*

**Y. 7. AUFERETUR FACTIO LASCIVIENTIUM.** Cette troupe nourrie dans les délices sera dissipée. Cette faction d'hommes trop à leur aise. L'Hébreu : (b) *Les festins de ces hommes qui s'étendent sur leurs lits de table, leur seront ôtez.* Le Caldéen : Leur divertissement, & leurs fines couvertures ne seront plus. Les Septante : (c) *Le harnissement du cheval sera ôté d'Éphraïm.* Ce que l'on peut expliquer des impudicitez, & des adultères qui se commettoient dans ce pays. *Unusquisque ad uxorem proximi sui hinciebat*, dit Jérémie. (d) Quelques-uns traduisent l'Hébreu par : *Le deuil de ces gens qui s'étendent sur leurs lits, est proche.* D'autres : *Leur festin funèbre est éloigné.* Ils ne seront point pieurez, & on ne fera point pour eux de festin funèbre après leur mort; parce qu'ils mourront dans une terre étrangère. Toutes ces variétez ne montrent que trop l'équivoque des termes de l'Original.

**Y. 8. JURAVIT DOMINUS IN ANIMA SUA.** Le Seigneur a juré par lui-même. Voyez ci devant Chap. IV. y. 2. *Juravit Dominus in sancto suo.*

**DOMOS EJUS ODI.** Je hai ses maisons : On peut l'entendre de ses

(a) Psal. LXXII. 5.

(b) כר כרח סרח סרח Vide Mercer. Grot. Juvet. Sym. Παρρησιαστικῶν τραγῶν τραγῶν

(c) Ἐκτελέσονται χριστοφόροι ἱσχυρὸν ἢ ἔσθον.

(d) Jerem. V. 3.

10. *Et tolles eum propinquus suus, & comburet eum, ut efferat ossa de domo: & dicet ei, qui in penetralibus domus est: Numquid adhuc est penes te?*

11. *Et respondebit: Finis est. Et dicet ei: Tace, & non recorderis nominis Domini.*

10. Leur plus proche les prendra l'un après l'autre, & les brûlera dans la maison pour en emporter les os. Il dira à celui qui sera resté seul au fond du logis: Y a-t'il encore quelqu'un avec vous?

11. Et après qu'il lui aura répondu: Il n'y en a plus; il ajoutera: Ne dites mor, & ne parlez point du nom du Seigneur.

## COMMENTAIRE.

Temples. L'Hébreu : (a) *Ses palais* ; les Septante, (b) *ses lieux*, ses cantons.

ψ. 9. SI RELIQUI FUERINT DECEM VIRI, ET IPSI MORIENTUR. *S'il reste seulement dix hommes dans une maison, ils mourront tous.* Ou plutôt: Quand même il resteroit dix hommes dans une maison, je n'en laisserai aucun en vie. Le nombre de dix semble demander qu'on le prenne en ce sens. Leur nombre, & leur force ne les mettront point à couvert de ma vengeance.

ψ. 10. COMBURETEUM, UT EFFERAT OSSA DE DOMO. *Il les brûlera dans la maison, pour en emporter les os.* Le Prophète dépeint ici une peste qui doit ravager Israël. S'il reste dix hommes dans une maison, ils mourront les uns après les autres, & ils se rendront successivement les derniers devoirs. A mesure qu'ils mourront, on les brûlera dans la maison, sans autre cérémonie, & on portera leurs os dans les tombeaux de leurs pères. Dans ces tems-là, comme il paroît par plus d'un endroit de l'Ecriture, (c) on brûloit les corps morts des Hébreux : mais depuis la captivité, l'usage d'enterrer, & d'embaumer quelquefois, reprit le dessus.

ψ. 11. TACE, ET NON RECORDERIS NOMINIS DOMINI. *Ne dites mot, & ne parlez point du nom du Seigneur.* Dieu est irrité contre nous; ne pensez point à le prier de nous délivrer de tous ces maux; il ne vous écoutera point. Ou bien: Il lui dit: Taisez-vous, consolez-vous, retenez vos larmes; au lieu de lui dire: Pensez au Seigneur, & retournez à lui, L'Hébreu (d) à la lettre: *Taisez-vous; & non pas pour faire souvenir du nom du Seigneur.* Il le consolera: Mais personne ne pensera au Seigneur, même au milieu de ces disgrâces. (e) Les Septante: (f) Il dira: *Qu'il se taise; il n'a point nommé le Seigneur.* L'Edition Romaine, & Théodoret font tout semblables à la Vulgate. Ce dernier, & saint Cyrille l'entendent

(a) ארמנותיו

(b) τὰς χώρας αὐτῶν.

(c) Voyez le Commentaire sur le second des Paralipomènes, Ch. XVI 14.

(d) כח כי לא לחוביר בשם יהוה

(e) Ieronym. Albert. Dionys. Remig. Hugo. &c.

(f) 70. καὶ ἰπὺ: σιγῶν, ἢ μὴ μνησθῆναι τοῦ ὀνόματος. Sym. Σιωπῶν ἢ γὰρ ἔτις ἀμνησθήσεται τὸ ὄνομα Κυρίου

11. Quia ecce Dominus mandabit, & percutiet domum majorem ruinis, & domum minorem scissionibus.

13. Numquid currere queunt in petris qui, aut arari potest in bubalis : quoniam convertitis in amaritudinem iudicium, & fructum iustitiae in abyssum?

12. Car le Seigneur va donner ses ordres ; il ruinera la grande maison, & il ébranlera les murailles de la petite.

13. Les chevaux peuvent-ils courir au-travers des rochers, & peut-on labourer avec des buffles ; Comment-donc pourriez-vous espérer le secours de Dieu, vous qui avez changé en amertume les jugemens que vous devriez rendre, & en abyssine le fruit de la justice ?

## COMMENTAIRE.

ainsi : Taisez-vous, c'est le Seigneur qui l'a fait : Ne parlez point contre lui ; ne vous élevez point contre sa Providence, qu'il ne sorte rien de votre bouche de contraire au respect qui lui est dû. Il craint que celui qui est resté dans la maison, ne prononce quelque imprécation contre le Seigneur.

Ÿ. 12. PERCUTIET DOMUM MAIOREM RUINIS, ET DOMUM MINOREM SCISSIONIBUS. Il ruinera la grande maison, & il ébranlera les murailles de la petite. A la lettre : Il frappera la grande maison par des ruines, & la petite par des fentes. La grande, & la petite périront également. Je ferai des brèches dans la grande, & des crevasses dans la petite. Ces expressions tiennent du proverbe. Plusieurs (a) entendent par la grande maison, le Royaume d'Israël ; & par la petite, celui de Juda. Mais toute la prophétie paroît regarder le seul Royaume de Samarie.

Ÿ. 13. NUMQUID CURRERE POSSUNT IN PETRIS EQUI, AUT ARARI POTEST IN BUBALIS ? Les chevaux peuvent-ils courir au travers des rochers ; & peut-on labourer avec des buffles ? Dans ce pays-là, où les chevaux ne sont point ordinairement ferrez, (b) on ne les fait point courir sur des pierres. Les Voyageurs assûrent que quand on peut gagner les montagnes, & les lieux pierreux dans la Syrie, on se moque des Arabes avec leurs chevaux. Le buffle est un animal sauvage, & farouche, qui ne peut s'assujettir au joug. Comme donc on ne pousse point un cheval dans des chemins pleins de rochers, & qu'on ne labouré pas avec des buffles, ainsi on ne devoit pas changer la justice en amertume, (c) & accabler de douleur ceux qui s'adressent aux Juges pour trouver dans leur autorité le secours, & l'appui dont ils ont besoin. Or c'est ce que vous avez fait, Juges d'Israël. L'Hébreu : (d) Les chevaux contreront-ils dans les rochers ; & labourera-t-on avec des bœufs ? Pourquoi non, puisque le bœuf est

(a) Ita Chald. Ieron. Cyrill. Grot. &c.

(b) Voyez Judic. v. 22.

(c) Quoniam convertitis in amaritudinem ju-

dicium. Voyez aussi Judic. v. 7.

(d) הירצו במלע סוסים אם יחרש בקינים

14. *Qui letamini in nihilo, dicitis: Numquid non in fortitudine nostra assumpsimus nobis cornua?*

15. *Ecce enim suscitabo super vos, domus Israël, dicit Dominus Deus exercituum, gentem: & conteret vos ab introitu Emath, usque ad torrentem deserti.*

14. Vous qui mettez votre joie dans le néant, & qui dites: N'est-ce pas par notre propre force que nous nous sommes rendus si redoutables?

15. Maison d'Israël, dit le Seigneur, le Dieu des armées: Je vais susciter contre vous une nation qui vous réduira en poudre, depuis l'entrée d'Emath, jusqu'au torrent du désert.

## COMMENTAIRE.

né pour le labour? Il faut donc répéter *dans les rochers*: Labourera-t'on dans les rochers avec des bœufs? Les Septante: (a) *Les chevaux poursuivront-ils dans les rochers, & se tairont-ils au milieu des juments?*

¶ 14. QUI LETAMINI IN NIHILO. *Qui mettez votre joie dans le néant.* Dans les Idoles, qui ne sont rien. (b) *Nihil est Idolum in mundo*, dit saint Paul. (c) Ou dans vous-mêmes, dans vos propres forces, en disant: *In fortitudine nostra fecimus nobis cornua*: Nous nous sommes rendus puissans, & redoutables. Ou dans la force de vos murailles, que je renverserai, & dans la protection de vos allies, que je dissiperai, & qui vous abandonneront dans le besoin.

ASSUMPSIMUS NOBIS CORNUA. *Nous nous sommes rendus si redoutables.* A la lettre: *Nous nous sommes donnés des cornes.* Expression fanfaronne; comme s'ils disoient: Nous nous sommes élevés en gloire, & en autorité. C'est en ce sens qu'on prend quelquefois le nom de cornes. *Exaltavi cornu populi sui*, dit le Psalmiste. (d) Et Horace, en parlant du vin: (e)

*Tu spem reducis mentibus anxiiis,  
Viresque & addis cornua pauperi.*

Et ailleurs: (f)

*Vina parant animos; tum pauper cornua sumit.*

Les cornes signifient aussi la force, par une métaphore prise des taureaux, & des bœufs, qui renversent leurs adversaires à coups de cornes: *In inimicos nostros ventilabimus cornu*. (g) Et Moïse parlant du Patriarche Joseph: (h) *Ses cornes sont de: cornes de rhinocéros; avec elles vous dissiperez vos ennemis jusqu'à l'extrémité de la terre.* Horace: (i).

(a) *Εἰ διακίον ἐν κίονος ἰσχυρῶν, ἢ κίονος ἀντικίον ἐν Σαδαιῶν ἰσχυρῶν.* Ag. & Sym. *Εἰ ἀγροὶ Σαδαιῶν κίονος διὰ θεῶν.*

(b) *Esth. xiv. 11.* *Ne tradas scriptum tuum his qui non sunt.*

(c) 1. Cor. viii. 4.

(d) *Psalm. cxliiii. 34.*

(e) *Horat. lib. 3. Ode 21.*

(f) *Idem de arte Poet.*

(g) *Psalm. xliiii. 6.*

(h) *Deut. xxxiii. 17.*

(i) *Horat. Epod. Ode 69.*

*Cave, cave; namque in malos asperimus*

*Parata tollo cornua.*

¶ 15. SUSCITABO SUPER VOS GENTEM, ET CONTERET VOS AB INTROITU EMATH, USQUE AD TORRENTIEM DESERTI. Je vais susciter contre vous une nation, qui vous réduira en poudre, depuis l'entrée d'Emath, jusqu'au torrent du désert; dans toute l'étendue du Royaume d'Israël; car du tems d'Amos il avoit toute cette longueur. Voyez ci-devant ¶ 2. L'entrée d'Emath étoit dans le Liban, entre Dan, & Rohob. Le torrent du désert, est nommé ailleurs, le torrent de Bezor. Saint Jérôme en cet endroit, le met entre Kinocorure, & Damiette. La nation qui doit mettre en poudre Israël, est l'Assyrienne conduite par Phul, par Théglathphalassar, & par Salmanasar, qui vinrent tour à tour désoler les Etats d'Israël, jusqu'à ce qu'enfin tout le peuple fut emmené captif, & le Royaume entièrement renversé sous Osée dernier Roi de Samarie.



## CHAPITRE VII.

*Visions diverses d'Amos. Il voit premièrement des sauterelles, puis un feu, puis le Seigneur sur une muraille avec une truelle. Il demande miséricorde pour le peuple. Il prédit la ruine de la maison de Jéroboam. Amasias Prêtre de Béthel l'oblige à se sauver dans le pays de Juda. Prédiction de la ruine entière d'Israël.*

¶ 1. *H*Æc ostendit mihi Dominus Deus, & ecce filior locustæ in principio germinantium serotini imbris: & ecce serotinus post tonsionem Regis.

¶ 1. *V* Oici ce que le Seigneur nôtre Dieu me fit voir dans une vision: Il parut une multitude de sauterelles qui se forma lorsque les pluyes de l'arrière-saison commençoient à faire croître l'herbe, après qu'elle avoit été coupée par le Roi.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. *E*CCÆ FACTOR LOCUSTÆ IN PRINCIPIO GERMINANTIUM SEROTINI IMBRIS, ET ECCE SEROTINUS POST TONSIONEM REGIS. Il parut une multitude de sauterelles, qui se forma lorsque les pluyes de l'arrière-saison commençoient à faire croître l'herbe, après qu'elle avoit été coupée par le Roi. La plupart des Commentateurs l'entendent de la puyce qui tombe au printemps, & qui fait pousser l'herbe des prairies, après que le Roi en a fait couper pour la provision. Pour sauver la contrariété apparente, qui semble être renfermée

dans ces paroles : Les foin s n'ayant pû être coupez pour l'écurie du Roi ; avant que les herbes ayent poulé ; on peut remarquer qu'en ce pays-là, l'on mer les animaux à l'herbe pendant nos mois d'hiver, je veux dire, en Janvier, & Février, comme il se pratique parmi nous au mois de May : (a) Et après ce premier poil des prairies, vient la pluye du printemps, qui fait de nouveau germer l'herbe des campagnes. C'est d'ordinaire en ce tems-là que les sauterelles viennent fondre sur ces terres, & qu'elles y font les ravages dont nous avons parlé sur Joël. (b)

Mais en suivant l'Hébreu, (c) on peut l'expliquer des pluies de l'automne, & des herbes de cette saison, du second poil, que ces pluies font croître : *Voilà une engeance de sauterelles au commencement de l'élevation de la pluye* (ou de l'herbe) *de l'arrière-saison ; & voilà la pluye* (ou l'herbe de l'arrière-saison) *après les premiers foin s, dont le Roi prend sa provision.* Cette pluye, ou cette herbe de l'arrière-saison, est le regain, ou le second poil des prez, qui se recueille en automne ; & le foin dont le Roi prend sa provision, est celui de l'été, qui est toujours plus estimé que le regain. Les sauterelles sont à craindre en cette saison dans les pays chauds, de même qu'au printemps. Voyez le Caldéen, *Psalm. LXXI. 6.*

Les Septante : (d) *Voilà une production de sauterelles à la venue du matin ; & voilà le bruchus qui vient fondre sur le Roi Gog.* Les sauterelles, selon Théodoret, désignent l'armée des Assytiens ; le bruchus, celle des Babylo niens ; le Roi Gog, l'armée des Scythes. Tout cela devoit venir contre le peuple de Dieu. Le P. Pezton (e) croit que cette irruption des Scythes dans les Royaumes de Juda, & d'Israël, arriva l'année d'après le grand tremblement de terre, marqué dans Amos, 1. 1.

Les prophéties de ce Chapitre sont les premières qu'Amos ait prononcées. Il eut ces visions, avant qu'il eût été chassé du pays d'Israël, & qu'il se fût retiré dans celui de Juda. Il prédit ici trois choses, qui arrivèrent avant l'entière destruction du Royaume d'Israël. Premièrement, une famine causée par les sauterelles. (f) 2°. Un feu qui vient sur le pays. (g) 3°. Il vit le Seigneur sur une muraille avec une truelle de maison. (h). Cette dernière vision, comme il l'explique lui-même, marquoit que les lieux estimez saints dans Israël, seroient détruits, & que la maison de Jéroboam seroit exterminée par l'épée. Or ce dernier arriva, lorsque Zacharie fils de Jéroboam, fut mis à mort par Sellum. (i) Il faut donc placer les deux autres événemens avant celui-là. Nous ne voyons pas dans l'Ecri-

(a) Voyez l'ambassade de Pierre Martyr au grand Caire.

(b) *Joël 1. & 2.*

(c) חנה עזר בני בתחלת גלות חלקם ודבא לקש אחר בני הסלך

(d) *Ἰδοὺ ἡ ἐκπαρσία ἀνέσται ἐκ τῆς ἀρχῆς τοῦ ἡμεῶν*

*Kaj idu hēkpa:šia: or ai: tōy: en Babilōn. Aqu. Tis*

*Γέγονε θανάσιος.*

(e) *Pezterov. Comment. p. 118. & sequ.*

(f) *Y. 1. & 2.*

(g) *Y. 4. & 5.*

(h) *Y. 7. & 8.*

(i) 4. *Reg. xv. 8. 9. 10. 12.*

2. *Et factum est : cum consummasset comedere herbam terre, dixit : Domine Deus, propitius esto, obsecro : quis suscitabit Jacob, quia parvulus est ?*

3. *Miserus est Dominus super hoc : Non eris, dixit Dominus.*

4. *Hec ostendit mihi Dominus Deus : & ecce vocabat judicium ad ignem Dominus Deus : & devoravit abyssum multam, & comedit simul partem.*

5. *Et dixi : Domine Deus, quiesce obsecro : quis suscitabit Jacob, quia parvulus est ?*

2. Lorsque la sauterelle achevoit de manger l'herbe de la terre, je dis : Seigneur mon Dieu, faites-leur, je vous prie, miséricorde. Qui pourra rétablir Jacob, après qu'il est devenu si foible ?

3. Alors le Seigneur fut touché de compassion, & me dit : *Ce que vous craignez, n'arrivera point.*

4. Le Seigneur notre Dieu me fit voir encore cette vision : Je voyois le Seigneur notre Dieu qui appelloit un feu pour exercer son jugement. Ce feu dévorait un grand abîme, & consumoit en même tems une partie de la campagne.

5. Alors je dis : Seigneur mon Dieu, appelez-vous, je vous prie. Qui pourra rétablir Jacob, après qu'il est devenu si foible ?

## COMMENTAIRE.

ture cette plâye des sauterelles, dont parle ici le Prophète : mais nous savons qu'après la mort de Jéroboam fils de Joas, il y eut de grands troubles dans Israël. (a) Ce fut alors que l'on vit dans Israël *le feu* dont parle ici le Prophète, je veux dire, la guerre civile, & la division dans l'Etat.

¶ 2. *QUIS SUSCITABIT JACOB, QUIA PARVULUS EST ?* Qui pourra rétablir Jacob, après qu'il est devenu si foible ? Après la mort de Jéroboam second, le Royaume d'Israël, auparavant si puissant, & si florissant, tomba dans un état de foiblesse, qui l'obligea de recourir à des étrangers, pour se soutenir, ne pouvant pas le faire par lui-même. Manahem eut recours à Phul Roi d'Assyrie, d'où vint le dernier malheur de cet Etat.

¶ 4. *VOCABAT JUDICIUM AD IGNEM DOMINUS.* Le Seigneur appelloit un feu pour exercer son jugement. Le feu marque la guerre en vingt endroits de l'Ecriture. Nous avons vu qu'après la mort de Jéroboam, le Royaume d'Israël fut désolé par des guerres civiles, & peut-être étrangères ; car l'histoire de ce tems ne nous est pas bien connue.

*DEVORAVIT ABYSSUM MULTAM, ET COMEDIT SIMUL PARTEM.* Ce feu dévorait un grand abîme, & consumoit en même tems une grande partie de la campagne. Ce feu devoit dessécher la mer, & consumer une grande partie de la terre ; sans le Prophète, qui intervint, & en arrêta l'effet. ¶ 5. 6. Les guerres dont on a parlé ; devoient tout perdre, tant

[a] 4. Reg. XIV. 23. & XV. 25.

6. *Miseratus est Dominus super hoc : sed & istud non erit , dixit Dominus Deus.*

7. *Hac ostendit mihi Dominus : & ecce Dominus stans super murum litum , & in manu ejus trulla cæmentarii.*

6. Alors le Seigneur fut touché de compassion , & me dit : Cette playe non plus n'arrivera pas , comme vous craignez.

7. Le Seigneur me fit voir encore cette vision : Je vis le Seigneur au-dessus d'une muraille crépie , qui avoit à la main une truelle de maçon.

## COMMENTAIRE.

elles étoient allumées , & répandues : mais le Seigneur mit des bornes à sa colère.

ψ. 7. ECCE DOMINUS SUPER MURUM LITUM , ET IN MANU EJUS TRULLA CÆMENTarii. Je vis le Seigneur sur une muraille crépie , qui avoit à la main une truelle de maçon. Amos nous explique aux versets 8. & 9. le sens de cette vision. Les termes de l'Original souffrent quelque difficulté. Plusieurs Interprètes (a) traduisent l'Hébreu (b) par : *Le Seigneur étoit debout sur une muraille élevée à plomb , & il avoit à sa main un plomb de maçon.* Ou bien : *J'ai vu le Seigneur sur une muraille qu'il allignoit avec un plomb qu'il tenoit en sa main.* Les Septante suivis de l'Arabe , du Syriaque , & de quelques autres Interprètes , (c) traduisent l'Hébreu *anach* , par un diamant : *J'ai vu le Seigneur debout sur un mur de diamant , & il avoit un diamant en sa main.* On lit dans les vers d'Orphée , que les Anciens appelloient le diamant , *anachites*. (d) Pline (e) dit que quelques-uns le nommoient *Anachites* , à cause qu'on lui attribuoit la vertu de chasser les vaines frayeurs de l'esprit. Voici donc le sens que l'on peut donner à ce passage , en suivant cette traduction , qui paroît la plus littérale : *J'ai vu le Seigneur sur un mur de diamant , & qui avoit un diamant dans sa main ; & il m'a dit : Je mets un diamant , ou un mur de diamant au milieu de mon peuple ; je ne lui passerai plus rien. Il y a trop long-tems que je dissimule , & que je lui pardonne. C'en est fait ; j'ai mis entre lui , & moi un mur de séparation impénétrable. Je l'abandonne sans retour ; je le livre à ses ennemis sans miséricorde. Les Auteurs profanes pour marquer des portes , des séparations , des murs impénétrables , leur donnent le nom de diamant. Virgile en parlant des portes de l'enfer : (f)*

*Porta adversa , ingens , solidoque adamante columna.*

(a) Hebrai. Pagn. Mont. Vat.

(b) הנה אדני נצב על הרום אנכי ובירד אנכי

(c) Ἰδὼν Κἀὶ ἐπὶ ὀφθαλμοῖς ἐμοῖς τοῦτον ἀνὰ μὲν τὸν οὐρανὸν ἔστη ὁ θεὸς ὡς ἀστὴρ ἰσχυρὸς ἄνθρωπος. Ita Sym. Arab. Syr. Vide & Mercer. & Drus. Aquila , Gwore , Stan- natura. Theodor. Tensiphet. Liquefens.

(d) Orphei Carmina. Τὸ ἐπὶ μαργαρίτι ἀνὰ μὲν τὸν οὐρανὸν ἔστη ὁ θεὸς ὡς ἀστὴρ ἰσχυρὸς ἄνθρωπος.

(e) Plin. lib. XXXVII. c. 4. Metusque vanos ex- pellit à mente , & ob id quidam eum Anachitem vocavere.

(f) Æneid. vi.

8. *Et dixit Dominus ad me: Quid tu vides, Amos? Et dixi: Trullam camentarii. Et dixit Dominus: Ecce ego ponam trullam in medio populi mei Israel: non adjiciam ultra superinducere eum.*

9. Et demolientur excelsa idoli, & sanctificationes Israël desolabuntur: & consurgam super domum Jerebeam in gladio.

8. Et il me dit : Que voyez-vous, Amos ? Je lui répondis : *Je vois la trueller d'un maf-fon.* Il ajouta : *Je ne me servirai plus à l'a-venir de la trueller parmi mon peuple d'Israël, &c je ne crépirai plus ses murailles.*

9. Les hauts lieux consacrés à l'idole, seront détruits, ces lieux qu'Israël prétend qui sont saints, seront renversés : & j'exterminerai par l'épée la maison de Jéroboam.

COMMENTAIRE.

*Vis ut nulla virum, non ipsi excindere ferro  
Caelicola valeant.*

L'Histoire fabuleuse donne à Saturne une faux de diamant, (s) pour marquer que rien ne résiste au tems.

Y. 8. ECCE EGO PONAM TRULLAM IN MEDIO POPULI  
MEI ISRAEL; NON ADIICIAM ULTRA SUPERINDUCERE  
EUM. *Je ne me servirai plus à l'avenir de truelle parmi mon peuple d'Israël,  
& je ne crépirai plus ses murailles.* Je quitte absolument la truelle; je suis  
las de crépir la muraille de mon peuple; je ne veux plus lui pardonner, ni  
user de remises; je vais l'abandonner lui, & ses villes aux ennemis. Je l'ai  
protégé trop long-tems; j'ai trop caché, & dissimulé ses désordres. En  
expliquant le mot Hébreu *anach*, d'un diamant, on peut l'entendre comme  
nous avons dit: Je ne lui passerai plus rien, je le punirai (b) sans miséri-  
corde. Je mets entre lui, & moi un mur de diamant.

*Hic murus aeneus esto.* (с)

1. *ψ. 9. DEMOLIUNTUR EXCELSA IDOLI. Les hauts lieux consa-  
crés à l'idole seront détruits. L'Hébreu à la lettre : (d) Les hauteurs d'Isaac  
seront détruites ; c'est à dire, les hauteurs de Bersabée, où Isaac avoit au-  
trefois bâti un Autel au Seigneur. (e) Ce pèlerinage étoit fameux du tems  
d'Amos. Il en a déjà parlé ci-devant, Chap. v. *ψ. 5.* & il en parle encore  
au Chap. VIII. 14. Les hauteurs superstitieuses de Bersabée furent ruinées  
après la mort de Jéroboam second Roi d'Israël, par Josias Roi de Juda,  
ainsi qu'il est marqué expressément dans le quatrième Livre des Rois : (f)  
*Contaminavit excelsa, ubi sacrificabant Sacerdotes, à Gabaa, usque Ber-  
sabec.**

CONSURGAM SUPER DOMUM JEROBOAM IN GLADIO.

(d)  $\Gamma_0^{\pm}$  သို့မဟုတ်  $\tilde{\Gamma}_0^{\pm}$  ကို အသုံးပြု၍

חנני שם אנך בקרב עמי ישראל לא  
אויס'ף עוד עבוד לו

(c) *Horat. Ep. lib. 1. ep. 14*

נשמו במות יצחק ו'א'

(e. Genes. XXVI: 25.

(f) 4-Reg: XX111-3.

10. Et misit Amasias Sacerdos Bethel ad Jeroboam Regem Israël, dicens : Rebellaui contra te Amos in nomine domini Israël : non poterit terra sustinere universos sermones ejus.

11. Hec enim dicit Amos : In gladio morietur Jeroboam, & Israël captivus migrabit de terra sua.

12. Et dixit Amasias ad Amos : Qui vides, gradere, fuge in terram Juda : & comede ibi panem, & propheta ibi.

10. Alors Amasias Prêtre de Béthel, envoya dire à Jéroboam Roi d'Israël : Amos s'est révolté contre vous au milieu de votre état. Les discours qu'il sème par-tout ne se peuvent plus souffrir.

11. Car voici ce que dit Amos : Jéroboam mourra par l'épée, & Israël sera enmené captif hors de son pays.

12. Amasias dit ensuite à Amos : Sortez d'ici, homme de visions; fuyez au pays de Juda, où vous trouverez de quoi vivre; & prophétisez là sans que nous vous voyez.

## COMMENTAIRE.

*J'exterminerai par l'épée la maison de Jéroboam.* Le Seigneur avoit promis à Jéhu ayeul de Jeroboam, que sa famille regneroit sur Israël jusqu'à la quatrième génération. (a) Zacharie fils de Jéroboam, quatrième héritier depuis Jéhu, fut celui sur qui tomba la menace du Seigneur. Sellum se souleva contre lui, le tua publiquement, & usurpa son Royaume, après six mois de regne. (b)

Y. 10. REBELLAVIT CONTRA TE AMOS. *Amos s'est révolté contre vous.* Amasias Prêtre de Béthel, tâche d'irriter Jéroboam second Roi d'Israël, contre Amos, en lui disant qu'il est un mauvais sujet, & un rébèle, qui par ses discours soulève le peuple contre lui. Rien n'étoit plus mal-fondé qu'une telle accusation. Amos à la vérité avoit annoncé de grands maux à Israël; mais il n'avoit pas dit un mot qui blessât le respect dû au Roi, & qui pût engager ses sujets à lui manquer d'obéissance.

NON POTERIT TERRA SUSTINERE OMNES SERMONES EJUS. *Les discours qu'il sème par tout ne se peuvent plus souffrir.* A la lettre : *La terre ne peut plus souffrir ses discours.* Vos fidèles sujets sont las d'entendre tout ce qu'il dit. Ou bien : Les peuples sont émus de tous ses discours. Il y a du danger qu'ils ne se soulèvent, & ne reçoivent les mauvaises impressions qu'il veut leur donner.

Y. 11. IN GLADIO MORIETUR JEROBOAM. *Jérобоam mourra par l'épée.* Amasias impose faussement ceci à Amos. Il avoit menacé la maison de Jéroboam; mais non pas sa personne. Ce Prince mourut tranquillement dans son palais, après un très-long, & très-heureux regne : mais Zacharie son fils, & le dernier de sa maison, fut mis à mort par Sellum.

Y. 12. QUI VIDES, GRADERE, FUGE IN TERRAM JUDA. *Sortez d'ici, homme de visions, allez au pays de Juda.* On ne fait si Amasias

(a) 4. Reg. x. 30.

(b) 4. Reg. xv. 2. & 10.

13. Et in Bethel non adieciis ultérâs prophetas : quia sanctificatio Regis est , & domus Regni est.

13. Mais qu'il ne vous arrive plus de prophétiser dans Béthel ; parce que c'est là qu'est la religion du Roi , & le siège de son Royaume.

14. Responditque Amos , & dixit ad Amasiam : Non sum Propheta , & non sum filius Propheta : sed armentarius ego sum vellicans sycomoros.

14. Amos répondit à Amasias : Je ne suis ni Prophète , ni fils de Prophète ; mais je mène paître les bœufs , & je me nourris de figues sauvages.

## COMMENTAIRE.

lui fit ce commandement de la part du Roi , ou seulement de son autorité privée. Il l'appelle voyant , un homme de visions , suivant l'ancienne manière usitée en Israël ; (a) & il lui dit de se retirer dans le Royaume de Juda , où il pourra prophétiser tant qu'il voudra. Amasias se soucioit fort peu des prophéties d'Amos , pourvu qu'il ne les entendît pas de si près. Il craignoit moins les menaces du Prophète , que de voir le peuple détrompé , & son emploi moins honoré , & moins lucratif. Son appréhension étoit que le peuple ne se convertît , & ne quittât le culte des veaux d'or de Béthel.

QUIA SANCTIFICATIO REGIS EST , ET DOMUS REGNI. Parce que Béthel est le lieu de la Religion du Roi , & le siège de son Royaume. Samarie étoit le siège ordinaire des Rois d'Israël : mais ils avoient aussi un palais à Béthel ; puisque c'étoit le lieu où ils exerçoient leur Religion. Kimchi prétend qu'il faut traduire : (b) Parce que c'est le palais du Roi , & le lieu de son Royaume.

ÿ. 14. NON SUM PROPHETA ; SED ARMENTARIUS EGO SUM , VELLICANS SYCOMOROS. Je ne suis ni Prophète , ni fils de Prophète ; mais je mène paître les bœufs , & je me nourris de figues sauvages. Je ne suis pas Prophète de profession ; je ne suis ni fils , ni disciple des Prophètes ; je n'en mène point la vie , je n'en porte point l'habit , je n'en ai point le mérite. Je ne me suis pas engagé dans ce ministère par mon choix , & par mon inclination ; mon premier métier est celui de pasteur. C'est par pure nécessité que je suis venu ici , & pour obéir à l'inspiration de Dieu , à laquelle je n'ai pu résister. Je ne cherche point à gagner de l'argent , en trompant les peuples par de vaines prédictions ; j'ai un métier qui fournit abondamment à tous mes besoins. Ainsi ne me confondez point avec ces Prophètes de premier rang , appelez dès leur plus tendre jeunesse , à la profession de Prophète , par la destination de Dieu , & qui ont embrasé une vie plus parfaite , & plus relevée que le reste des Israélites. Pour moi je

(a) 1. Reg. ix. 9.

(b) Il veut que mikdash מִקְדָּשׁ signifie un palais ici , & Isai. viii. 14. Ezéch. xxxviii. 12.

15. *Et tulit me Dominus cum sequer gregem : & dixit Dominus ad me : Vade, Propheta ad populum meum Israël.*

16. *Et nunc audi verbum Domini : Tu dicis : Non prophetabis super Israël, & non stillabis super domum idoli.*

15. Le Seigneur m'a pris lorsque je menais mes bêtes ; & il m'a dit : Allez, & parlez comme mon Prophète à mon peuple d'Israël.

16. Ecoutez donc maintenant la parole du Seigneur : Vous me dites : Ne vous mêlez point de prophétiser dans Israël, ni de prédire des malheurs à la maison de l'idole.

## COMMENTAIRE.

suis un simple pasteur. Ne me mettez point aussi au rang des faux Prophètes, & de ces fanatiques, qui n'ont point d'autre vocation à ce saint ministère, que le dérangement de leur imagination, ou la fainéantise, & l'impudence. Je suis homme champêtre, & accoutumé au travail. Enfin on peut prendre tout ce discours d'Amos, comme une pure excuse d'humilité ; de même que saint Jean-Baptiste étant interrogé par les Juifs s'il n'étoit point Prophète, il répondit que non, (a) quoique véritablement il fût Prophète, & plus que Prophète, comme JESUS-CHRIST nous l'apprend. (b) Il paroît par cet endroit, & par un autre de Zacharie, (c) que régulièrement les Prophètes de profession quittoient leur métier, & ne s'appliquoient qu'à la prière, à l'étude, à la contemplation.

Les Septante : (d) *Je n'étois ni Prophète, ni fils de Prophète ; mais pasteur, qui pique les sycomores : mais le Seigneur m'a tiré du troupeau, & m'a ordonné de prophétiser.* Ce qui fait un sens fort juste, & fort aisé. Le terme Hébreu (e) que nous traduisons par : *Qui se nourrit de signes sauvages : vellians sycomoros* ; ou qui arrache les branches de sycomore, ou qui piquette les sycomores, est rendu par Aquila : (f) *Qui examine, qui surette les sycomores.* Symmaque : (g) *Qui a des sycomores.* Théodotion : (h) *Qui pique les sycomores.* En effet le sycomore est une sorte de figuier commun en Egypte, & en Palestine. Il est assez semblable au mûrier par sa grandeur, par ses feuilles, & par son apparence. Il porte son fruit non attaché à ses branches ; mais sortant de son tronc. La figue en est douce, & n'a point de grains au dedans. Elle ne meurt point, qu'on ne la piquette avec des ongles de fer : *Scalpendo tantum ferreis unguibus ; aliter non maturascit.* Elle meurt quatre jours après qu'on l'a piquée : *Sed cum factum est, quarto die demetiuntur.* (i) C'étoit-là l'occupation d'Amos, avec celle de paître des troupeaux de gros bétail.

ÿ. 16. NON STILLABIS SUPER DOMUM IDOLI: Ne vous

(a) Joan. 1. 21.

(b) Luc. VII. 16.

(c) Zach. XIII. 5.

(d) *וְאֵין אֲנִי נְבִיא וְאֵין בֶּן נְבִיא וְאֵין עֹשֶׂה אֲתָרִים, &c.*

(e) *בְּלִי שִׁיטָּה*

(f) *Aqu. ὁ ἐκταρσύνει τὰς σικμοράς.*

(g) *Es me sycopalpa.*

(h) *καταρτίζων τὰς σικμοράς. 70. ὁ ἐκταρσύνει τὰς σικμοράς.*

(i) *Plin. lib. XIII. c. 7. Theophrasti. Dioscoridi.*

Vide & Theodoret. hic.

17. *Propter hoc, hac dicit Dominus : Uxor tua in civitate fornicabitur : & filii tui, & filia tua in gladio cadent, & humus tua funiculo metietur : & tu in terra polluta morieris, & Israël captivus migrabit de terra sua.*

17. Mais voici ce que le Seigneur vous dit : Votre femme se prostituera dans la ville ; vos fils, & vos filles périront par l'épée ; l'ennemi partagera vos terres au cordeau ; vous mourrez dans une terre impure, & Israël sera emmené captif hors de son pays.

## COMMENTAIRE.

mêlez point de prédire des maux à la maison de l'idole. A la lettre : (a) *Et vous ne ferez point pleuvoir sur la maison d'Isaac* ; peut-être sur Béersabée, où Isaac avoit demeuré assez long-temps. Voyez ci-devant le *ψ. 9*. Les Prophètes expriment souvent leurs prédictions fâcheuses, sous l'idée d'une pluie : *Stilla ad austrum. Stilla ad sanctuaria*, dir le Seigneur à Ezéchiel. (b) Les Septante : (c) *Vous ne jetterez point le trouble dans la maison de Jacob*. Ils ont mis Jacob pour Isaac.

*ψ. 17. UXOR TUA IN CIVITATE FORNICABITUR. Votre femme se prostituera dans la ville.* Ou plutôt : (d) *Elle sera exposée à la prostitution*. Ces dernières menaces regardent Amasias, qui chassa Amos de la ville de Béthel.

*HUMUS TUA FUNICULO METIETUR. On partagera vos terres au cordeau.* Vous n'aurez point d'héritiers immédiats ; vos parens, ou peut-être des étrangers, viendront partager votre héritage entre eux. C'étoit un grand malheur pour un Israélite, de ne pas laisser son héritage dans son entier à ses enfans.

*TU IN TERRA POLLUTA MORIERIS. Vous mourrez dans une terre impure* ; dans un pays éloigné de la terre d'Israël. Les Hébreux regardoient tous les autres pays comme souillés, comparez au leur. Amasias fut apparemment envoyé en exil, ou même il fut emmené par Théglaïphalassar : Car il seroit mal-aisé qu'il eût vécu jusqu'à la dernière captivité d'Israël, arrivée sous Salmanassar, environ soixante-deux ans après la mort de Jéroboam second. L'Histoire ne nous a pas conservé le détail de la vie d'Amasias, pour pouvoir montrer l'accomplissement de cette prophétie en sa personne. Nous lisons dans les Martyrologes qu'Amos fut mis à mort par cet Amasias.

(a) *לֹא תִשָּׁק עַל בֵּית יִשְׁחָק*

(b) *Ezech. xx. 46. xxii. 2. Mich. ii. 6.*

(c) *70. Ὁς οὐ μὴ ἐκτρέψῃς τὸν σὺν. Sym. Non imple-*

*bis. Ieron.*

(d) *וְיִשְׁתַּד בְּעִיר חֲזַנָּה 70. Ἐν τῇ πόλει νεπο-  
νούου. Melius Symmach. Περὶ Νεπονούου. Ieron. hic.*

## CHAPITRE VIII.

*Vision d'un crochet à faire tomber du fruit. Désolation du Royaume d'Israël toute prochaine. Description de ce tems malheureux.*

†. 1. **H**Æc ostendit mihi Dominus  
Daus: & ecce uncinus pomorum.

2. Et dixit: Quid tu visdes, Amos? Et dixi: Uncinum pomorum. Et dixit Dominus ad me: Venit finis super populum meum Israël: non adjiciam ultra ne pertranseam eum.

†. 1. **L**E Seigneur: nôtre Dieu me fit voir encore cette vision: Je voyois un crochet à faire tomber le fruit des arbres.

2. Et le Seigneur me dit: Que voyez-vous, Amos? Je voi, lui dis-je, un crochet à faire tomber les fruits. Et le Seigneur me dit: Le tems de la ruine de mon peuple d'Israël est venu. Je ne dissimulerai plus les fautes à l'avenir.

## COMMENTAIRE.

†. 2. **U**NCINUM POMORUM: ET DIXIT DOMINUS: VENIT FINIS SUPER POPULUM MEUM. Je vois un crochet à faire tomber les fruits. Et le Seigneur me dit: Le tems de la ruine de mon peuple est venu. Il y a dans l'Hebreu (a) une allusion entre kaïz, qui signifie l'été, ou l'automne; & kez, qui signifie la fin. Je vois un crochet, ou un panier de fruits mûrs, (kaïz.) La fin (kez) est venue sur mon peuple. Lorsque les fruits sont mûrs, on les prend à la main; ou l'on attire à soi les branches avec un crochet, pour pouvoir les cueillir plus commodément; ou enfin on les bat, & on les secoue; puis on les met dans des paniers, pour les emporter: & lorsqu'on voit faire toutes ces choses, on juge que le tems de la récolte, & de la maturité est venu. Ainsi le Seigneur ayant apparu à Amos sous la forme d'un jardinier qui va cueillir les fruits, designoit assez que les péchez de son peuple étoient montez à leur comble, que le tems de cueillir les fruits étoit venu, & que dans peu on les arracheroit de leur pays, pour les mener en captivité dans une terre étrangère. Les Septante: (b) Je vois un vaisseau, ou une cage d'oiseleur. Et le Seigneur me dit: La fin est venue sur mon peuple. Presque tous les Interprètes (c) expliquent l'Hebreu *chelub* par un panier. Les Prophètes représentent assez

(a) וַאֲמַר כְּלוּב קִיץ וַאֲמַר יְהוָה אֵלַי בָּא | חָמֵן וְעַל מִגְדָּן עֵץ וְעַל אֲוִיזִים מִן הָעֵץ.

(b) וַאֲמַר עַל עֵץ | חָמֵן וְעַל מִגְדָּן עֵץ וְעַל אֲוִיזִים מִן הָעֵץ.

(c) Ita Chald. Mont. Morcer. Vnt. Gros. Druf.

Jun. alii passim.

3. *Et stridebunt cardines templi in die illa, dicit Dominus Deus: multi morientur: in omni loco projicietur silentium.*

4. *Audite hoc, qui conteritis pauperem, & deficiere facietis egenos terræ.*

5. *Dicentes: Quando transibit mensis, & vendemus mercem? & sabbatum, & aperiemus frumentum? ut imminuamus mensuram, & augeamus solum, & supponamus stateras dolosas.*

3. En ce tems-là, dit le Seigneur nôtre Dieu, les gonds du temple feront un grand bruit; il se fera un grand carnage d'hommes, & un silence affreux regnera de toutes parts.

4. Ecoutez ceci, vous qui réduisez en poudre les pauvres, & qui faites périr ceux qui sont dans l'indigence.

5. Vous qui dites: Quand le mois sera-t'il passé, afin que nous vendions nos marchandises? Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrions nos greniers, que nous diminuions nos mesures, & que nous augmentions le poids du sicle, & que nous pésons dans de fausses balances.

## COMMENTAIRE.

Souvent le tems de la vengeance du Seigneur, sous l'idée d'une vendange, ou d'une moisson.

NON ADICIAM ULTRA UT PERTRANSEAM EUM. *Je ne dissimulerai plus ses fautes à l'avenir.* A la lettre: (a) *Je ne lui passerai plus rien.* Je ne le laisserai point impuni. Voyez une expression pareille ci devant, Chap. vii. 8.

§. 3. STRIDEBUNT CARDINES TEMPLI. *Les gonds du Temple feront un grand bruit.* Les portes de vos Temples de Béthel, & de Dan, (b) seront ouvertes avec violence; l'ennemi y entrera par force. Ou plutôt: Le Seigneur fait éclatter sa colère par le bruit des portes de son Temple. Comme un héros qui va fondre sur ses ennemis, il ouvre ses portes avec violence, & paroît avec un grand bruit. Voyez le Chap. ix. §. 1. On peut traduire l'Hébreu par: (c) *Les cantiques du Temple, ou du palais, seront changés en lamentations.* Les Septante: (d) *Les lambris du Temple jetteront des cris de douleur.* Tout cela exprime assez la désolation du Temple abandonné au pillage, & dans lequel on exerce toute sorte de cruauté contre ceux qui s'y sont retirez.

IN OMNI LOCO PROJICIETUR SILENTIUM. *Un silence affreux regnera de toutes parts.* L'ennemi réduira le pays en solitude, & un morne, & affreux silence regnera par tout. L'Hébreu: (e) *Une multitude de corps morts est jetée en tout lieu: Taisez-vous.* L'ennemi a porté la mort par tout, & la crainte retient tout le monde dans le silence. On n'ose prendre:

(a) אוֹסִיף עוֹד עֲבֹד לוֹ

(b) Cyrill. Rufin. Lyr. Mont. Ribera

(c) וְהָיוּ שְׁעָרָיו וְחִבְלָיו

||

(d) ὁ ὁρῶν τὰ θεμελίωτα τῶν ὁρῶν

(e) רַב הַמָּוֶת בְּכָל מְקוֹם הַשְׁלִיךְ אֹתָם

la liberté de se plaindre, & de pleurer les morts. Les Septante: (a) *Le deuil est grand; je jeterai le silence en tout lieu.*

¶ 5. QUANDO TRANSIBIT MENSIS, ET VENUNDABIMUS MERCEM? *Quand le mois sera-t-il passé, afin que nous vendions nos marchandises?* Ou plutôt: *Quand sera passé le premier jour du mois,* (b) la néoménie, afin que nous vaquions à notre trafic à l'ordinaire? *Le mois* se prend souvent pour le premier jour du mois. (c) La Loi n'ordonnoit point le repos ce jour-là; (d) mais l'on ne laissoit pas de l'observer communément dans Israël. Ces avares s'enuyoient du trop grand nombre de Fêtes, qui les empêchoient de trafiquer. D'autres l'expliquent ainsi: *Quand le mois sera-t-il passé, afin que nous recevions les intérêts de ce que nous avons prêté, & que nous donnions de nouveau nos marchandises, & nos danrées à usure?* *Expectatis Calendas*, dit saint Jérôme, *ut negotiemini, & usuras ex usuris augetis*. Tout le monde sait que les anciens usuriers recevoient ordinairement leurs intérêts au commencement de chaque mois: (e)

*Fugit ut Drusonem debitor aris,  
Qui nisi cum tristis misero venere Calenda,  
Mercedem, aut nummos unde unde extricat, &c.*

La même chose se remarque dans Aristophanes, (f) où l'on représente un débiteur cherchant une magicienne qui sache retarder le cours de la lune, afin que le premier jour du mois n'arrive point, & qu'on ne l'inquiète pas sur ses dettes.

ET SABBATHUM, ET APERIEMUS FRUMENTUM? *Quand finira le Sabbat, afin que nous ouvrons nos greniers.* C'est une continuation des plaines des avares. Le nom de Sabbat se prend en quatre manières différentes; pour le septième jour de la semaine; pour la semaine elle-même; pour l'année sabbatique, qui arrivoit chaque septième année: Enfin le Sabbat se met en général pour tous les jours de Fête, & de repos. Les avares se plaignent ici du trop grand nombre de Fêtes, ou de l'observation de la septième année, dans laquelle il n'étoit pas permis de faire aucune sorte de récolte, ni de cultiver la terre. Ce que les arbres, & les champs produisoient d'eux-mêmes, étoit abandonné aux pauvres, & aux étrangers. (g) Il paroît par tout ceci, que l'on observoit les Fêtes, les néoménies, & les années sabbatiques dans le Royaume d'Israël. On ne vendoit, ni on n'achettoit pas pendant le Sabbat, & les jours de Fête: Et après l'année sabbatique, naturellement les vivres devoient être plus chères, à cause qu'on n'avoit point fait de récolte. *Quand finira le Sabbat, afin que*

(a) Πολύς ὁ πένθος, ὡς πένθος τὸν πένθος οὐκ ἔστιν.

(b) Ita Vat. Livul. Druf. Mercer. Ribet. Rusin. Sanit.

(c) Vide 1. Reg. xx. 5. Osas 11. 11.

(d) Num. x. 10. xxviii. 11.

(e) Horat. lib. 1. Sat. 3.

(f) Aristophan. in Nubil. act. 1. scen. 1.

(g) Levit. xxv. 1. 3. & sequ. Vide Chald. Cyrril. Grot. Vat. Mercer. Hebraeos.

6. *Ut possideamus in argento egenos, & pauperes pro calceamentis, & quisquillas frumenti vendamus?*

6. Pour nous rendre par nos richesses les maîtres des pauvres; pour nous les assujettir, sans qu'il nous en coûte presque rien, & pour leur vendre les criblures de nôtre bled?

## COMMENTAIRE.

*nous ouvririons nos greniers, & que nous vendions nos grains?*

**IMMINUAMUS MENSURAM, ET AUGREAMUS SICLUM.**  
*Que nous diminuions nos mesures, & que nous augmentions le poids du sicle.*  
Les avares mesuroient ce qu'ils donnoient avec de petites mesures, & recevoient l'argent dont on les payoit, au plus haut poids qu'ils pouvoient; car alors on n'avoit point encore l'usage de battre de la monnoye, & de lui donner un certain poids, & de fixer la valeur de chaque pièce. L'acheteur présentoit son argent en lingot, ou en morceaux informes, & le marchand le pèsait, & en prenoit suivant le prix, ou le poids dont on étoit convenu. Moïse prévoyant les fraudes qui se commettoient dans le commerce, avoit défendu d'avoir différens poids, ni différentes mesures; une grande mesure pour recevoir, & une petite pour vendre; un petit poids pour délivrer l'argent, & un gros poids pour le recevoir. (a) Ces inégalitez de poids, & de mesures sont en abomination devant Dieu, dit le Sage. (b) L'Hébreu porte ici: (c) *Pour diminuer l'épha, & pour augmenter le sicle, ou le pésoir.* Les Septante: (d) *Pour diminuer la mesure, & pour augmenter la balance.* L'épha étoit une mesure creuse, qui contenoit ving-neuf pintes, chopine, demi-septier, un posson, & un peu plus, mesure de Paris. L'épha est mis ici pour toute sorte de mesures en général.

**STATERAS DOLOSAS.** *De fausses balances, dont les bassins ne soient pas dans une juste équilibre, ni d'une égale pesanteur.*

7. **UT POSSIDEAMUS IN ARGENTO EGROS.** *Pour nous vendre les maîtres des pauvres.* Pour les obliger à se vendre à nous en qualité d'esclaves; ou pour les obliger de nous engager leurs biens, leurs fonds, & leurs meubles, & enfin leurs enfans pour gage de ce que nous leur donnerons à crédit.

**ET PAUPERES PRO CALCEAMENTIS.** *Pour nous les assujettir, sans qu'il nous en coûte presque rien;* à la lettre, (e) *pour des souliers;* nous dirions, pour un morceau de pain. Dans l'extrême disette où ils sont, ils seront obligez de se livrer presque pour rien. Cet abus n'est que trop

(a) Dent. xxv. 12. Non habebis in sacculo diversa pondera, majus, & minus: nec erit in domo tua modius major, & minor.

(b) Prov. xx. 10. Pondera, & pondus, mensura, & mensura utrumque abominabile est apud Deum.

(c) לחסות אמה ולהגדיל שקל

(d) Tū minores pegeris et pegeris, & ὁ μᾶλλον ἂν ἴσῃς

(e) בעבוד בעל

7. *Juravit Dominus in superbiam Jacob: Si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum.*

8. *Numquid super isto non commovebitur terra, & lugebit omnis habitator ejus: & ascendet quasi fluvius universus, & ejicietur, & defluet quasi rivus Ægypti?*

7. Le Seigneur a prononcé ce serment contre l'orgueil de Jacob: Je jure que je n'oublierai jamais toutes leurs œuvres.

8. Après cela toute leur terre ne sera-t-elle pas renversée? Tous ses habitans seront dans les larmes; elle sera accablée de maux, comme une campagne inondée par un fleuve; elle sera dissipée, comme les eaux du Nil s'échouent après avoir couverts tout l'Égypte.

## COMMENTAIRE.

commun, même dans le Christianisme, où souvent les riches achètent à vil prix les biens, les dantrees, les services, le travail des pauvres; abusant ainsi de l'état de disgrâce, & du besoin où sont leurs frères, pour les opprimer de plus en plus, & pour s'enrichir par des voyes si indignes, & si cruelles.

**QUISQUILIAS FRUMENTI VENDAMUS.** Pour leur vendre les criblures de notre blé. L'Hebreu: (a) Pour vendre ce qui tombe de notre blé; les ordures, les criblures qui tombent lorsqu'on le fait passer par le crible. Les Septante: (b) Trafiquons de tout ce qui se présentera, ou de ce qu'on nous présentera.

¶ 7. **JURAVIT DOMINUS IN SUPERBIAM JACOB.** Le Seigneur a prononcé ce serment contre l'orgueil de Jacob; contre son faste dans ses bâtimens, dans ses richesses mal-acquises; contre son orgueil, qui lui fait mépriser les pauvres, & qui les lui fait opprimer injustement. La hauteur de Jacob, (c) peut aussi signifier ses Temples, ses Dieux, ses veaux d'or, qui faisoient l'objet de sa vanité, & de sa gloire; ou Dieu même, dont il tiroit mal-à-propos des sujets de vanité, se flattant de l'honneur de sa protection, & se vantant d'être son peuple, pendant qu'il l'offensoit par son idolâtrie, & ses désordres. Le Seigneur a juré par lui-même, par la gloire de Jacob, &c. On remarque plusieurs endroits de l'Écriture, où l'élevation de Jacob est mise pour le Dieu, ou le Temple d'Israël. (d)

¶ 8. **ASCENDET QUASI FLUVIUS UNIVERSUS.** Comme une campagne inondée par un fleuve, & par toutes les eaux de ce fleuve. L'Hebreu: (e) Et tous ce pays sera inondé par un fleuve. Les Septante: (f) Et la désolation montera, & inondera comme un fleuve.

**ET DEFLUET QUASI RIVUS ÆGYPTI.** Elle sera dissipée comme

(a) וספל בר נסכר

(b) Καὶ πάντα αἰσχύς αὐτῶν ὡς κριθῶν ἡμαρτυροῦνται.

(c) באין יעקוב

(d) Voyez Levit. xxvi. 19. Dent. xxxiii. 29.

Psal. xlvj. 5. Ezech. xxi. 21.

(e) ועלתה כאר כלה

(f) Αἰσχύνηται ὡς ποταμὸς ἢ συνέλκων.

9. Et eris in die illa, dicit Dominus Deus, occidet sol in meridie, & tenebrosere faciam terram in die luminis.

9. En ce jour-là, dit le Seigneur notre Dieu, le soleil se couchera en plein midi, & je couvrirai la terre de tén: bres, lorsqu'elle devroit être pleine de lumière.

## COMMENTAIRE.

*les eaux du Nil.* Ce pays seta ruiné, dissipé, dépoüillé, comme les eaux du Nil se dissipent, après avoir pendant quelque tems couvert l'Egypte. Ou plutôt: Ce fleuve qui doit inonder Israël, se dissipera comme le Nil après ses débordemens. Les ennemis qui viendront fondre sur le Royaume de Samarie, se retireront après l'avoir ravagé, & emporté tout ce qu'il y aura de plus précieux. L'Hébreu: (a) Cette terre *s'élèvera comme un fleuve*, elle se débordera, & *sera arrachée, & imbibée*, comme par le torrent d'Egypte. L'on sait que le Nil se déborde régulièrement pendant les plus grandes chaleurs de l'été, & tient tout le pays comme enseveli sous ses eaux pendant environ six semaines. Dans son débordement il est fort impétueux, & entraîne avec lui beaucoup de limon: Ce qui a fait dire à quelques Anciens que l'Egypte étoit un présent du Nil, (b) & que ce pays s'étoit formé des terres que ce fleuve charrie avec lui. Le Prophète Isaïe nous dépeint l'Egypte comme un pays, dont le fleuve déchire, & emporte les terres: (c) *Cujus diripientur flumina terram ejus.* Le Prophète Amos pourroit bien avoir ici la même pensée: L'ennemi se répandra dans les terres d'Israël, & les arrachera, & les entraînera, comme le Nil dans ses débordemens brise quelquefois ses digues, & emporte une grande quantité de terre des lieux par où il passe. L'on peut voir le verset 5. du Chapitre ix. où la même expression se trouve, avec quelque léger changement.

9. OCCIDET SOL IN MERIDIE. *Le soleil se couchera en plein midi.* Uférius (d) explique ce passage à la lettre d'une éclipse du soleil arrivée du tems d'Amos, le jour de la Pentecôte, l'an du monde 3213. ou d'une autre arrivée dix ans après, pendant la Fête des Tabernacles; ou enfin d'une troisième arrivée l'année suivante, pendant les jours de la Pâque. Les Peres l'entendent ordinairement de l'éclipse qui arriva à la Passion, & pendant que notre Sauveur étoit à la Croix: mais nous croyons avec saint Jérôme, (e) & Théodoret, (f) & avec plusieurs bons Interprètes, (g) que cette expression marque simplement l'extrême consterna-

(a) ונכרשה כמור סצרים

(b) Herodot. lib. 2. c. 5. Αἰγυπτιῶν ἐκταταίησι

ἔτη, 25. 26. 27. 28. 29. 30.

(c) Isaï. XVIII 2.

(d) Uffer. ad an. M. 3213.

(e) Jeronym. hic.

(f) Theodoret in hunc loc. Τότε ὁ ἥλιος παύσεται εὐαγεῖν καὶ οὐκ ἔτι παρακαλεῖσθαι τὸν λαόν.

(g) Vatab. Santh. Gret. Mercet. Druf. &c.

10. *Et convertiam festivitates vestras in luctum, & omnia cantica vestra in planctum: & inducam super omne dorsum vestrum sacrum, & super omne caput calvitium: & ponam eam quasi luctum unigeniti, & novissima ejus quasi diem amarum.*

11. *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, & mittam famem in terram; non famem panis, neque sitim aqua, sed audiendi verbum Domini.*

10. Je changerai vos jours de fêtes en des jours de larmes, & vos chants de joye en plaintes lamentables. Je vous réduirai tous à vous revêtir d'un sac, & à vous raser la tête. Je plongerai Israël dans les larmes, comme une mere qui pleure son fils unique, & la fin ne fera qu'amertume, & que douleur.

11. Il viendra un tems, dit le Seigneur, que j'envoyerai la famine sur la terre; non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais la faim, & la soif de la parole du Seigneur.

## COMMENTAIRE.

tion où sera réduit Israël, à cause des maux dont il se verra tout d'un coup accablé. *Dies illa diem captivitatis significat, . . . quibus pra tristitia magnitudine, occidet sol meridiem, & clarâ omnibus luce, tenebra cuncta complebunt,* dit saint Jérôme. Voyez de pareilles expressions *Jerem. xv. 9. Joël. 111. 11.*

¶ 10. *SUPER OMNE CAPUT CALVITIUM.* Je vous réduirai à vous raser la tête, comme il se pratiquoit dans le deuil. Job ayant appris la mort de ses enfans, se coupa les cheveux, & s'assit à terre. (a) Jérémié menaçant les Juifs d'une mort malheureuse, dit: (b) *On ne les ensevelira point, on ne les pleurera point, on ne se fera point d'égratignures, & on ne se coupera point les cheveux pour eux.* Voyez aussi *Isaïe xv. 2. Mich. 1. 16. Le saluare, & rondere super filios deliciarum tuarum; dilata calvitium tuum sicut aquila.*

*QUASI LUCTUM UNIGENITI.* Comme une mere qui pleure son fils unique. Cela étoit passé en proverbe, pour marquer une douleur véhémement, un deuil extraordinaire. Voyez *Zach. xii. 10. Plangent eum planctu quasi super unigenitum. Jerem. vi. 26. Luctum unigeniti fac tibi.*

¶ 11. *NON FAMEM PANIS, NEC SITIM AQUÆ, SED AUDIENDI VERBUM DOMINI.* J'envoyerai non la faim de pain, ni la soif de l'eau; mais la faim, & la soif de la parole de Dieu. Puisque vous ne voulez point entendre ce que je vous annonce de la part du Seigneur, & que vous me chassez de ma patrie, pour m'empêcher de parler, (c) apprenez que le tems viendra que vous souhaiterez ardemment entendre un Prophète, & connoître vôtre destinée; & vous n'en pourrez rencontrer aucun. Ceci arriva au tems de la destruction du Royaume de Samarie. Il ne paroît pas qu'alors il y ait eu aucun Prophète dans Israël; & pendant

(a) Job. 1. 20.

(b) Jerem. xvi. 6.

(c) Vide Sap. vii. 12. . . 16.

12. *Et commovebuntur à mari usque ad mare & ab aquilons usque ad orientem : circumbunt quarentes verbum Domini , & non invenient.*

13. *In die illa deficient virgines pulchra , & adoleſcentes in suis.*

14. *Qui jurant in delicto Samaria , & dicunt : Vivit Deus tuus , Dan , & vivit via Bersabee : & cadent , & non resurgent ultra.*

21. Ils seront dans le trouble depuis une mer , jusqu'à l'autre , & depuis l'aquilon , jusqu'à l'orient. Ils iront chercher de tous côtez la parole du Seigneur , & ils ne la trouveront point.

13. En ce tems-là les vierges d'une beauté extraordinaire mourront de soif , & avec elles les jeunes hommes ,

14. Ceux qui jurent par le péché de Samarie , en disant : O Dan , vive votre Dieu , vive la religion de Bersabée ; ils tomberont , sans que jamais ils en relèvent.

## COMMENTAIRE.

tout le tems de la captivité , ils furent entièrement privez de cette consolation. Nous ne connoissons que le seul Tobie , à qui Dieu se soit communiqué ; & encore passoit-il plutôt pour un juste , que pour un Prophète ; la prophétie qui est contenue dans son Cantique , (a) n'ayant pas été fort connue dans le pays , & d'ailleurs étant arrivée assez tard , c'est à dire , la quarantième année de la captivité des dix tribus. L'on peut fort bien appliquer aux Juifs depuis la mort de JESUS-CHRIST , la disette de la parole du Seigneur , dont parle ici Amos. Ce malheureux peuple abandonné à ses propres ténèbres , ne reçoit de son Dieu aucune marque publique de son assistance. Plus de Prophètes , plus de Chefs , plus de Pasteurs. Lisant sans cesse , sans entendre jamais , les divins Oracles , dont il est le gardien. (b) Voyez saint Jérôme sur cet endroit-ci.

§. 12. A MARI USQUE AD MARE. *Depuis une mer jusqu'à l'autre.* Depuis la mer méditerranée , à l'occident de la Palestine , jusqu'à l'océan , au midi du même pays ; & depuis le nord , jusqu'à l'orient ; c'est à dire en un mot , dans toutes les parties du monde , où vous serez dispersez. La mer se met ordinairement pour l'occident , parce que la méditerranée est au couchant de la Palestine. La mer qui lui est opposée , ne peut être que l'océan , puisqu'aussi-tôt après le Prophète marque le nord , & l'orient , comme opposez aux deux termes qu'il vient d'exprimer.

§. 14. QUI JURANT IN DELICTO SAMARIÆ. *Qui jurent par le péché de Samarie ;* par le faux Dieu Baal qu'on adoroit à Samarie. Jéhu Roi d'Israël , avoit démolí le Temple de Baal , & l'avoit changé en un lieu d'ordures. (c) Nous ne lisons point expressement que ses successeurs

(a) Tobia. XIII. 3. & seq.

(b) Ieronym. Cyrill. Dionys. Hugo. Mont.

Figuer. M. rec.

(c) 4. Reg. X. 18. & sequ.

l'ayent rétabli : mais nous lisons que le peuple continua dans le culte de cette fausse Divinité : (a) *Adoraverunt universam militiam Celi, servieruntque Baal* ; & qu'ils persévérèrent dans ce culte impie, jusqu'à la destruction du Royaume d'Israël.

**VIVIT DEUS TUUS, DAN; ET VIVIT VIA BERSABEE.** *O Dan, vive votre Dieu ; vive la Religion de Bersabée.* Jéroboam fils de Nabal, premier Roi des dix tribus, avoit placé un des veaux d'or à Dan près des sources du Jourdain. Du tems de Jéroboam second, on avoit grande dévotion au pèlerinage de Bersabée, (b) ou aux hauteurs d'Isaac, comme Amos les a appellées ci-devant. (c) Le peuple juroit par le Dieu adoré à Dan, & par celui dont l'Autel étoit à Bersabée. Ce Dieu n'étoit peut-être que le vrai Dieu : mais comme son culte y étoit mêlé de superstitions, & qu'il lui étoit rendu dans des lieux, & d'une manière qu'il n'approuvoit point, c'est avec raison qu'il leur fait un reproche de jurer au nom de ces Dieux, comme s'il y avoit plusieurs Dieux dans Israël. L'Hébreu à la lettre : (d) *Vivent vos Dieux, Dan ; & vive votre chemin, votre Religion, votre culte, (e) ô Bersabée.* La voie est mise pour la coutume, le culte : (f) *Si quos invenisset hujus via viros, &c.* Et Moïse : (g) *Ostendas populo ceremonias, & ritum colendi, viamque per quam ingredi debeant.* D'autres (h) l'expliquent tout simplement du pèlerinage de Bersabée. Les Septante : *Vive votre Dieu, ô Dan, & votre Dieu, ô Bersabée.*

(a) 4. Reg. XVII. 16.

(b) Amos V. 5.

(c) Amos VII. 9. 16.

(d) חי אלהיך דן וחי דרך באר-שבע

(e) Ita Chald. Drus. Grot Mercet. Santh. &c.

(f) Act. IX. 1.

(g) Exod. XVIII. 10.

(h) Ita Montf. Vat. & alii non improbant.



## CHAPITRE IX.

*Ruine générale des impies. La maison de David sera relevée ;  
& dominera comme autrefois. Les captifs d'Israël rappelez,  
& leurs villes rétablies.*

†. 1. *V*idi Dominum stantem super altare, & dixit: Percute cardinem, & commoveantur superliminaria: avaritia enim in capite omnium, & novissimum eorum in gladio interficiam: non erit fuga eis. Fugient, & non salvabitur ex eis qui fugerint.

†. 1. *J*'Ai vu le Seigneur qui étoit debout sur l'Autel, qui a dit: Frappez le gond, en sorte que le haut de la porte soit ébranlé; parce qu'ils ont tous l'avarice dans la tête, & dans le cœur. Je ferai mourir par l'épée jusqu'au dernier d'entr'eux: nul n'en échappera. Et celui qui voudra fuir, ne le sauvera point par la fuite.

## COMMENTAIRE.

†. 1. *V*IDI DOMINUM STANTEM SUPER ALTARE; ET DIXIT: PERCUTE CARDINEM, ET COMMOVEANTUR SUPERLIMINARIA. *J'ai vu le Seigneur qui étoit debout sur l'Autel, qui a dit: Frappez le gond, en sorte que le haut de la porte soit ébranlé.* C'est une continuation des prophéties du Chapitre précédent. Amos a dit au Chap. 8. †. 3. *Que les gonds du Temple feront un grand bruit, qu'il se fera un grand carnage d'hommes, & qu'un silence affreux regnera de toute part.* Ici pour nous faire comprendre que l'effet de ces menaces est tout près, il nous dit qu'il a vu le Seigneur debout sur l'Autel, qui lui disoit, (a) ou qui disoit à un Ange, (b) *de frapper les gonds, en sorte que le haut de la porte en soit ébranlé; parce qu'il devoit mettre à mort les premiers, & les derniers, &c.* Cet Autel où le Seigneur paroît debout, n'est autre sans doute que celui du Temple de Jérusalem. Il n'y a pas d'apparence que le Dieu d'Israël paroisse sur les Autels des Temples de Béthel, ou de Samarie; qu'il avoit en abomination. Le même Prophète dans son premier Chapitre nous représente déjà le Seigneur comme un lion qui rugit de Sion, & qui fait entendre sa voix de Jérusalem, Amos 1. 2. Le Seigneur dit qu'on frappe à la porte, & qu'on fasse ouvrir, parce qu'il est prêt à sortir, & à exercer sa

(a) *Jeronym. Cyrill. Sancti.*

(b) *Ita Theodoret. Igr. Mercer. Draf. Gros.*

2. Si descenderint usque ad infernum, inde manus mea educet eos : & si ascenderint usque in Cælum, inde detraham eos.

2. Quand ils descendroient jusqu'aux enfers, ma main les en retireroit : & quand ils monteroient jusqu'au Ciel, je les en ferois tomber.

## COMMENTAIRE.

vengeance contre ses ennemis ; contre les dix tribus, (a) dont les Temples devoient être détruits, le Royaume aboli, & le peuple mis à mort, ou emmené captif. La porte qui doit être frappée, & ébranlée, désigne tout Israël, qui doit être désolé, & ruiné par les Assyriens.

L'Hebreu (b) se peut traduire par : *J'ai vu le Seigneur qui étoit debout sur l'Autel, & qui a dit : Frappez la grenade, (ou la pomme de dessus la porte, ou le pivot : ) & le seuil, ou les montans seront ébranlez. Les Septante : (c) Frappez le propitiatoire, & les parvis (ou les vestibules) seront ébranlez. Le terme Caphor, qui signifie ordinairement une grenade, ou une boule, une pomme, marque aussi un certain endroit de la maison, ou un ornement de la porte qui n'est pas bien connu. Sophonie (d) dit que la Capitale des Assyriens sera ruinée, & que les animaux sauvages habiteront dans ses Caphorim. Le Caldéen semble l'entendre ici des pommes du chandelier d'or, qui sont souvent nommées Caphor dans Moïse. Il dit que le chandelier sera éteint, & il explique toute la prophétie de la ruine des dix tribus ; en quoi il est suivi par bien des Interprètes. (e) Mais tout le discours d'Amos nous détermine à l'expliquer des dix tribus, comme nous l'avons déjà dit.*

AVARITIA IN CAPITE OMNIUM, ET NOVISSIMUM EORUM IN GLADIO INTERFICIAM. Ils ont sous l'avarice dans la tête, & je ferai mourir par l'épée jusqu'au dernier d'entre eux. Ou plutôt : (f) La peine de leur avarice est tombée sur la tête d'eux tous, & je ferai mourir par l'épée toute leur postérité. Ou bien : Leur avarice est répandue dans tous leurs Chefs ; les principaux d'entre eux sont souillés de ce vice, & je ferai périr jusqu'aux derniers d'entre eux. D'autres traduisent : (g) Je mettrai en pièces, ou il mettra en pièces ceux qui sont à leur tête, & je ferai périr leurs descendants. Les Septante, (h) suivis de plusieurs Interprètes, traduisent par l'impératif : Tranchez, mettez en pièces leurs Chefs, & je ferai mourir par l'épée ceux qu'ils auront laissez après eux.

(a) Cyrill. Rusn. Isrl. Pagn. Castr. Sincl. Tarnov.

(b) הן הכפתור וירש הסופים  
(c) ὁ πρὸς τὴν θύραν καὶ τὰς πύλας  
(d) 1<sup>re</sup> ont lū Caphorot, au lieu de Caphor.

(e) S-prou. 11. 14. כפתורית יליו

(f) Ieronym. Theodor. Liv. Grot. Mercet.

(g) Pag. Mont. Lud. de Dieu. Tarnov. Patab. Arab.

(h) Διαιρέσεις ἐν ἀφάτης αὐτῶν. Vide Mercet. Drus. Tarn. Pife.

3. Et si absconditi fuerint in vertice Carmeli, inde scrutans auferam eos : & si celaverint se ab oculis meis in profundis maris, ibi mandabo serpenti, & mordebit eos.

4. Et si abierint in captivitatem coram inimicis suis, ibi mandabo gladio, & occidet eos : & ponam oculos meos super eos in malum, & non in bonum.

3. S'ils se cachent sur le haut du mont Carmel, j'irai les y chercher, & les en faire sortir : & s'ils vont au plus profond de la mer pour se dérober à mes yeux, je commanderai à un serpent qu'il les morde au fond de ses caux.

4. Si leurs ennemis les emmènent captifs en une terre étrangère, je commanderai là à l'épée, & elle les tuera : & j'arrêterai mes yeux sur eux, non pour leur faire du bien, mais pour les accabler de maux.

## COMMENTAIRE.

NON ERIT FUGA EIS. Nul n'en échappera. Voici l'Hébreu : (a) *Celui d'entre eux qui fuira, ne se sauvera point ; & celui qui se sauvera, n'échappera point.* Ceux qui croiront avoir évité le danger par la fuite, ne laisseront pas d'être enveloppez dans le dernier malheur ; je saurai les trouver au milieu de leur retraite la plus assurée.

Y. 2. SI DESCENDERINT USQUE AD INFERNUM. Quand ils descendroient jusqu'aux enfers ; jusqu'au plus profond de la terre, dans les plus profondes cavernes. Les Hébreux s'y salvoient ordinairement durant les irruptions de leurs ennemis : (b) *Si je descends au plus profond de la terre, je vous y trouve*, dit le Psalmiste ; & si je monte au Ciel, vous y êtes.

Y. 3. IN VERTICE CARMELI. S'ils se cachent sur le haut du Carmel. Il y avoit au haut de cette montagne des bois, & des cavernes où l'on pouvoit se cacher.

IBI MANDABO SERPENTI, ET MORDEBIT EOS. Je commanderai à un serpent qu'il les morde. Ou plutôt : j'envoyerais contre eux un monstre marin, qui les dévorera. Les Hébreux mettoient les poissons au nombre des reptiles, ou des serpens, des animaux qui rampent. (c) Le terme Hébreu signifie ordinairement un serpent. (d) Les Septante : (e) *J'ordonnerai au dragon de les mordre.* Les Interprètes (f) l'entendent ordinairement des poissons carnaciers, des monstres marins.

Y. 4. SI ABIERINT IN CAPTIVITATEM, IBI MANDABO GLADIO. Si leurs ennemis les emmènent captifs, je commanderai à l'épée, & elle les tuera. Ceux mêmes qui seront réduits dans la plus dure captivité, & qui croiront qu'il ne peut leur arriver rien de plus fâcheux, experimen-

(a) לא ינום להם נס ולא ימלט להם

(b) Psal. cxxxviii. 9.

(c) Vide Job. xxvi. 13. Isai. xxvii. 1. & Levit.

xi 46. Psal. lxxviii. 41. civ. 29.

(d) אשה את הנחש ונשכתי

(e) Επ' οὐρανὸν καὶ ἐγγισσὼς, καὶ διέτρεξεν αὐτοὺς.

(f) Jeron. Theod. Chald. Grot. & ceteri. aliq.

5. *Et Dominus, Deus exercituum, qui tangit terram, & tabescit; & iugebunt omnes habitantes in ea: & ascendet sicut rivus omnis, & defluet sicut fluvius Ægypti.*

6. *Qui ædificat in Cælo ascensionem suam, & fasciculum suum super terram fundavit: qui vocat aquas maris, & effudit eas super faciem terra, Dominus nomen ejus.*

7. *Numquid non ut filii Æthiopum vos estis mihi, filii Israël, ait Dominus? Numquid non Israël ascendere feci de terra Ægypti, & Palestinos de Cappadocia, & Syros de Cyrène?*

5. *C'est ce qu'a dit le Seigneur, le Dieu des armées, lui qui frappe la terre, & la terre sèche de frayeur: tous ceux qui l'habitent seront dans les larmes: elle sera comme inondée d'un fleuve de maux, & elle sera dissipée comme les eaux du Nil.*

6. *Lui qui a établi son trône dans le Ciel, & qui soutient sur la terre la société qu'il s'est unie: qui appelle les eaux de la mer, & les répand sur la face de la terre. Son nom est, Le Seigneur.*

7. *Enfans d'Israël, n'êtes-vous pas à mon égard comme les enfans des Ethiopiens? dit le Seigneur. J'ai tiré Israël de l'Égypte. Mais n'ai-je pas tiré aussi les Philistins de la Cappadoce, & les Syriens de Cyrène?*

## COMMENTAIRE.

teront encore les effets de ma colère. Je les ferai tomber sous l'épée de leurs ennemis. J'arrêterai sur eux l'œil de ma colère.

ψ. 5. ASCENDET SICUT RIVUS OMNIS, ET DEFLUET SICUT FLUVIUS ÆGYPTI. Elle sera comme inondée d'un fleuve de maux, & elle sera dissipée comme les eaux du Nil. On trouve la même expression au Chap. VIII. ψ. 8. à quelque peu de chose près. L'Hébreu: (a) Elle s'élèvera comme un fleuve, & elle se dissipera comme le fleuve d'Égypte. Tout ce pays sera tout d'un coup inondé comme par un fleuve, & ce fleuve se retirera comme le Nil. Les Septante (b) lisent simplement: Elle s'élèvera comme le fleuve d'Égypte. On a déjà vu au ψ. 24. du Chap. V. les malheurs d'Israël comparez à une inondation.

ψ. 6. QUI ÆDIFICAT IN COELO ASCENSIONEM SUAM; ET FASCICULUM SUUM SUPER TERRAM FUNDAVIT. Qui a bâti son trône dans le Ciel, & qui soutiens sur la terre la société qu'il s'est unie. L'Hébreu: (c) Il a bâti dans les Cieux ses montées, & sur la terre son assemblée. Ou plutôt: Il a bâti ses appartemens (d) dans le Ciel, & ses domestiques, (e) sa famille, ses serviteurs sur la terre. Autrement: Il a dressé son trône dans le Ciel, & son marche pied sur la terre. Les Septante: (f) Il bâtit la montée dans le Ciel, & il fonde la promesse sur la terre,

(a) ועלתה כיאור כלה ושקעה כיאור  
עלתה Au ψ. 8. du Ch. VIII. on lit: עלתה  
כיאור כלה ונגרשה ונשקעה כיאור מצרים  
(b) και ἀναστήσεται ὡς ποταμὸς Αἰγύπτου.  
(c) הבנה נשכים סעלתו ואגדתו כאיור  
(d) עולותיו pour עולותיו Canacula ejus.

(e) ἀνὰ σημαίνει une troupe, une compagnie.  
2. Reg. II. 25. ויהי לאגדת אחא. On peut le dériver de נדד ou נדד.

(f) ὁ καταδύμῳ αὐτὸν ἐν ἐγγυὲ ἀνέστησεν, ὡς ἐν ἰσχυροῦς αὐτὸν ἐν γῆ καταδύμῳ.

7. *Ecce oculi Domini Dei super Regnum peccans, & conteram illud à facie terre: verumtamen conterens non contem domum Jacob, dicit Dominus.*

8. Les yeux du Seigneur nôtre Dieu sont ouverts sur tous les Royaumes qui s'abandonnent au péché. Je les exterminerai de dessus la terre, dit le Seigneur; néanmoins je ne ruinerai pas entièrement la maison de Jacob.

## COMMENTAIRE.

Ce qu'on ne peut entendre que dans un sens moral, & figuré.

VOCAT AQUAS MARIS, &c. Il appelle les eaux de la mer, & les répand sur la face de la terre, par les inondations qui arrivent quelquefois; ou plutôt, par les eaux qui montent en vapeurs, & qui descendent en pluies. Voyez ci-devant Chap. v. 8.

7. NUMQUID NON UT FILII ÆTHIOPIUM VOESTIS MIHI? N'êtes-vous pas à mon égard comme les enfans des Ethiopiens; ou, comme les enfans de Chuschim? On a fait voir ailleurs que Chus avoit peuplé cette partie de l'Arabie, qui est vers l'extrémité septentrionale de la mer rouge, & qu'on donnoit aussi le nom de chus, aux anciens Scythes, & aux Ethiopiens: Mais en quelque sens qu'on les prenne, ces nations n'appartiennent pas plus au Seigneur, que les plus indifférens de tous les peuples. Amos pour détromper les Israélites de la fausse présomption où ils étoient, que le Seigneur étoit trop intéressé à leur conservation, pour permettre jamais leur perte entière, leur dit que depuis leur infidélité, & leur révolte, Dieu ne les regarde pas autrement que les Ethiopiens. Vous vous êtes rendus indignes du nom de mon peuple; vous avez par votre idolâtrie renoncé en quelque sorte aux privilèges de mon alliance. Vous m'avez abandonné, je vous abandonne à mon tour. Mais, Seigneur, n'est-ce pas vous qui nous avez tirés de l'Egypte? Oûi sans doute. Mais n'ai-je pas aussi tiré les Philistins de Caphtor, & les Syriens de Kir? En sont-ils plus pour cela mes serviteurs, & mon peuple?

NUMQUID NON ASCENDERE FECI PALÆSTINOS DE CAPPADOCIA, ET SYROS DE CYRENE? N'ai-je pas tiré les Philistins de la Cappadoce, & les Syriens de Cyrène? L'Hébreu: (a) N'ai-je pas tiré les Philistins de Caphtor, & Aram de Kir? L'origine des Philistins sortis de l'isle de Caphtor, & descendus des Caphtorims, est bien marquée dans Moïse, (b) & dans Jérémie. (c) Nous avons proposé dans la Génèse des conjectures, pour montrer que Caphtor étoit le nom ancien de l'isle de Chypre: mais sur le premier Livre des Rois, nous nous sommes déclara-

(a) חלא העליתם... פלישתיים סכפתור וארם סכיר

(b) Genes x. 14. Chasnim de quibus egressi sunt Philisthim, & Caphtorim. Et Deus. 11. 23.

Hevans expulerunt (Caphtorim,) & habitaverunt pro illis.

(c) Jerem. XLVII. 4. Vastavit Dominus Philisthim, residuum insula Caphtor.

9. *Ecce enim mandabo ego, & concutiam in omnibus gentibus domum Israël, sicut concutitur triticum in cribro: & non cadet lapillus super terram.*

10. *In gladio morientur omnes peccatores populi mei: qui dicunt: Non appropinquabit, & non venies super nos malum.*

9. Car je m'en vais donner mes ordres; & je ferai que la maison d'Israël sera agitée parmi toutes les nations, comme le bled est remué dans le crible, & il ne tombera pas une seule pierre par terre.

10. Je ferai moutir par l'épée tous ceux de mon peuple qui s'abandonnent aux péchez, tous ceux qui disent: Ces maux qu'on nous prédit, ne viendront pas jusqu'à nous; ils ne nous approcheront pas.

## COMMENTAIRE.

rez pour l'isle de Crète. A l'égard d'*Aram*, ou des Syriens sortis du pays de *Kir*, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur la Génèse, Chap. x. v. 22. pag. 292. Nous savons seulement par le quatrième Livre des Rois, (a) & par le premier Chapitre d'Amos, v. 5. que les Syriens de Damas furent ennimenez captifs dans le pays de *Kir*, par Théglatphalassar; & que quelques Commentateurs (b) veulent que le Prophète marque ici le retour de ces peuples dans leur pays, comme un événement passé, quoiqu'il fût encore assez éloigné de son tems. Les Septante (c) traduisent: *J'ai siré les Syriens de la fosse*. Théodotion a rendu *Kir* par une muraille; & Symmaque, par la *Cyrénaique*.

v. 9. Sicut concutitur in cribro. Comme le bled est remué dans le crible, & que le bon grain est séparé du mauvais, & des ordures; ainsi le peuple d'Israël sera agité, & dispersé parmi les nations, jusqu'à ce que tout ce qu'il y a parmi eux de corrompu, de vitieux, & de mauvais, soit entièrement séparé du bon, & du saint. Les Septante, (d) & quelques autres Interprètes traduisent l'Hébreu: *De même que le bled est remué dans le van*, ou jetté en l'air par la pèle; car c'est ainsi qu'on vannoit autrefois le grain dans l'aire.

ET NON CADET LAPILLUS SUPER TERRAM. Il ne tombera pas une seule pierre par terre. Je jetterai le bled au vent de telle manière, qu'il n'y aura que le grain pur qui retombe dans l'aire. Il n'y tombera avec lui ni paille, ni poussière; pas même une petite pierre. Les Septante: (e) *Il n'en tombera pas une brisère*, un morceau à terre.

v. 10. NON APPROPINQUABIT... SUPER NOS MALUM.

(a) 4. Reg. xvi. 9.

(b) Vide Vat. & Mercer.

(c) *Εν τη τρε Συρια εν βύσσου.*

(d) *כִּי יִשְׁרֹף כִּכְרֹחַ 70. אֲשֶׁר יִשְׁרֹף אֶת־הָאָרֶץ וְהָאֵשׁ יִשְׁרֹף אֶת־הָאָרֶץ.* Ita Jun. Tremel. Piscat.

Grot.

(e) Edit. Complut. *Και ἡ πέτρα σπέρματα ἐν τῷ γῆν ἔσται λεγόν: Contritio. Ita ἡ Editio Rom. Σπέρματα. H. b. אֶרֶץ אֶרֶץ Lapillus terra, aut granum terra.*

11. *In die illa suscitabo tabernaculum David, quod cecidit: & reedificabo aperturas murorum ejus, & ea qua corruerant infraurabo: & reedificabo illud sicut in diebus antiquis.*

12. *Ut possideant reliquias Idumæ: & omnes nationes, eò quòd invocatum sit nomen meum super eos, dicis Dominus faciens hæc.*

11. En ces jours-là je releverai la maison de David qui est ruinée; je refermerai les ouvertures de ses murailles; je rebâtirai ce qui étoit tombé, & je la rétablirai comme elle étoit autrefois.

12. Afin qu'ils possèdent les restes de l'Idumée, & toutes les nations; parce qu'ils ont été appelez de mon nom. C'est le Seigneur qui l'a dit, & c'est lui qui le fera.

## COMMENTAIRE.

*Ces maux ne viendront pas jusqu'à nous.* C'est ce que disoient les incrédules, & les impies; ceux à qui il a reproché ailleurs (a) de *désirer le jour du Seigneur*, & qui disent insolemment: Qu'elle vienne donc la patole du Seigneur. (b) *Ubi est verbum Domini? Veniat.*

¶ 11. *IN DIE ILLA SUSCITABO TABERNACULUM DAVID QUOD CECIDIT.* En ces jours-là je releverai la maison de David qui est ruinée. Après la chute du Royaume d'Israël, celui de Juda se soutint encore assez long-tems, & fut même assez florissant sous les Rois Ezéchias, & Josias. Les restes des Israélites se réunirent à Juda, & la plupart retournèrent au Seigneur. (c) Mais il n'y a pas d'apparence que le Prophète ait eu en vûe ce tems si court, & ce bonheur si équivoque de la maison de Juda. Les termes dont il se sert, nous mènent au tems qui suivit le retour de Baby-lone, & même au tems de JESUS-CHRIST. Dans la rigueur, on ne vit jamais la maison de David rétablie, ni ses brèches réparées, ni sa domination affermie, comme autrefois sur l'Idumée, & sur toutes les nations, que sous l'empire de JESUS-CHRIST, & sous la domination de son Eglise. Zorobabel eut un pouvoir très-limité, & une autorité empruntée, & toute dépendante de celle des Rois d'Assyrie, & des Gouverneurs envoyez en leurs noms. La nation n'eut de pouvoir absolu que long-tems après le retour de la captivité, & sous les Asmonéens. Or ces Princes n'étoient ni de la tribu de Juda, ni de la famille de David. Il faut donc venir à JESUS-CHRIST, pour trouver la vraie explication de la prophétie. L'accomplissement qu'elle eut dans l'Empire des Asmonéens, qui gouvernoient la nation, connuë sous le nom de Juda, ou de Juive, n'est ni parfait, ni littéral, ni absolu. C'étoit une domination passagère, qui nous en faisoit attendre une autre. C'est ainsi que l'explique saint Jacques au Concile de Jérusalem. (d)

(a) Amos 7. 17. *Va desiderantibus diem Domini.*

(b) Jerem. XXXI. 15.

(c) 2. PAR. XXXIV. 6. & XXXI. 6.

(d) Act. XV. 14. *Et hinc concordant verba Pro-*

*phetarum, sicut scriptum est: Post hæc revertar, & reedificabo tabernaculum David, quod cecidit, &c. Vide Theodoret. Jeron. hic. & Aug. lib. 18. c. 28. de civit.*

13. *Ecco dies veniunt, d'c't Dominus: & comprehendet arator messorum: & calcator nva mittentem semen: stillabunt montes dulcedinem, & omnes colles culti erunt.*

13. Il viendra un tems, dit le Seigneur, que les ouvrages du laboureur, & du moissonneur, de celui qui soule les raifins, & de celui qui sème la terre, s'entre-suivront. Le dagueur du miel dégouttera des montagnes, & toutes les collines seront cultivées.

## COMMENTAIRE.

¶ 12. *UT POSSIDEANT RELIQUIAS IDUMÆÆ. Afin qu'il posséde les restes de l'Idumée.* L'Idumée fut assujettie par David, & demeura sous la domination des Rois de Juda, jusqu'au regne de Joram Roi de Juda. (a) Depuis ce tems, ils se maintinrent en liberté, jusqu'à ce que Nabuchodonosor les emmena captifs. (b) C'est donc sur les restes de cette nation qu'Amos prédit que regnera la maison de David, après le retour de la captivité. En effet Hircan Asmonéen les assujettit de nouveau, & les obligea à recevoir la circoncision, & les cérémonies des Juifs. (c) Ce Prince possédoit le Royaume de David, quoiqu'il ne fût pas de sa famille, mais de celle de Lévi.

*ET OMNES NATIONES, EO QUOD INVOCATUM SIT NOMEN MEUM SUPER EOS. Afin qu'ils possèdent toutes les nations, parce qu'ils ont été appelez de mon nom.* Israël posséda de nouveau tous les peuples qui lui avoient été assujettis autrefois. Les Ammonites, les Moabites, une partie des Arabes leur obéirent depuis les Maccabées, & sous Hérodes. Mais ces prédications n'eurent leur parfait accomplissement que depuis le regne de JESUS-CHRIST dans son Eglise. Il y a assujetti tous les peuples, & les a tous réunis sous le nom de Chrétiens: *Eò quòd invocatum sit nomen meum super eos.* Les Septante (d) s'éloignent assez de la Vulgate dans la traduction de tout ce verset; *Afin que le reste de l'homme se recherche, & toutes les nations sur lesquelles mon nom a été invoqué.* Dans les Actes des Apôtres (e) le même passage est cité suivant les Septante: *Ut requirant ceteri hominum Dominum, & omnes gentes super quas invocatum est nomen meum.* Ils ont lu *Adam*, l'homme, au lieu d'*Edom*, les Iduméens. Ce sont les mêmes lettres en Hébreu.

¶ 13. *COMPREHENDET ARATOR MESSOREM. Les ouvrages du laboureur, & du moissonneur s'entre-suivront.* Expression tirée de l'agriculture, comme une infinité d'autres dans le stile de ce Prophète. L'on ne verra plus les saisons dérangées par la trop grande sécheresse, ou par

(a) 4. Reg. VIII. 20.

(b) Vide Jerem. XXVII 3.

(c) Joseph. Antiq. lib. XIII. c. 17.

(d) Οὗτοι οὐκ ἐζητοῦσι ἐν κατασκευῇ τῶν αἰθερά.

πῶς, καὶ πάντα τὰ ἔθνη ἵπ' οὐ ἐκινεῖσθαι τὸ νομα μὲν ἐνὶ αἵματι.

(e) Act. XV. 17.

d'autres

14. Et convertam captivitatem populi mei Israël : & edificabunt civitates desertas , & inhabitabunt : & plantabunt vineas , & bibent vinum earum : & facient hortos , & comedent fructus eorum.

15. Et plantabo eos super humum suam : & non evellam eos ultra de terrâ suâ , quam dedi eis , dicit Dominus Deus tuus.

14. Je ferai revenir les captifs de mon peuple d'Israël. Ils rebâtiront les villes désertes , & ils les habiteront. Ils planteront des vignes , & ils en boiront le vin. Ils feront des jardins , & ils en mangeront le fruit.

15. Je les établirai dans leur pays , & je ne les arracherai plus à l'avenir de la terre que je leur ai donnée , dit le Seigneur votre Dieu.

## COMMENTAIRE.

d'autres fleaux envoyez de Dieu. (a) Les ouvrages du laboureur se suivront sans interruption. Moÿse promet la même chose aux Israélites, qui seront fidèles à observer les Loix du Seigneur. (b)

STILLABUNT MONTES DULCEDINEM. La douceur du miel dégouttera des montagnes. Ou bien : (c) Les montagnes dégoutteront du doux jus des raisins, ou d'autres fruits. Le Caldéen : Les montagnes produiront beaucoup d'excellent vin.

¶ 14. CONVERTAM CAPTIVITATEM POPULI MEI ISRAEL. Je ferai revenir les captifs de mon peuple d'Israël. Le retour des Israélites des dix tribus est marqué dans l'Ecriture en une infinité d'endroits. Voyez nôtre Dissertation sur ce sujet.

(a) SUTTA IV 6. 7.

(b) LEVIT. XXVI. 5.

(c) חִסְיוֹ הַהָרִים עֵסִים Vide Vat. Mercet.

יִרְכֹּן טוֹרִיא חֶמֶר פִּיפֵּי. Tig. Ita & Chald. סרית

Fin du Commentaire sur Amos.

